LA PRODUCTION BRUTE AGRICOLE DE LA FRANCE

Mél. 19
8° 2f. 19

NATIONALE D'AGRICULTURE DE FRANCE
18, RUE DE BELLECHASSE

NOTE SUR LA VALEUR DE LA PRODUCTION BRUTE AGRICOLE DE LA FRANCE

PRÉSENTÉE A LA SOCIÉTÉ

A propos d'un tableau de M. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE

PAR

M. E. LEVASSEUR
MEMBRE DE L'INSTITUT

Et Discussion relative à la valeur de cette production dans les séances de la Société du 27 Mai et de Juin 1891.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE
S. 338

PARIS
TYPOGRAPHIE CHAMEROT ET RENOUARD
19, RUE DES SAINTS-PÈRES, 19
1891

BIBLIOTHEQUE SCIENCES PO
1 381 135

à la Bibliothèque de l'École des Sciences politiques
E. Levasseur

NOTE SUR LA VALEUR
DE
LA PRODUCTION BRUTE AGRICOLE
DE LA FRANCE

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE
N°

I

LE MARCHÉ INTÉRIEUR ET LE MARCHÉ D'EXPORTATION

Tableau dressé par M. le Trésor de la Rocque
et extrait du Bulletin de la Société des Agriculteurs de France.

Nous reproduisons en tête de cette brochure le tableau dressé par M. le Trésor de la Rocque et inséré dans le *Bulletin de la Société des Agriculteurs de France* du 15 septembre 1890 qui a donné lieu à la note présentée par M. Levasseur dans la séance de la Société nationale d'agriculture du 1er avril 1891.

Ce tableau, que nous donnons avec la même disposition typographique du *Bulletin*, était présenté dans les termes suivants :

Consommation des produits français
ou importés en France sur les marchés étrangers et sur le marché français.

I. PRODUITS AGRICOLES OU MIXTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	IMPORTATIONS	PRODUCTION NATIONALE.	TOTAL	EXPORTATIONS	CONSOMMATION FRANÇAISE.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Chevaux, ânes, mulets et chiens	18,000,000	710,000,000	728,000.000	52,939,185	675,160,815
Taureaux, bœufs, vaches, veaux et génisses	19,283,030	1,200,000,000	1,219,283,030	24,199,630	1,195,083,400
Béliers, moutons, brebis, boucs, chèvres	35,924,036	306,000,000	341,924,036	1,421,949	340,502,087
Porcs, truies, verrats, cochons de lait	3,071,338	630,000,000	633,071,338	9,793,699	623,277,639
Volailles, lapins, gibier et autres animaux vivants ou morts	14,626,357	350,000,000	364,626,357	13,997,267	350,629 090
Viandes fraîches de boucherie	17,045,742	2,100,000,000	2,117,045,742	2,495,694	2,114,550,048
Viandes salées et conserves	9,874,976	456,000,000	465,874,976	4,214,299	461,660,677
Œufs	9,314,104	240,000,000	249,314,104	23,739,347	225,574,757
Lait	453,605	1,450,000,000	1,450,453,605	59,189	1,450,394,416
Fromages de toutes catégories	20,364,930	120,000,000	140,364,930	7,278,303	133,086,627
Beurre frais, fondu ou salé	13,216,253	210,000,000	223,216,253	84,015,011	139,201,242
Miel	621,296	26,000,000	26,621,296	1,227,996	25,393,300
Suif brut, saindoux et autres graisses	39,656,279	185,000,000	224,656,279	16,596,404	208,059,875
Margarine	»	45,000,000	45,000,000	7,530,175	37,469,825
Froment (grains, farines, pâtes, etc.)	231,886,369	2,220,000,000	2,451,886,369	7,007,276	2,444,879,093
Seigle	6,100,277	218,000,000	224,100,277	412,050	223,688,227
Maïs	42,233,686	190,000,000	232,233,686	987,113	231,246,573
Orge	25,351,319	210,000,000	235,351,319	6,965,998	228,385,321
Sarrasin	76,050	115,000,000	115,076,050	1,781,840	113,294,210
Avoine	56,789,988	810,000,000	866,789,988	403,540	866,386,448
Pommes de terre	2,050,005	700,000,000	702,050,005	10,476 520	691,573,485
Légumes verts, salés et produits des jardins maraîchers	30,950,340	1,100,000,000	1,130,950,340	23,392,233	1,107,558,107
Betteraves	1,387,917	190,000,000	191,387,917	239,699	191,148,218
Fourrages	11,106,207	2,410,000,000	2,421,106,207	1,607,793	2,419,498,414
Paille	1,200,933	1,320,000,000	1,321,200,933	4,623,283	1,316,577,650
Fruits de table frais ou secs	23,517,847	210,000,000	233,517,847	30,639,551	202,878,296
Fruits de table confits	38,943	42,000,000	42,038,943	7,336,138	34,702,805
Fruits oléagineux	37,288,246	20,000,000	57,288,246	587,276	56,700,970
Fruits à distiller	1,489,001	4,000,000	5,489,001	156,808	5,332,193
Graines oléagineuses	66,860,651	30,000,000	96,860,651	2,480,588	94,380,063
Graines à ensemencer	9,341,432	169,000,000	178,341,432	14,638,318	163,703,114
Plants d'arbres et chardons cardères	1,496,725	62,000,000	63,496,725	5,280,166	58,216,559
Huiles et essences	47,857,951	130,000,000	177,857,951	39,194,120	138,663,831
Truffes fraîches ou conservées	154,780	21,000,000	21,154,780	1,552,727	19,602,053
Vin	437,899,833	2,000,000,000	2,437,899,833	242,480,879	2,195,418,954
Vinaigre	45,587	21,350,000	21,395,587	940,714	20,454,873
Cidre et poiré	23,526	130,000,000	130,023,526	441,247	129,582,279
Bière	10,356,809	459,800,000	470,156,809	1,980,875	468,175,934
Levure de bière	561,050	25,000,000	25,561,050	7,191,521	18,369,529
Alcool	14,506,027	430,000,000	444,506,027	62,911,640	381,594,387
Glace (eau congelée)	411,988	7,000,000	7,411,988	»	7,411,988
A REPORTER	1,262,435,433	21,272,150,000	22,534,585,433	725,118,061	21,809,467,372

I. PRODUITS AGRICOLES OU MIXTES (*suite*).

DÉSIGNATION DES PRODUITS	IMPORTATIONS	PRODUCTION NATIONALE.	TOTAL	EXPORTATIONS	CONSOMMATION FRANÇAISE.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
REPORT	1,262,435,433	21,272,150,000	22,534,585,433	725,118,061	21,809,467,372
Eaux minérales	248,205	105,000,000	105,248,205	723,123	104,525,082
Sucre et produits sucrés	92,920,297	360,000,000	452,920,297	75,514,152	377,406,145
Sel	643,201	45,000,000	45,643,201	2,070,514	43,572,687
Bois à brûler et à construire	165,569,363	350,000,000	515,569,363	32,132,984	483,436,379
Bois exotiques	24,079,329	»	24,079,329	3,165,856	20,913,473
Peaux	135,061,595	365,000,000	500,061,595	62,781,307	437,280,288
Dégras de peaux et oreillons	2,284,469	12,000,000	14,284,469	1,843,561	12,440,908
Crins bruts	2,821,249	15,500,000	18,321,249	961,149	17,360,100
Cheveux	426,361	4,900,000	5,326,361	255,555	5,070,806
Poils de toute nature	8,372,580	53,000,000	61,372,580	10,710,793	50,661,787
Plumes	19,276,353	115,000,000	134,276,353	42,574,912	91,701,441
Gommes et résines	20,229,613	40,000,000	60,229,613	11,427,015	48,802,598
Caoutchouc et autres sucs (Réglisse, opium, etc.)	14,747,110	23,000,000	37,747,110	5,082,475	32,664,635
Poissons frais, huîtres, moules, etc	8,787,523	80,000,000	88,787,523	8,554,476	80,233,047
Poissons salés	45,861,195	70,000,000	115,861,195	29,191,642	86,669,553
Graisses de poisson, blanc et fanons de baleines	5,418,925	6,000,000	11,418,925	350,812	11,068,113
Corail brut, perles fines et vessies	2,082,063	2,000,000	4,082,063	550,562	3,531,501
Substances propres à la médecine et à la parfumerie (éponges, musc, cantharides, etc.)	10,163,634	»	10,163,634	1,795,132	8,368,502
Matières dures à tailler, coques de coco, etc	22,717,388	25,000,000	47,717,388	3,255,622	44,461,766
Soufre	5,810,061	1,000,000	6,810,061	1,826,702	4,983,359
Cacao	22,152,711	»	22,152,711	1,922	22,150,789
Café	131,920,372	»	131,920,372	27,503	131,892,869
Girofle, cannelle, muscades, poivre et piment	4,775,218	»	4,775,218	23,363	4,751,855
Thé	1,900,721	»	1,900,721	56,197	1,844,524
Vanille	2,121,300	»	2,121,300	127,260	1,994,040
Riz	24,662,181	»	24,662,181	1,806,796	22,855,385
Laine	341,254,318	80,000,000	421,254,310	131,448,553	289,805,765
Soie	192,185,900	30,000,000	222,185,900	124,443,908	97,741,992
Lin et chanvre	84,629,549	78,000,000	162,629,549	15,394,352	147,235,197
Coton	157,735,315	»	157,735,315	34,576,913	123,158,402
Jute	19,037,683	»	19,037,683	1,056,390	17,981,285
Houblon	5,587,855	21,000,000	26,587,855	2,437,900	24,149,955
Tabac	20,647,104	352,341,271	372,988,375	988,375	372,000,000
Joncs et roseaux bruts	2,817,350	10,000,000	12,817,350	167,278	12,650,072
Fumier et engrais	18,162,492	1,150,000,000	1,168,162,492	11,319,064	1,156,843,428
Tourteaux et pulpes de betteraves	3,221,883	50,000,000	53,221,883	14,153,809	37,068,074
Marbres, pierres, terres, chaux, plâtre. Ciment, tuiles, briques, ardoises et autres matériaux	41,519,331	650,000,000	691,519,331	51,283,599	640,235,732
Marne, terres pyriteuses et pyrites	19,090	8,500,000	8,519,090	935,783	7,583,307
Combustibles, minéraux (houille, coke, etc.)	144,437,549	450,000,000	594,437,549	9,216,121	585,221,428
Goudron minéral	5,614,471	24,000,000	29,614,471	521,492	29,092,979
Bitumes fluides	28,771,829	»	28,771,829	206,212	28,565,617
Bitumes solides	1,451,924	22,000,000	23,451,924	811,213	22,640,711
Cire brute ou ouvrée	2,753,429	14,000,000	16,753,429	1,209,032	15,544,397
TOTAUX	3,107,335,522	25,884,391,271	28,991,726,793	1,422,099,448	27,569,627,345

II. PRODUITS INDUSTRIELS.

DÉSIGNATION DES PRODUITS	IMPORTATIONS	PRODUCTION NATIONALE	TOTAL	EXPORTATIONS	CONSOMMATION FRANÇAISE
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Fils et tissus de laine, de poil et de crin	86,170,472	950,000,000	1,036,170,472	360,710,883	675,459,589
Fils et tissus de coton	66,913,095	520,000,000	586,913,095	109,382,202	477,530,893
Tissus de soie	50,476,856	500,000,000	550,476,856	222,601,176	327,875,680
Fils et tissus de lin, de chanvre et voiles de navires	13,421,180	360,000,000	373,421,180	18,258,653	355,162,527
Fils et tissus de jute et de phormium	10,871.848	60,000,000	70,871,848	6,437,161	64,434,687
Peaux et pelleteries ouvrées, chaussures, etc.	38,902,371	650,000,000	688,902,371	231,616,134	457,286,237
Armes, poudres, munitions et accessoires	2,367,152	150,000,000	152,367,152	11,639,384	140,727,768
Meubles	5,032,472	600,000,000	605,032,472	13,240,437	591,792,035
Ouvrages en bois	8,498,839	150,000,000	158,498,839	16,180,179	142.318,660
Embarcations de toute nature	13,205,280	60,000,000	73,205,280	190,600	73,014,680
Gaz	»	120,000,000	120,000,000	»	120,000,000
Nickel, cobalt et mercure	5,569,199	»	5,569,199	275,712	5,293,487
Manganèse, antimoine et bismuth	5,783,431	1,160,000	6,943,431	191,888	6,751,543
Fer (fer, fonte et acier)	9,044,811	270,000,000	279,044,811	12,822,282	266,222,529
Cuivre	97,873,589	25,000,000	122,873,589	25,528,059	97,345,530
Plomb	18,916,944	20,000,000	38,916,944	4,164,589	34,752,355
Etain	22,146,691	4,000,000	26,146,691	2,821,320	23,325,371
Zinc	16,995,603	5,500,000	22,495,603	4,101,646	18,393,957
Or, argent, platine, aluminium	6,254,295	12.300,000	18,554,295	3,716,323	14,837,972
Autres métaux et minerais	394,218	1,000,000	1,394,218	131,941	1,262.277
Caractères d'imprimerie, grillages, toiles métalliques	1,509,308	40,000,000	41,509,308	2,766,808	38,742,500
Machines et mécaniques	37,576,211	300,000,000	337,576,211	35,287,399	302,288,812
Outils et ouvrages en métaux	27,784,438	690,000,000	717,784,438	69,812,620	647,971,818
Orfèvrerie, bijouterie, horlogerie	15,022,652	600,000,000	615,022,652	75,873,743	539,148,909
Instruments de musique, d'optique et de chimie	1,375,431	80,000,000	81,375,431	16,100,629	65,274,802
Ouvrages de sparterie, vannerie et corderie	19,757,656	90,000,000	109,757,656	17,927,292	91,830,364
Ouvrages en caoutchouc et gutta-percha	15,418,891	50,000,000	55,418,891	7,031,975	48,386,916
Carrosserie (voitures, wagons, charrettes, etc.)	2,719,450	150,000,000	152,719,450	6,105,856	146,613.594
Feutres, chapeaux de toute nature	1,653,270	80,000,000	81,653,270	7,328,386	74,324,884
Corail, écaille, lorgnons, éventails, etc.	10,681,185	25,000,000	35,681,185	4,226,562	31,454.623
Tabletterie, brosserie et boutons	1,973,037	130,000,000	131,973.037	30,325,582	101,647,455
Bimbeloterie	5,422,578	180.000,000	185,422,578	62,468,937	122,953,641
Modes et fleurs artificielles	125,544	200,000,000	200,125,544	28,914,519	171,211,025
Effets à usage (lingerie et vêtements)	7,191,915	1,400,000,000	1,407,191,915	87,032,409	1,320,159.506
Papier et carton	6,761,363	110,000,000	116,761,363	13,659,987	103,101,376
Livres et cartes	24,988,056	300,000,000	324,988,056	29.603,646	295,384.410
Porcelaines, faïences et poteries	8,028,758	120,000,000	128,028,758	13,723,065	114,305.693
Verres, cristaux et glaces	11,174,778	100,000,000	111,174,778	25,350,600	85,824,178
Coutellerie, épingles, aiguilles, hameçons, etc.	2,907,062	70,000,000	72,907,062	4,511,191	68,395,871
Tableaux, curiosités, meubles d'art et objets de collection	5,971,237	150,000,000	155,971,237	9,125,469	146,845,768
Parapluies	143,225	15,000,000	15,143,225	1,989,499	13,153,726
Produits chimiques	80,001,320	950,000,000	1,030,001,320	43,554,046	986,447,274
A Reporter	757,025,711	10,288,960,000	11,045,985,711	1,636,730,789	9,409,254,922

II. PRODUITS INDUSTRIELS (*suite*).

DÉSIGNATION DES PRODUITS	IMPORTATIONS	PRODUCTION NATIONALE	TOTAL	EXPORTATIONS	CONSOM MATIO FRANÇAISE
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
REPORT	757,025,711	10,288,960,000	11,045,985,711	1,636,730,789	9,409,254,922
Teintures préparées	29,052,692	60,000,000	89,052,692	27,841,822	61,210,870
Epices préparées	262,268	9,000,000	9,262,268	720,616	8,541,652
Couleurs	3,998,226	40,000,000	43,998,226	8,515,185	35,483,041
Chicorée brûlée	39,424	25,000,000	25,039,424	1,655,288	23,384,136
Pain d'épice	79,064	8,000,000	8,079,064	20,849	8,058,215
Chocolat	136,836	40,000,000	40,136,836	206,070	39,930,766
Parfumerie de toute nature	720,886	90,000,000	90,720,886	9,890,475	80,830,411
Amidon	2,589,962	10,000,000	12,589,962	198,078	12,391,884
Savons	228,332	110,000,000	110,228,232	6,288,014	103,940,218
Plantes médicinales et médicaments composés	9,974,902	310,000,000	319,974,902	19,914,939	300,059,963
Bougies, acide stéarique, chandelles	105,843	75,000,000	75,105,843	4,238,044	70,807,799
Allumettes	»	28,000,000	28,000,000	306,953	27,693,047
Teintures et tannins	12,788,002	48,000,000	60,788,002	13,579,542	47,208,460
Drilles et chiffons	22,536,290	100,000,000	122,536,290	33,253,333	89,282,957
Albumine, gélatine, colle et cirage	2,093,516	25,000,000	27,093,516	5,802,638	21,290,878
TOTAL DES PRODUITS INDUSTRIELS	841,631,854	11,266,960,000	12,108,591,854	1,769,222,635	10,339,369,219
REPORT DES PRODUITS AGRICOLES	3,107,335,522	25,884,391,271	28,991,726,793	1,422,099,448	27,569,627,345
TOTAUX	3,948,967,376	37,151,351,271	41,100,318,647	3,191,322,083*	37,908,996,564**

* Le chiffre officiel des exportations (Tableau général du commerce de la France, page VII) est de 3,247 millions pour l'année 1888.
De ce chiffre il convient de déduire :

1° Or, argent et monnaie de billon	301,369,895
2° Colis postaux	39,038,820
3° Exportations pour l'Algérie	173,630,107
4° Exportations pour les Colonies	73,635,171
TOTAL	587,673,993 à déduire . . 587 millions.
RESTE	2,660 millions d'exportations réelles sur le marché étranger.

** Il y a lieu de déduire de ce chiffre de . . . 37,909 millions.
une somme de . . . 3,436 »
pour double emploi sur les viandes, laines, soies, lins et chanvres, betteraves, cotons, jutes, fer, cuivre, plomb, étain, zinc, etc.
RESTE une somme nette de . . . 34,473 millions, représentant la consommation intérieure et l'importance du marché français.

II

SÉANCE DU 15 AVRIL 1891

Note sur la valeur de la production brute agricole présentée par M. Levasseur à la Société nationale d'agriculture, à propos du tableau de M. le Trésor de la Rocque.

Un article publié, il y a quelques jours, par M. de Foville, dans l'*Économiste français*, a attiré mon attention sur un travail inséré dans le *Bulletin de la Société des agriculteurs de France* du 15 septembre 1890, sous le titre : *le Marché intérieur et le marché d'exportation relevés et dressés par M. le Trésor de la Rocque.*

Ce travail consiste dans un tableau de la consommation des produits français ou importés en France sur les marchés étrangers et sur le marché français. Les marchandises y sont énumérées à peu près dans l'ordre du Tableau du commerce extérieur que publie chaque année l'administration des douanes. L'auteur en a formé deux groupes, celui des produits agricoles ou mixtes et celui des produits industriels. Pour chaque article, il donne la valeur de l'importation, de la production nationale, de l'exportation et celle de la consommation française.

Le total général de cette consommation qu'il obtient en retranchant l'exportation du total de l'importation et de la production nationale s'élève à 37,908,996,564 francs, soit à 38 milliards en nombre rond : elle est le résultat d'une production nationale de 37,151 millions, d'une importation de 3,949 millions et d'une exportation de 3,191 millions.

L'auteur, reconnaissant que, dans le nombre des valeurs inscrites, il doit y avoir des doubles emplois, déduit en bloc 3,436 millions pour les viandes, laines, soies, lin et chanvre, betteraves, coton, jute, fer, cuivre,

plomb, étain, zinc, etc., parce qu'en effet, il a fait entrer en compte d'abord la matière première, ensuite la valeur totale du produit fabriqué avec cette matière, quelquefois même celle d'une série de produits dérivés les uns des autres. Il reste néanmoins « une somme nette, dit-il, de 34,473 millions représentant la consommation intérieure et l'importance du marché français ».

Si cette statistique était restée dans le cercle de la société pour laquelle elle a été composée, il n'y aurait pas lieu de la discuter devant la Société nationale d'agriculture ; mais elle a été produite devant le Ministre du Commerce et de l'Industrie auquel l'auteur a fait observer que « le marché intérieur de la France représentait au moins 35 milliards de francs et que le marché extérieur, c'est-à-dire l'exportation, ne dépassait que fort peu 3 milliards ».

Il avait même, par une note insérée à la fin de son tableau, réduit cette exportation à 2,660 millions, en retranchant, de 3,191 millions, 587 millions représentant l'exportation en Algérie et dans les colonies, les colis postaux et les métaux précieux. Je ne comprends pas bien pourquoi il a donné 3,191 millions, tandis que le Tableau du commerce extérieur en porte 3,246 pour l'exportation (commerce spécial) en 1888, ni pourquoi il supprime les colis postaux dont la plupart contiennent des marchandises, ni pourquoi il a cru devoir défalquer 301 millions pour les métaux précieux qui, étant portés dans un compte spécial (266 millions importés et 301 exportés en 1888), ne figurent pas dans les 3,246 millions, ni enfin pourquoi, essayant une évaluation générale de la consommation, il a pris une des années où l'exportation a été faible, au lieu de prendre la moyenne des dix dernières années qui est d'environ 3,380 millions. Mais je sortirais du cadre des études de la Société nationale d'agriculture en insistant sur ces parties de son travail.

La production agricole doit seule nous occuper ici.

M. le Trésor de la Rocque attribue aux deux groupes entre lesquels il a partagé la production totale de la France les chiffres suivants :

Produits agricoles ou mixtes. . .	25,884 millions.
Produits industriels.	11,267 —
Total.	37,151 —

Le premier groupe contient des éléments très divers et le mélange nuit beaucoup à la clarté. On s'étonne d'y rencontrer, à côté de produits agricoles, la glace qui n'est pas de cette espèce, le caoutchouc et autres sucs (réglisse, opium, etc.) qui figurent pour 23 millions comme si la réglisse pouvait avoir cette importance dans notre agriculture nationale, les cheveux qui sont comptés pour 4,900,000 francs. On se demande pourquoi l'auteur fait entrer aussi dans ce groupe les combustibles minéraux (houille, coke, etc.), le marbre, le ciment, qui n'ont pas du tout le caractère agricole, étant des produits du règne minéral, et qu'il eût été plus rationnel de réunir dans un groupe spécial. L'auteur aurait pu retrancher de son total environ un milliard et demi de marchandises qui pour la plupart ne sont pas plus mixtes qu'agricoles et que le Tableau du commerce extérieur, qu'il a pris pour modèle, ne confond pas.

Il aurait ainsi garanti ses lecteurs contre une confusion regrettable. M. le Trésor de la Rocque ne l'avait peut-être pas faite lorsqu'il a conçu le plan de son travail; mais il a commis la méprise lorsque, à la fin de son tableau, il a fait imprimer ces mots :

Report des produits agricoles. 25,884,391,271 fr. (1).

en oubliant cette fois d'ajouter « ou mixtes ». Il est

(1) Page 786 du *Bulletin de la Société des agriculteurs*, du 15 septembre 1890.

à craindre que les lecteurs qui accepteront avec confiance son total ne fassent comme lui. La preuve est que le Rapporteur général du projet de loi sur le tarif des douanes, qui ne prend d'ailleurs pas la responsabilité des chiffres de M. le Trésor de la Rocque, n'a pas fait la distinction. Car on lit dans son rapport (chapitre des tarifs agricoles) : « Si on prend les chiffres des défenseurs les plus exigeants de l'agriculture qui portent la production agricole annuelle à 25 milliards et si on décompose ces chiffres en appliquant à chaque article les droits votés par la commission, on découvre que plus de 21 milliards de produits agricoles vont être désormais protégés. »

Je puis affirmer, sans crainte d'être démenti par les faits, que jamais la France n'a produit annuellement une valeur totale en produits agricoles de 25 ni de 24 milliards (1), non plus qu'elle n'a jamais consommé ni 38, ni 34 milliards (après déduction indiquée par l'auteur) de produits de tout genre.

Si l'on divise ces milliards par le nombre total des habitants de la France, lequel comprend les enfants, les indigents, l'armée, les employés et ouvriers qui, avec leurs familles, étaient en 1886 au nombre d'environ 17 millions, les domestiques qui étaient au nombre d'environ 2 millions (2), on trouve une moyenne de 1,000 francs par tête, soit 4,000 francs pour une famille composée du père, de la mère et de deux enfants (nombre d'enfants qui est inférieur à la moyenne). Je regrette que la fortune de la France ne soit pas montée encore à ce ni-

(1) Dans le tableau qui figure à la fin de cette note on a imprimé en *italique* les articles qui ne concernent pas l'agriculture. La valeur totale de ces articles est de 1,498 millions. En les retranchant des 25,884 millions du groupe des produits agricoles ou mixtes, il reste 24,386 millions pour les produits agricoles.

(2) 964 000 employés, 6 774 000 ouvriers, et environ 9 millions pour leur famille (la famille des salariés, que le recensement ne distingue pas de celle des patrons, s'élève probablement à ce nombre), 1 950 000 domestiques.

veau ; nous y verrions la preuve d'un très grand bien-être pour l'ensemble de notre population ; mais assurément, quoique la richesse en général et en particulier la diffusion de la richesse dans les classes ouvrières aient fait de très remarquables progrès au XIXe siècle, surtout de 1850 à 1883, période de 33 ans dont 23 appartiennent à celle du régime des traités de commerce, nous sommes encore très loin d'avoir atteint un niveau aussi élevé. Le rapprochement, que l'auteur pouvait facilement faire, du nombre des habitants de la France avec l'hypothèse des 38 milliards, suffit à démontrer l'énorme exagération de cette dernière.

L'hypothèse des 25 ou 24 milliards de l'agriculture n'est pas moins dénuée de fondement. Je pense qu'il est du devoir d'une société savante comme la nôtre et particulièrement de votre Section d'économie, de statistique et de législation agricoles de ne pas laisser s'accréditer sur ce sujet une erreur qui peut être préjudiciable à la science agronomique et même aux intérêts de l'agriculture. C'est comme membre de cette Section, mais sans m'être concerté à cet égard avec mes collègues, que je soumets à l'examen de la Société la présente note.

Il serait impossible de contrôler un à un tous les chiffres alignés en colonnes par M. le Trésor de la Rocque.

Ceux de l'importation et de l'exportation sont extraits du Tableau du commerce extérieur pour l'année 1888. Je ne les ai pas tous vérifiés ; mais j'ai lieu de les croire tous conformes à ce tableau, et je me suis assuré pour quelques-uns de cette conformité. Il est bon de savoir que ces chiffres représentent, non pas précisément la valeur réelle de toutes les importations et exportations, mais le résultat des déclarations et constatations enregistrées par la douane et de la transformation des quantités en argent, d'après le taux d'évaluation fixé par la Commission des valeurs de douanes. Ils disent d'une

manière suffisamment exacte ce qu'ils veulent dire et il est légitime d'en faire usage dans un raisonnement sur une question économique, à condition de savoir ce qu'ils signifient.

Quant aux chiffres de la production nationale, ils ne sont pour la plupart que des évaluations dont M. le Trésor de la Rocque assume la responsabilité. L'auteur, en face de chaque article de l'importation, s'est cru autorisé à placer un chiffre pour la production nationale. L'entreprise n'est-elle pas parfois téméraire? Comment estimer d'une manière satisfaisante la valeur totale des joncs et roseaux bruts qu'il inscrit pour 10 millions? celle des plumes qui figure pour 115 millions? celle du suif brut, saindoux et autres graisses pour 185 millions? celle des huiles ou essences pour 130 millions?

Je me contente de citer quelques chiffres comme exemples. L'auteur aurait dû faire savoir par quelles recherches et quels procédés il était parvenu à tous ses résultats, surtout lorsque les relevés de la statistique officielle lui faisaient entièrement défaut.

Il existe sur l'économie rurale et sur la production agricole de la France une œuvre considérable, c'est la *Statistique agricole de la France : Résultats généraux de l'Enquête décennale agricole de* 1882. La manière dont les éléments de cette enquête ont été recueillis dans chaque commune par les soins du maire, président de la Commission de statistique de la commune, avec la garantie des commissions cantonales qui ont contrôlé les chiffres, et le talent avec lequel ils ont été mis en œuvre par l'éminent directeur de l'agriculture, notre confrère, donnent aux résultats qui y sont consignés une autorité que tous les statisticiens compétents s'accordent à reconnaître.

On peut en discuter les chiffres, on ne doit pas les négliger dans un travail de ce genre.

Or, le capital représenté par les espèces chevaline, mulassière et asine figure dans l'Enquête décennale pour un peu moins de 1 milliard et demi. Comment se fait-il que la production annuelle (fumier non compris) soit portée par M. le Trésor de la Rocque pour 710 millions, ce qui supposerait un revenu de 50 p. 100? L'espèce bovine figure en capital pour 3,086 millions dans l'Enquête et pour 1,200 millions de revenu dans le tableau de M. le Trésor de la Rocque qui, en outre, compte à part le lait, le beurre, le suif et ajoute pour la viande fraîche de boucherie 456 millions. Plus libérale à ce dernier égard, l'Enquête de 1882 donne pour la viande fournie par les animaux de race bovine un total de 1,034 millions (page 261). L'Enquête porte 336 millions pour la production du bois : pourquoi l'élever à 350? 648 millions pour les pommes de terre : pourquoi 700? Il aurait été convenable de prendre le document officiel pour base et de faire connaître la raison de chacune des augmentations, voire même celle de quelques diminutions, comme je le remarque sur les céréales (grain et paille) portées pour 5,375 millions dans l'Enquête et pour 5,083 millions dans le tableau. Peut-être l'auteur a-t-il voulu tenir compte de la récolte qui a été moindre et du prix qui a été plus bas en 1888 qu'en 1882? Dans ce cas, il convenait de le dire (1). D'ailleurs, pour dresser un tableau de ce genre, il valait mieux prendre une moyenne que la récolte d'une année : or, pour le froment, la moyenne des dix dernières années est de 109 millions d'hectolitres, tandis que la récolte de 1888 a donné à peine 99 millions.

Une erreur beaucoup plus grave de M. le Trésor de la Rocque consiste à avoir aligné et ensuite additionné des quantités dont les unes sont la condition nécessaire

(1) Je trouve même, pour l'année 1888, d'après la statistique agricole annuelle, publiée dans le *Bulletin du Ministère de l'agriculture* et tirée

de la production des autres et qui ne sauraient figurer ensemble pour former un total de la richesse nationale parce qu'elles y font double emploi. Par exemple, la totalité des fourrages (2,410 millions dans le tableau; 2,402 dans l'Enquête décennale, d'une part) sans parler de la paille et de l'avoine qui sont comptées aussi pour la totalité de leur valeur, et, d'autre part, les produits animaux; les betteraves à sucre (190 millions dans le tableau; 178 dans l'Enquête décennale) et le sucre et produits sucrés (360 millions dans le tableau). Il est sans doute très difficile de distinguer tous les doubles emplois dans une statistique agricole; mais il convient ou de le tenter ou de s'abstenir de réunir en un total des quantités qui s'absorbent l'une dans l'autre. La réduction de 3,436 millions que M. le Trésor de la Rocque indique en note à la suite du total de la consommation française se rapporte à la fois à l'industrie et à l'agriculture et est assurément loin de suffire pour une seule de ces deux grandes branches de l'économie nationale.

Il me reste à signaler dans le tableau de M. le Trésor de la Rocque un genre d'exagération qui me surprend peut-être plus encore. L'Enquête décennale de 1882 porte à 17,660,000 francs la valeur du tabac

à part sous le titre de *Statistique agricole annuelle*, une valeur totale beaucoup moins forte pour la production des céréales :

	Valeur en millions de francs de la récolte en grains.	
Froment	1,855,6	
Méteil	68,1	
Seigle	265,2	
Orge	172,3	
Sarrasin	105,8	
Avoine	719,3	
Maïs	113,8	
Millet	7,0	(Valeur non indiquée dans le Bulletin.)
TOTAL	3,307,1	

En ajoutant un peu plus d'un milliard pour la paille, on obtient un total d'environ 4 milliards et demi.

récolté en France; c'est un des chiffres de la statistique agricole qui sont connus avec le plus de précision, puisque l'État est l'unique acheteur de cette marchandise. L'auteur du tableau inscrit 352 millions. Il confond ainsi la production agricole et l'impôt et il attribue à la première plus de 300 millions qui ne sont perçus que par l'administration et au profit du Trésor public. Les cultivateurs qui vendent leur tabac ne font certes pas une pareille confusion. Ce n'est pas la seule erreur de ce genre qui se rencontre dans le tableau de M. le Trésor de la Rocque.

On ne saurait fournir une évaluation de la production agricole qui soit, je ne dis pas à l'abri de la critique, mais de nature à satisfaire à peu près un esprit scrupuleux : je le reconnais volontiers. Toutefois, il n'est pas difficile de comprendre, par les exemples que j'ai cités, que celle de M. le Trésor de la Rocque contient des erreurs considérables et que son total doit être fort exagéré.

Je donne à la fin de cette note un tableau dans lequel sont placés, en face des chiffres de M. le Trésor de la Rocque, d'autres chiffres puisés dans divers documents qui serviront au lecteur de termes de comparaison; mais je me suis bien gardé de les réunir dans un total général.

Dans l'Enquête décennale, on trouve à la fin de l'introduction rédigée par le directeur de l'agriculture une évaluation résumée de la production totale de l'agriculture. Le total de tous les produits énumérés dans l'Enquête est de 18,685 millions; mais, de ce total, le rédacteur a pris soin de déduire 5,224 millions pour les semences, le fumier, les pailles, les fourrages, etc., et il termine ainsi son tableau :

« Reste, comme produit brut réel en 1882 : 13,461 millions. »

Comment ce total et l'exemple des déductions pour double emploi n'ont-ils pas rendu M. le Trésor de la Rocque plus circonspect ou ne l'ont-ils pas au moins induit à étayer de quelques arguments le résultat qu'il substitue à celui du Ministère de l'agriculture?

Dans le second volume de la *France et ses colonies*, j'ai reproduit l'évaluation de l'Enquête décennale en disant : « Du total de ces produits (18,685 millions) il convient de retrancher d'abord, ainsi que l'a fait M. Tisserand, les semences, le fumier, la nourriture des animaux, etc., qui sont des éléments de production et non des produits et dont la valeur est portée pour 5,224 millions; on trouve ainsi une production brute totale d'environ 13 milliards et demi. » J'ai ajouté : « Chiffre qui me paraît supérieur à la réalité », et plus loin : « Les statistiques que je viens de citer ne fournissent que de simples indications de rapports qui ne sauraient prétendre à la précision. » C'est pourquoi je me suis contenté d'indiquer modestement en note une évaluation un peu inférieure à celle de l'Enquête, évaluation qui m'est personnelle et par laquelle je réduisais volontiers la production brute à une dizaine de milliards. Quelque chiffre qu'on adopte entre 10 et 13 milliards et demi, il approchera plus de la réalité que celui que M. le Trésor de la Rocque n'a pas hésité à affirmer devant une grande société d'agriculteurs, considérable par le nombre et la compétence de ses membres comme par l'influence qu'elle exerce.

On sait que le territoire agricole de la France, dans lequel sont compris les jachères, les bois, les landes, les terrains rocheux des montagnes et les marais, a une superficie totale de 50 millions et demi d'hectares. Si la production brute était de 24 milliards, la production brute moyenne approcherait de 500 francs par hectare : rendement invraisemblable, puisque les terres cultivées

en céréales, qui sont, après les cultures industrielles et les vignobles, celles dont le produit brut en argent est ordinairement le plus fort et qui comptent pour 15 millions dans les 50 millions et demi, ne produisent, d'après l'Enquête décennale, que 355 francs par hectare.

Les agriculteurs se plaignent de la lourdeur des impôts. Si la production brute totale s'élevait réellement à 24 milliards, le principal de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie, qui est de 120 millions, prélèverait moins de 1/2 p. 100 du produit brut et, avec les centimes additionnels, prendrait à peine 1 p. 100. Quelque différence qu'il y ait entre le produit brut et le produit net (dont il n'est pas question dans le tableau de M. le Trésor de la Rocque, et dont je n'ai pas, par conséquent, à m'occuper dans cette note), l'impôt serait très léger.

L'ensemble des charges provenant des contributions de toute espèce qui pèsent sur l'agriculture est évalué, par l'Enquête décennale, à 600 millions environ et est porté à 707 millions par un statisticien, M. Kergall, qui a fait de cette matière une étude détaillée et intéressante, quoique ses conclusions me paraissent entachées d'exagération. Même en admettant les 707 millions, la charge ne serait pas de 3 p. 100 du produit brut. Or, la proportion, sans aucun doute, est plus forte. Les agriculteurs pensent et disent hautement qu'elle l'est beaucoup plus. Comment aucun d'eux n'a-t-il songé à en faire la remarque à M. le Trésor de la Rocque et à tempérer l'excès de zèle d'un ami compromettant?

Le recensement de 1886 attribue à l'agriculture un peu moins de la moitié de la population de la France (1).

(1) Le recensement de 1886 porte 17,698,402 personnes exerçant l'agriculture, ou en vivant comme domestiques ou membres de la famille des agriculteurs sur un total de 37,930,759 habitants (population de fait; le total de la population domiciliée était de 38,218,903 personnes).

Or, si la production était de 37 milliards, et si 24 milliards, c'est-à-dire environ 65 p. 100, appartenaient aux agriculteurs, ceux-ci créeraient beaucoup plus de richesse que le reste de la nation. Il est vraisemblable qu'ils en créent davantage; mais ce qui n'est pas vraisemblable, c'est que la consommation moyenne pour une famille d'agriculteurs composée de quatre personnes seulement s'élève à plus de 5,000 francs. Si le revenu brut moyen du campagnard était supérieur à celui du citadin, comment expliquerait-on que les ateliers des villes attirent les ouvriers par l'appât de salaires plus forts que ceux des fermes et que cette différence soit une des causes de l'émigration rurale? On serait donc, dans ce cas, induit à supposer que les exploitants, fermiers ou propriétaires, retiennent une plus forte part du produit brut que les industriels. Autre conséquence : si la production agricole forme les 2/3 de la production totale de la France, ne conviendrait-il pas d'attribuer à l'agriculture les 2/3 de 3 milliards de notre budget? La Société nationale d'agriculture ne le croit pas; mais le chiffre de M. le Trésor de la Rocque serait un argument favorable à cette opinion.

BIBLIOTHÈQUE

Les statistiques ne sont pas toujours l'expression exacte des faits dont elles cherchent à déterminer la quantité. Celles qui concernent l'état de richesse d'un peuple et particulièrement la production agricole ou industrielle sont au nombre des plus difficiles à établir parce que les moyens d'information sur ces matières manquent quelquefois ou ne saisissent qu'incomplètement leur objet. Les statisticiens le savent et ils doivent le dire (1). Aussi s'abstiennent-ils de donner des chiffres, quand ils ne possèdent aucun élément de connaissance, et présentent-ils

(1) J'ai exposé les conditions diverses de l'établissement des statistiques et de leur degré d'exactitude dans l'*Introduction* de mon ouvrage sur *la Population française*.

ceux qu'ils donnent comme des approximations ou même comme de simples vraisemblances numériques quand ils n'ont pas assez d'éléments pour être plus affirmatifs. La statistique doit éclairer le lecteur ; elle ne doit jamais le tromper par une disposition artificielle des nombres ou par des chiffres hasardés sans preuve et cependant inscrits sans réserve à côté de chiffres authentiques. En procédant autrement, on discrédite la statistique ; on prête le flanc à la critique des sceptiques qui dédaignent ce genre de recherches ou qui en consultent les résultats, non pour s'éclairer eux-mêmes, mais pour y trouver des arguments propres à faire sensation sur le public en faveur d'une thèse préconçue.

Le savant cherche la vérité par l'étude des faits et par leur groupement à l'aide de la statistique. La Société nationale d'agriculture est une société savante ; elle n'a pas d'autre préoccupation que celle de la vérité. Elle ne doit pas laisser s'accréditer l'erreur que la production brute de l'agriculture en France dépasse 24 milliards. Si elle n'intervenait pas avec l'autorité qui lui est propre, des publicistes, des orateurs, des savants même qui n'auraient pas fait de cette matière une étude spéciale seraient en droit de répéter désormais : « L'agriculture produit 24 milliards » ; d'autres pourraient dire aussi : « La France ignore entièrement quelle est la valeur de sa production agricole ; car les estimations d'auteurs compétents varient de 10 à 24 milliards. » Or, l'incertitude de notre connaissance ne flotte pas, il s'en faut de beaucoup, entre des limites aussi étendues (1).

Il faut toujours se garder des exagérations dans un sens comme dans l'autre. On s'y abandonne quelquefois inconsciemment ; on s'y complaît même d'autres fois quand elles flattent l'opinion qu'on voudrait faire prévaloir. On

(1) Voici, comme spécimen, quelques évaluations de la production brute

ne contrôle pas les résultats de son travail par des rapprochements qui éclaireraient l'observateur en rendant manifeste, quand il y a discordance, l'invraisemblance du rapport. On ne songe pas qu'en plaidant une cause à l'aide d'arguments et de chiffres inexacts on peut porter préjudice à ceux mêmes auxquels l'on avait le dessein d'être agréable. Il semble que M. le Trésor de la Rocque n'ait pas échappé à ce danger et que les agriculteurs seraient en droit de lui reprocher de les avoir fait paraître très riches. Il espérait obtenir pour eux une plus forte protection douanière (association d'idées qui ne me semble pas elle-même logique), et il se trouve qu'il a fourni des armes aux adversaires des dégrèvements de l'agriculture et qu'il a même exposé ses clients aux projets de financiers en quête de matière imposable. J'ai voulu par la présente note montrer que ces armes n'existent pas et que l'arsenal de M. le Trésor de la Rocque est en partie garni de quantités imaginaires.

agricole extraites du troisième volume de *La Population française* (p. 84 et 85) qui est sous presse :

Évaluation. Milliards de francs.	Auteurs.	Dates.	Évaluation. Milliards de francs.	Auteurs.	Dates.
4,0	Dupont de Nemours.	1780	plus de 6,0	Dombasle.	1839
2,7 (sans les semences)	Lavoisier.	1789	7,5	Roger.	1843
4,7 (et en outre 1,4 pour semences)	Chaptal.	1810	8,0	Moreau de Jonnès.	1850
5,2	Ch. Dupin.	1820	8,3	Stat.décennale agricole.	1852
5,0	Châteauvieux.	1820	5,0 (déductionfaite des doubles emplois)	L.deLavergne.	1860
6,7	Dutens.	1835	8,0	Foy.	1860
plus de 6,2	Stat.décennale agricole de France.	1839	11,6	Stat.décennale agricole.	1862
			13,5	Vacher.	1878
			13,4	Stat.décennale agricole.	1882

Comparaison du tableau dressé par M. le Trésor de la Rocque avec d'autres documents.

EXTRAIT DU TABLEAU DRESSÉ PAR M. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE. PRODUITS AGRICOLES OU MIXTES (1). DÉSIGNATION des PRODUITS	PRODUCTION nationale d'après M. le Trésor de la Rocque exprimée en millions de francs.	EVALUATIONS données par l'Enq. décennale de 1882. Valeur en millions de francs.	Indicat. de la page dans le vol. de l'Enquête décen. de 1882.	ÉVALUATIONS en millions de francs fournies par la statistique agricole annuelle de 1888.	OBSERVATIONS
Chevaux, ânes, mulets et chiens.	710				Espèces : La valeur totale des animaux dans l'Enquête décennale est : chevaline. 1361 mill. p. 187. mulassière 107 — p. 193. ovine. . . 45 — p. 195. bovine . . 3086 — p. 228.
Taureaux, bœufs, vaches, veaux, génisses.	1,200	989	p. 239		Le chiffre de 989 mill. se rapporte aux animaux livrés à la boucherie ou exportés.
Béliers, moutons, brebis, boucs, chèvres.	306	183	p. 246		La valeur totale de l'espèce ovine, d'après l'Enquête décennale (p. 211) est de. . . 572
Porcs, truies, verrats, cochons de lait..	630	462	p. 250		La valeur totale de l'espèce porcine d'après l'Enquête décennale (p. 228) est de.. . 573
Volailles, lapins, gibier et autres animaux vivants ou morts. .	350	188	p. 251		Env. 135 m. (*La France et ses col.*, II, 144.)
Viandes fraîches de boucherie	2,100				
Viandes salées et conserves. . .	456				
Œufs.	240	120	p. 251		L'Enquête déclare que si l'on adoptait comme moy. générale pour la France la consommation de Paris, on obtiendrait un total de 241 mill., mais que « pour être plus près de la vérité » il convient de réd. à 120 mill. 130 millions pour les œufs et les plumes. (*La France et ses colonies*, II, 144.)

Lait.	1,450	1,157	p. 241	1,126	Lait de vache. Le lait fait en partie double emploi avec le beurre et le fromage.
Fromages de toutes catégories.	120	118	p. 243		118 m. pour les fromages de lait de vache.
Beurre frais, fondu ou salé.. .	210	164	p. 243		
Miel..	26	13	p. 252	6.600,000	
Suif brut, saindoux et autres graisses.	185				
Margarine	45				
Froment(gr., farines, pâtes, etc.).	2,220	2,408	p. 56	1,855	
Méteil.				68	
Seigle..	218	263	»	265	
Maïs.	190	135	»	114	
Orge.	210	216	»	172	
Sarrasin..	115	110	»	106	
Avoine.	810	750	»	719	
Pommes de terre.	700	648	p. 78	561	
Légumes verts, salés, secs et prod. des jardins maraîchers.	1,100	1,048	p. 68		1049 m. comprennent 147 m. p. les lég. secs et 902 m. pour les prod. des jardins potag. et maraîch.
Betteraves à sucre..	190	178	p. 117	122	
Fourrages..	2,410	2,402	p. 80	155	Betterave fourragère.
				206	Trèfle.
				241	Luzerne.
				138	Sainfoin.
				890	Prés naturels et herbes.
				140	Regains.
A reporter.	16,191				

(1) Nous donnons la partie du tableau dressé par M. le Trésor de la Rocque qui forme le premier groupe : PRODUITS AGRICOLES OU MIXTES. Nous avons pour plus de clarté imprimé en *italiques* les produits qui ne nous paraissent avoir à aucun titre le caractère agricole. A côté des chiffres de M. le Trésor de la Rocque, nous avons placé les chiffres de l'enquête décennale de 1882, pour les produits sur lesquels cette enquête fournit des renseignements.

EXTRAIT DU TABLEAU DRESSÉ PAR M. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE. PRODUITS AGRICOLES OU MIXTES.		EVALUATIONS données par l'Enq. décennale de 1882.		ÉVALUATIONS en millions de francs fournies par la statistique agricole annuelle de 1888.	OBSERVATIONS
DÉSIGNATION des PRODUITS	PRODUCTION nationale d'après M. le Trésor de la Rocque exprimée en millions de francs.	Valeur en millions de francs.	Indicat. de la page dans le vol. de l'Enquête décen. de 1882.		
Report	16,191				
Paille.	1,320	1,293	p. 56		
Fruits de table frais ou secs. . .	210	140	p. 125	40	Châtaignes.
				22	Noix.
				103	Pommes à cidre.
				18	Prunes.
				4	Oranges.
					140 m. pour les produits des principaux arbres fruitiers. (*LaFrance et ses colonies*, II. p. 109.)
Fruits de table confits.	42	18	p. 124		18 m. sont le prod. des noyers, amand. et hêtres.
Fruits oléagineux.	20	32	p. 124	45	32 m. pour l'olivier; cette valeur fait en grande partie double emploi avec l'huile.
Fruits à distiller.	4	»	»		
Graines oléagineuses.	30	47	p. 110	17	Colza.
				1,8	Navette.
				6,4	Œillette.
				0,2	Cameline.
				5,5	Chanvre.
				4,9	Lin.
Graines à ensemencer.	169				
Plants d'arbres et chardons cardères.	62	17	p. 120		1 m. pour les chardons à foulon, 16 m. pour les plans d'arbres. Par hypothèse nous admettons.

Huiles et essences.	130	23	p. 111 p. 124 p. 136	932	Environ 1 200 millions en 1885. (*La France et ses colonies*, II, 106.)
Truffes fraîches ou conservées.	21				
Vin.	2,000	1,136	p. 141		Environ 240 millions en 1885, calculé d'après le prix de gros à 15 fr. l'hectol.
Vinaigre.	21,35				
Cidre et poiré.	130				Environ 320 millions; chiffre trop fort, le calcul étant fondé sur le cours des bières importées et exportées.
Bière.	459,8				
Levure de bière.	25				Environ 100 millions sans l'impôt en 1885, à raison de 50 fr. l'hectol.
Alcool.	430				
Glace (*eau congelée*).	7				
Eaux minérales.	105				
Sucre et produits sucrés. . . .	360				Campagne de 1888-89 : 480 000 tonnes valant environ 177 millions. (Commission permanente des valeurs de douane, 1888.)
Sel.	45				
Bois à brûler et à construire. .	350	334	p. 154		
Bois exotiques.	»				
Peaux.	365				
Dégras de peaux et oreillons. .	12				
Crins bruts.	15,5				
Cheveux.	4,9				
Poils de toute nature.	53				
Plumes de toute nature. . . .	115				
Gommes et résines.	40				
Caoutchouc et autres sucs (Réglisses, opium, etc.	23				
A reporter.	22,760,55				

EXTRAIT DU TABLEAU
DRESSÉ PAR M. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE
PRODUITS AGRICOLES OU MIXTES

DÉSIGNATION des PRODUITS	PRODUCTION nationale d'après M. le Trésor de la Rocque exprimée en millions de francs.	ÉVALUATIONS données par l'Enq. décennale de 1882. Valeur en millions de francs.	ÉVALUATIONS données par l'Enq. décennale de 1882. Indicat. de la page dans le vol. de l'Enquête décen. de 1882.	ÉVALUATIONS en millions de francs fournies par la statistique agricole annuelle de 1883.	OBSERVATIONS
Report. . . .	22,760,55				
Poissons frais, huîtres, moules, etc.	80				
Poissons salés.	70				
Graisses de poisson blanc et fanons de baleines.	6				
Corail brut, perles fines et vessies.	2				
Substances propres à la médecine et à la parfumerie (éponges, musc, cantharides). . .	»				
Matières dures à tailler, coques de coco, etc.	25				
Soufre.	1				
Cacao.	»				
Café.	»				
Girofle, cannelle, muscades poivre et piment.	»				
Thé.	»				
Vanille.	»				
Riz.	»				
Laine.	80	77	p. 247	88	51 000 000 kil. en suint à 2 fr. 75 = 115 millions. (Commission des valeurs de douane, 1889.)

Soie	30	43	p. 252		Environ 34 millions, valeur des cocons en 1885 dont 2 millions pour la graine. (*La France et ses colonies*, II. 146); 31 millions en 1888. (Commission permanente des valeurs de douane.)
Lin et chanvre.	78	75	p. 113	21 31	Lin et chanvre : 42 600 000 kil. à 0 fr. 75. 32 millions. (Commission des valeurs de douane, 1888.)
Coton.	»				
Jute.	»				
Houblon.	21	15	p. 120	3	
Tabac.	352,3	17	p. 120	19	En 1882, l'administration a acheté pour 15 millions de tabac indigène, pour 46 millions de tabac étranger et vendu pour 361 millions de tabac.
Joncs et roseaux bruts.	10				
Fumier et engrais.	1,150	148 838	p. 236 p. 253		Fumier d'espèce chevaline, bovine, ovine, etc.
Tourteaux et pulpe de betteraves.	50	123	p. 253		0,8. Tourteaux de lin et chanvre. 4,8. Tourteaux de fruits des arbres oléagineux.
Marbres, pierres, terres, chaux, plâtre, ciment, tuiles, briques, ardoises et autres matériaux.	650	75 6	p. 250 p. 253		
Marne, terres pyriteuses et pyrites	8,5				
Combustibles minéraux (houille, coke, etc.).	450				
Goudron minéral.	24				
Bitumes fluides.	»				
Bitumes solides.	22				
Cire brute ou ouvrée.	14	6	p. 252	4,6	4,6 m. pour la cire brute.
TOTAL. . . .	25,884,35				

M. de Dampierre. — Nous remercions vivement M. Levasseur d'avoir soulevé un débat de cette importance. M. Levasseur, comme M. le Trésor de la Rocque, comme M. Tisserand avant lui, ont rendu un grand service en fournissant des éléments permettant d'examiner complètement la question, car nous cherchons avant tout la vérité, et je prends l'engagement qu'il sera répondu par M. le Trésor de la Rocque à des critiques trop autorisées pour ne pas soulever un débat de grande importance.

M. Lavalard. — Je demande l'impression et la distribution de la note de M. Levasseur.

M. Gréa. — Je tiens, dès aujourd'hui, à faire remarquer que le pourcentage de l'impôt indiqué par M. Levasseur s'applique au revenu brut et non au revenu net.

La proposition de M. Lavalard, mise aux voix, est adoptée et la discussion est fixée à la séance qui aura lieu dans quinze jours.

III

SÉANCE DU 22 AVRIL 1891

Observations à propos du procès-verbal.

M. de Dampierre. — Je viens de recevoir de M. le Trésor de la Rocque la lettre suivante au sujet de la communication faite dans la dernière séance par notre confrère M. Levasseur, sur la valeur de la production agricole. Je demande à la Société la permission de lui en donner lecture :

« Le texte de la note lue par M. Levasseur à la Société nationale d'agriculture vient d'être livré au public et porté à ma connaissance par le *Journal de l'agriculture* qui la publie ce matin.

« Il m'est impossible, vous le comprenez, de discuter en quelques minutes les allégations et les chiffres de mon honorable contradicteur; mais je prends l'engagement de les rectifier à bref délai et d'établir l'exactitude des chiffres du tableau que notre Société a fait insérer dans le *Bulletin* du 15 septembre dernier.

« Toutefois, je dois dès aujourd'hui relever une assertion de M. Levasseur, qui me fait évaluer à 25 milliards le total de la production agricole. Mon contradicteur en tire cette conséquence que la France ayant une superficie de 50 millions et demi d'hectares, la production brute moyenne approcherait, *selon lui*, de 500 francs par hectare.

« Vous qui avez lu mon tableau, vous savez que ce total de 25 milliards est placé au-dessous d'une colonne intitulée : produits agricoles *ou mixtes*, et que, pour obtenir le revenu proprement dit de la terre, il faudrait déduire de cette partie du tableau les articles relatifs à la bière, au sucre, à l'alcool, au sel, eaux minérales, glaces, plumes, poissons salés, produits des mines, houillères et carrières, briques, ardoises, tuiles, phosphates, etc.

« Dans le tableau que j'ai livré à la Société, je n'ai eu d'autre prétention que d'évaluer la *consommation totale* des produits français en France et de l'opposer au chiffre des produits français *exportés*. Le tableau lui-même en fournit la preuve. La déduction pour doubles emplois est effectuée à la fin du tableau et porte sur l'ensemble des produits agricoles, industriels et mixtes. Puisque M. Levasseur porte la discussion sur ce terrain, j'évaluerai dans un prochain travail le produit brut moyen de l'hectare et l'ensemble de notre production agricole.

« Mais je dois protester dès aujourd'hui contre le procédé qui consiste à comparer les charges fiscales qui frappent la terre au chiffre de la production *brute*.

« L'impôt se déduit du chiffre du produit net. Aucun

financier ne l'ignore, aucun économiste ne conteste qu'il en doive être ainsi.

« Le produit *brut* moyen a beau s'élever à 2,000 francs pour la culture maraîchère, dépasser 800 francs pour les cultures industrielles, monter à un chiffre souvent fort élevé pour la vigne, excéder enfin 250 francs en moyenne pour l'ensemble des cultures, il n'en résulte pas que le produit *net* moyen atteigne plus de 50 francs par hectare. C'est à ce chiffre, à ce seul chiffre qu'il convient de comparer les charges de l'agriculture.

« Recevez, etc.,

« Le Trésor de la Rocque. »

M. Méline demande à présenter une observation au sujet de la communication très intéressante faite à la dernière séance par M. Levasseur. M. Levasseur a discuté les chiffres produits par M. le Trésor de la Rocque devant la Société des agriculteurs de France pour établir la valeur de la production agricole qu'il estime à 24 milliards; M. Levasseur a soutenu que ces chiffres contenaient des inexactitudes et des doubles emplois. C'est ainsi, a dit M. Levasseur, que M. le Trésor de la Rocque compte pour leur valeur totale la production des fourrages, celle du bétail, du lait et du beurre, oubliant que la viande, le lait et le beurre ne sont que des fourrages transformés et incorporés; il faudrait donc en opérer la déduction pour arriver à la vérité sur l'importance de cette production agricole spéciale.

M. Méline déclare qu'il n'entend pas prendre la place de M. le Trésor de la Rocque, qui peut seul justifier ses chiffres, et qu'il n'a demandé la parole que pour redresser une interprétation erronée, donnée par M. Levasseur à un passage de son rapport sur la loi douanière. Dans ce passage, M. Méline n'a nullement fait siens les chiffres de M. le Trésor de la Rocque, comme l'a cru à tort

M. Levasseur. Répondant à une objection des amis de ce dernier qui reprochaient à la Commission des douanes de n'avoir pas suffisamment protégé l'agriculture, M. Méline s'est borné à faire observer qu'elle avait été si efficacement protégée que, même en prenant le chiffre de 24 milliards donné par M. le Trésor de la Rocque pour la valeur de la production agricole de la France, on arrive à ce résultat qu'il n'y aurait pas moins de 21 milliards de produits protégés. Le rapporteur a voulu donner plus de force à son raisonnement en se plaçant dans l'hypothèse même de son adversaire et n'a nullement entendu se prononcer sur le chiffre vrai de la production agricole.

Sur ce point, cependant, M. Méline ne demande pas mieux que de donner son opinion d'une façon générale.

Il croit que M. Levasseur a raison et tort à la fois vis-à-vis de M. le Trésor de la Rocque ; tout dépend du point de vue auquel on se place, et la controverse repose sur une véritable confusion.

M. Levasseur a raison s'il entend parler du produit net du travail agricole, de ce qu'on peut appeler la richesse créée; pour l'établir, il faut en effet opérer certaines déductions nécessaires et à ce point de vue le chiffre donné par la statistique agricole de 1882 paraît celui qui se rapproche le plus de la vérité; il estime la production agricole à 13 milliards, ce qui est déjà un joli chiffre.

Mais si, au lieu d'envisager le total de la richesse agricole créée, on a en vue les opérations et les transformations auxquelles elle donne lieu et l'importance des échanges qu'elle amène, on arrive à un chiffre beaucoup plus élevé qui n'est pas moins exact. Ce second mode de calcul est surtout à sa place quand on étudie le mouvement des échanges entre la France et l'étranger pour régler le régime économique de notre pays.

Ici on est autorisé à prendre chaque branche de production pour sa valeur intégrale, puisque c'est cette valeur tout entière qui peut se trouver atteinte par la concurrence étrangère. C'est dans ce sens qu'on peut dire que le marché intérieur agricole représente une somme de beaucoup supérieure à 13 milliards. Est-elle de 24 milliards comme le prétend M. le Trésor de la Rocque? C'est un chiffre fort difficile à fixer exactement.

M. Méline n'essayera pas de le déterminer; il n'en a pas besoin pour sa thèse. Que le marché intérieur soit au total de 22 milliards pour l'agriculture et l'industrie, comme l'admet sans doute M. Levasseur, ou de 34 milliards, comme le soutient M. le Trésor de la Rocque, les conséquences à tirer de l'un ou de l'autre chiffre sont les mêmes, tant l'écart reste considérable entre notre production intérieure et notre exportation.

En effet, si on établit rigoureusement le chiffre de la production intérieure en opérant les déductions que réclame M. Levasseur, il faut, pour être logique, opérer la même déduction si on veut se rendre compte de la valeur de notre exportation; or, si on retranchait de cette valeur les marchandises de transit et toutes les matières premières venant de l'étranger et que nous ne faisons que transformer, laine, soie, coton, lin, jute, fer, cuivre, plomb, plumes, bois, etc., on arriverait à réduire notre exportation de plus de 600 millions.

La différence entre les chiffres du marché intérieur et ceux du marché extérieur resterait donc énorme, et c'est tout ce que voulait démontrer M. Méline.

M. Levasseur. — J'avais promis à M. de Dampierre de lui remettre une épreuve corrigée destinée à M. le Trésor de la Rocque; je m'occupe des corrections en ce moment. J'ai tenu à faire figurer à la suite de ma note un tableau dans lequel j'ai reproduit, en les comparant

à d'autres documents, les chiffres donnés par M. le Trésor de la Rocque. On m'apprend que ma communication vient d'être publiée par le *Journal de l'agriculture;* je ne l'ai appris moi-même qu'à l'instant. Je n'en connais pas exactement le texte, mais je puis affirmer que, dans ma note, j'ai pris bien soin de dire que l'évaluation de 24 milliards donnée par M. le Trésor de la Rocque comprenait les produits agricoles ou mixtes et j'ai exprimé le regret que M. le Trésor de la Rocque n'ait pas distingué les produits agricoles et les produits minéraux. Je remercie M. Méline de sa déclaration : il en résulte qu'il n'a pas adopté le chiffre de 24 milliards comme valeur de la production agricole.

Quant à la valeur même de la production, ce n'est pas le moment de la discuter : la Société a demandé l'impression de ma communication ; une fois la distribution faite, nous pourrons revenir utilement sur la question.

IV

SÉANCE DU 29 AVRIL 1891

Fixation de l'ordre du jour.

M. Levasseur. — Je prie la Société de vouloir bien fixer à mercredi prochain la discussion de ma communication sur la valeur de la production agricole. Cette note sera distribuée demain. Il s'agit de savoir si le chiffre de 24 milliards avancé par M. le Trésor de la Rocque est exact ou erroné.

M. Clavé. — Il faudrait attendre que M. le Trésor de la Rocque ait pu répondre.

M. Levasseur. — La Société est saisie de ma commu-

nication; il y a intérêt à ce qu'elle soit discutée à bref délai pour qu'elle se rapporte à des chiffres qui peuvent être discutés en ce moment à la Chambre des députés.

M. Gréa. — Cette discussion pourrait être jointe à celle de ma proposition sur les tarifs de douane.

SÉANCE DU 6 MAI 1891

Fixation de l'ordre du jour.

M. Levasseur. — Je rappelle que la Société a mis à l'ordre du jour de la séance du 6 mai la discussion sur la note que j'ai présentée dans la séance du 15 avril et que la question est la suivante : Est-il vrai que la production brute agricole de la France s'élève à 24 milliards? Au moment de partir pour Lyon, j'ai eu connaissance, par un article de l'*Économiste français*, du travail de M. le Trésor de la Rocque d'où ce chiffre est extrait. J'avoue que j'ai été très étonné de cette assertion. Sachant quelles difficultés l'étude de la valeur de la production présente à ceux qui sont le plus familiarisés avec ces questions, et avec quelle complaisance on répète des chiffres inexacts quand ils ont eu un certain retentissement, je me suis empressé, en qualité de membre de la Section d'économie, de statistique et de législation agricoles, de saisir mes collègues de la question, afin d'opposer à l'erreur l'autorité de la Société nationale d'agriculture : de là, la note du 22 avril.

Je remercie M. le marquis de Dampierre qui, en déclarant qu'il ne cherchait sur cette matière que la vérité, a appuyé la demande de discussion.

Mais j'ai été surpris de voir quelques membres paraître

hésiter devant la proposition de discuter cette question. Il n'est pourtant pas sans intérêt pour des agronomes de savoir si la France produit 12 ou 24 milliards. Quoique nous soyons dans l'impossibilité de donner précisément la valeur exacte de cette production, il n'est pas permis de rester dans l'indécision quand il s'agit de telles différences.

Je n'ai qu'un but : faire la lumière et dissiper, si je puis, une erreur que je crois dangereuse à plusieurs égards. C'est dans cet esprit que j'ai rédigé une note. Cette note ne vise pas une personne ; je tiens à le redire et j'aurais voulu que tous mes collègues en fussent convaincus sans que j'eusse besoin de le dire. Elle ne vise qu'un chiffre. L'impression du tableau qui accompagne cette note, a exigé plus de temps que je ne pensais. Les premiers exemplaires que j'ai eus ont été envoyés par moi l'un à M. le marquis de Dampierre, l'autre à M. le Trésor de la Rocque.

Quoique je n'aie pas l'honneur de le connaître personnellement, M. le Trésor de la Rocque m'a écrit une lettre dans laquelle il demande que la Société veuille bien remettre cette discussion au 27 mai afin de lui permettre de réunir et de produire les preuves de ses chiffres. (M. Levasseur donne communication de cette lettre.) M. le Trésor de la Rocque a adressé la même demande à d'autres membres de la Société, particulièrement à M. le marquis de Dampierre.

Je suis aux ordres de la Société. Si celle-ci veut discuter immédiatement et s'il se trouve des membres pour soutenir que le chiffre de 24 milliards n'est pas exagéré, je suis prêt à leur répondre. Mais, comme il ne s'agit pas d'une question urgente, il n'y a aucun empêchement à en différer la discussion et il y a des raisons pour le faire : raison de courtoisie d'abord à l'égard de M. le Trésor de la Rocque ; raison d'intérêt scientifique, puisque la

lumière se fera d'autant mieux que M. le Trésor de la Rocque aura eu le temps de rassembler les chiffres et les arguments favorables à sa thèse.

La Société décide que la discussion sera reportée à la séance du 27 mai.

V

SÉANCE DU 27 MAI 1891

Discussion sur la valeur de la production brute de l'agriculture en France.

M. le comte de Luçay. — Ce n'est pas en mon nom personnel que j'interviens dans la discussion qui se poursuit aujourd'hui. Je ne saurais me reconnaître la compétence suffisante pour discuter et résoudre une aussi grave question que celle de la production agricole de la France, question qui a divisé et divise encore les meilleurs esprits. Aurais-je la présomption de l'étudier que le temps me manque, du reste, pour l'examen détaillé qu'exigerait au préalable le document que mon collègue et ami M. le Trésor de la Rocque m'a donné mission de placer sous vos yeux. Ce document est la réponse, qu'il s'était engagé à faire aux observations présentées par notre savant confrère, M. Levasseur, dans la séance du 15 avril.

Avant d'en donner lecture, vous me permettrez quelques explications préliminaires, qui me semblent nécessaires sur les circonstances qui ont inspiré, sur l'esprit dans lequel a été rédigé le travail inséré le 15 septembre dernier au *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, et qui a été l'origine du présent débat.

Si vous vouliez bien vous reporter à ce Bulletin, vous

y verriez que, déposant devant la Commission sénatoriale des douanes au nom de la Société des agriculteurs, M. le Trésor de la Rocque avait développé cette juste thèse que l'industrie aussi bien que l'agriculture ont un intérêt capital à ce que le législateur leur assure et réserve le marché intérieur ; car ce marché représente au moins 35 milliards, tandis que nos exportations à destination de l'étranger oscillent entre 3 et 4 milliards. Invité par le président de la Commission, M. Foucher de Careil, à corroborer son dire par des chiffres, il les avait groupés dans le tableau du 15 septembre. Le tableau est intitulé : *Consommation des produits français ou importés en France sur les marchés étrangers et sur les marchés français,* et voici les totaux par lesquels se terminent les colonnes entre lesquelles il répartit les produits suivant leur nature et leur provenance :

	Importation.	Production nationale.	Exportation.	Consommation française.
	millions	millions	millions	millions
Produits agricoles ou mixtes.	3,107	25,884	1,422	27,569
Produits industriels. .	841	11,266	1,769	10,339
	3,948	37,150	3,191	37,908

Des 37,908 millions, l'auteur déduit 3,436 pour doubles emplois, et conclut que la consommation intérieure et l'importance du marché français représenteraient une somme nette de 34 milliards et demi.

Ainsi, c'était l'importance respective des deux marchés, le marché intérieur et le marché étranger, au point de vue des avantages qu'ils présentent aux producteurs français, que M. le Trésor de la Rocque avait d'abord et principalement envisagé.

La note de notre confrère, M. Levasseur, a porté le débat, vous vous en souvenez, sur le montant et la valeur de la production agricole en France. C'est en vue

de répondre aux observations de cette note et de leur donner satisfaction dans la mesure du possible, en même temps que de faciliter la discussion, que M. le Trésor de la Rocque, dans sa réponse, a fait subir à son travail primitif des remaniements sur lesquels je dois brièvement appeler votre attention. Les produits forment actuellement trois groupes distincts : produits agricoles, produits mixtes et produits industriels, chacun avec ses déductions spéciales pour doubles emplois.

Les produits agricoles, subdivisés en production végétale et production animale, comprennent quarante-quatre articles d'une valeur de 25,286 millions ramenée à 19,816 millions par les déductions (semences, nourriture des animaux, paille des fumiers, etc.). Dans le tableau du 15 septembre au contraire, certains articles n'avaient été inscrits qu'après déductions opérées. Il en est ainsi de la paille qui y figure pour 1,320 millions seulement, tandis que sa valeur est portée par le nouveau tableau d'abord à 2,186 millions, mais avec 800 millions de déductions ultérieures, ce qui la fixe en définitive à 1,386 millions, chiffre sensiblement égal au premier. Cette manière différente de procéder est importante à noter, car elle explique certains écarts qui pourraient étonner à première vue.

Pour les mêmes raisons que pour les produits agricoles, la valeur des produits mixtes descend de 6,250 millions à 3,819 millions. Sous cette rubrique sont classés d'une part certains produits agricoles qui ont été déjà l'objet de transformations : le suif, le vinaigre, l'alcool, la bière, les huiles et essences, le sucre, les tourteaux, le pain par exemple ; d'autre part, des produits du sol qui n'ont pas le caractère agricole, tels que les pierres, chaux et marne, les combustibles minéraux et leurs dérivés, etc.

Je ne parlerai des produits industriels que pour dire que la valeur des 2,362 millions, qui leur est attribuée,

me semble correspondre aux évaluations des auteurs les plus autorisés.

Additionnons les totaux des trois groupes et nous aurons 35,997 millions. C'est, à un milliard près, l'évaluation portée au bas du tableau du 15 septembre (34,473 millions) et le milliard est en augmentation.

J'ai parlé des écarts qui existaient entre les chiffres portés aux deux tableaux. Cela ne tient pas seulement au mode de procéder différent que j'ai signalé, mais aussi au fait que dans l'intervalle a paru la statistique de l'agriculture pour l'année 1889, et que M. le Trésor de la Rocque, qui avait fait usage pour son premier travail de celle de 1888, la seule alors publiée, a cru, et avec raison, préférable de prendre la plus récente pour base de ses nouveaux calculs. Il n'a pas voulu s'en référer d'une manière générale et exclusive à la grande statistique décennale de 1882, pour le double motif qu'elle n'enregistre naturellement que des résultats d'une période déjà relativement éloignée et qu'a pu modifier dans une certaine mesure l'action des lois réparatrices de 1885 et 1887, — et qu'elle a omis dans sa récapitulation bon nombre d'articles ayant certainement le caractère de produits agricoles : les peaux, le lard, les graisses, les poils et cuirs, les fleurs, les plants d'arbres, les raisins de table, etc.

En prenant pour base les quantités constituées par le Bulletin du ministère de l'agriculture, M. le Trésor de la Rocque a modifié, en ce qui concerne certains articles, le coefficient de rendement d'après les indications que lui a fournies l'un des membres les plus compétents du personnel enseignant de Grignon.

Quant aux prix, il a accepté d'une manière à peu près absolue ceux arbitrés pour 1889 par la Commission permanente des valeurs de douane. Comparant la production intérieure à l'exportation il devait forcément leur appliquer une commune mesure et ne pouvait en choisir

d'ailleurs une qui présentât plus de garanties. Je n'ai pas à insister à cet égard. Vous savez tous quelle est cette commission et comment elle fonctionne sous la présidence de notre savant confrère, M. Teisserenc de Bort, avec l'utile concours de quelques autres de nos confrères. Le Rapport annuel de son président au ministre forme, avec les rapports spéciaux de ses quatre sections (produits des fermes, denrées et produits exotiques ; matières minérales, métallurgie et bois ; matières textiles, fils et tissus ; matières de fabrication et objets fabriqués divers) un corps d'indications indispensable à consulter, non seulement pour quiconque s'occupe de nos relations commerciales internationales, mais aussi pour les différentes catégories de nos producteurs. On ne doit pas d'ailleurs oublier que les valeurs arbitrées par elle, après enquête et sérieux examen, reçoivent de la signature du ministre un caractère officiel. Les évaluations de la Commission ne seraient-elles pas toutefois exagérées, et donnent-elles le prix véritable des choses ? On pourrait faire quelques réserves en ce qui concerne les importations, pour lesquelles la douane comprend en effet, avec le prix de revient des produits au lieu d'origine, le fret, l'assurance, les commissions et même le bénéfice commercial de l'introducteur. Mais pour le prix des objets exportés, au contraire, elle ne tient strictement compte que de la valeur nette, c'est-à-dire que de la valeur en fabrique ou sur le lieu de production, dégagée de tous frais et bénéfices accessoires. La comparaison des chiffres qui figurent dans le travail de M. le Trésor de la Rocque justifie cette opinion. Ainsi, quand on voit l'hectolitre de froment coté 18 fr. 50, l'hectolitre de seigle 10 fr. 50, le kilog. de viande, qualité moyenne, 1 fr. 62, celui de beurre 2 fr. 85, celui de la volaille 2 fr., l'œuf 7 cent., on ne saurait certainement conclure pour 1889, année d'Exposition, à une exagéra-

tion quelconque. Sans doute, il est des prix notoirement trop élevés ; je citerai l'hectolitre de cidre à 35 fr. ; mais d'autre part, quel, je ne dis pas marchand, mais bouilleur de cru, consentirait à fournir pour 50 fr. un hectolitre d'alcool pur? Je dirai donc volontiers avec M. le Trésor de la Rocque : « Dans le tarif des valeurs en douane, certains prix paraîtront insuffisants, certains autres paraîtront excessifs, et pourtant il semble qu'appliqués à l'ensemble des denrées et marchandises, les prix de ce tarif et ceux des mercuriales ne doivent pas aboutir à des résultats très différents. »

En terminant ce trop long préambule, je vous demande la permission de vous donner lecture des pages suivantes de l'auteur par lesquelles débute sa réponse.

« Je m'étais engagé à vous apporter la justification des chiffres énoncés dans mon précédent tableau et à la produire dans votre séance de ce jour.

« Afin de faciliter votre examen et votre contrôle, j'ai divisé mon précédent travail en trois tableaux, desquels il résulte que la production agricole de la France atteindrait . . . . 19,883,000,000 fr.
que la production mixte (ainsi nommée parce qu'elle émane de notre sol en même temps que de notre industrie) s'élèverait à . . . . 3,819,000,000 fr.
que la production industrielle dépasserait . . . . 12,362,000,000 fr.

Total . . . . . 36,064,000,000 fr.

« Mon honorable contradicteur me faisait évaluer à 25 milliards le total de la production agricole, et il en tirait cette conséquence que la France couvrant une superficie de 50 millions et demi d'hectares, la production brute moyenne approcherait ainsi de 500 francs par hectare. Cette imputation reposait sur un malentendu.

« Dans le tableau livré à la Société des agriculteurs de France, je m'étais borné à évaluer la consommation totale de nos produits *en France* et à l'opposer au chiffre des produits français exportés. Je n'avais pas distingué des produits agricoles proprement dits, les articles, tels que la bière, le sucre, l'alcool, le sel, les eaux minérales, les poissons frais ou salés, les produits des mines, houillères, carrières, etc. Dans ce premier travail il y aurait eu d'ailleurs à déduire des 25 milliards, outre la somme des produits mixtes, celle des produits comptés deux fois, parce qu'ils se répétaient sous deux formes (lait et beurre par exemple).

« Sous sa forme nouvelle, — le tableau des produits agricoles présente à peu près le cadre et les divisions adoptés par l'enquête de 1882, mais il est loin d'arriver aux mêmes totaux. Le total des produits agricoles montait, d'après l'enquête, à . . . . . 13,461,000,000 fr.
et s'élève, d'après notre tableau,
à . . . . 19,783,000,000 fr.

Différence en plus . . . . 6,322,000,000 fr.

« Les causes de cette différence seront expliquées et détaillées dans la suite de mes observations ; je me contente de les résumer brièvement ;

1° L'enquête de 1882 a omis, dans sa récapitulation, un certain nombre d'articles qui ont certainement le caractère de produits agricoles (les peaux, le lard, le saindoux, les graisses, le lait de chèvre, les poils, les crins, les plumes d'animaux, les fleurs livrées au commerce par la culture, les plants d'arbres et les arbustes des pépinières, les semences autres que celles des céréales, le beurre, le fromage, des fruits tels que le raisin frais ; des légumes tels que les asperges, les artichauts, les raves, etc.).

2° Elle n'a pas jugé à propos de rectifier dans cette même récapitulation un certain nombre d'erreurs qu'elle

avait signalées elle-même dans le cours de ses judicieuses observations ; notamment l'omission d'un très grand nombre de veaux, de moutons et de porcs, livrés à la consommation sans passer par la boucherie, une notable insuffisance dans la production du fumier, etc.

3° Elle a commis diverses erreurs dans l'évaluation des quantités récoltées.

4° L'enquête de 1882 se réfère aux résultats constatés en 1882 et souvent à des résultats antérieurs, tandis qu'évaluant en 1891 la production de la France agricole ou industrielle, nous avons dû nous référer aux résultats constatés en 1889 par les Bulletins du ministère de l'agriculture ou d'autres documents officiels.

5° Les prix appliqués par l'enquête de 1882 aux quantités qu'elle constate sont naturellement ceux des mercuriales de 1882 ou des années antérieures, et diffèrent presque toujours, soit en plus, soit en moins, de ceux indiqués par le tarif des valeurs en douanes pour les exportations de 1889, et ce sont ces derniers qui ont dû, naturellement, servir de base à nos calculs. Ayant, en effet, à comparer la production intérieure de 1889 à l'exportation de 1889, pour les évaluer, nous avons dû employer une commune mesure, c'est-à-dire appliquer les mêmes prix tant aux quantités exportées qu'à celles vendues à l'intérieur. Dans ce tarif des valeurs en douane certains prix paraîtront insuffisants, certains autres paraîtront excessifs, et pourtant il semble qu'appliqués à l'ensemble des denrées et des marchandises les prix du tarif des douanes et ceux des mercuriales ne doivent pas aboutir à des résultats très différents.

« On se tromperait assurément en prétendant que la commission des valeurs rehausse systématiquement le prix des denrées agricoles ou des marchandises exportées. Un examen minutieux du tarif ne laissera, je crois, à personne cette impression. Pour un grand nombre

d'articles d'un usage habituel tels que le pain, la viande, les œufs, la volaille, le beurre ou le fromage, etc., les prix adoptés semblent plutôt insuffisants. On se tromperait aussi en croyant que les marchandises exportées sont de qualité supérieure à celles que la culture ou le commerce garde pour les vendre à l'intérieur. Parmi les marchandises exportées, on trouve sans doute des marchandises de choix, on en remarque aussi de communes et de qualité tout à fait inférieure. A une certaine époque, les denrées ou marchandises de rebut étaient même signalées dans le commerce sous le nom de marchandises d'exportation. J'ai vu embarquer pour l'Amérique des cargaisons de vins tellement avariés qu'on n'aurait certainement pu ni les vendre ni les écouler en France.

« L'exportation du beurre mélangé de margarine nous a fait perdre en partie la clientèle de l'Angleterre.

« Le chiffre de 19,783,000,000 francs de produits agricoles rapproché de celui de la superficie (environ 50 millions et demi d'hectares) ferait ressortir un rendement brut moyen de 391 francs par hectare. Le rendement brut moyen n'est pas le produit net. Je crains que, dans son esprit et dans son mémoire, M. Levasseur ne les ait quelque peu confondus. Le rendement brut moyen d'un hectare de blé a été en 1890 de près de 450 francs (1), et, Dieu merci, le blé n'est pas encore devenu en France une culture extraordinaire. Ce rendement brut de 391 francs ne prouve d'ailleurs absolument rien pour le produit net, le seul dont il convient de suivre les variations, si l'on veut connaître la véritable situation de l'agriculture. Les 450 francs que je citais plus haut comme

(1) Le rendement moyen en grain a été de 16 hectolitres ; en appliquant le prix de 20 francs (constaté en 1890 avant la hausse) on obtient 320 francs pour la valeur du grain. Ces 16 hectolitres de grain représentent en poids 12 qx 32 kilog., et ont dû donner une quantité moyenne de paille de 28 qx 33 kilog. En appliquant le prix de 4 fr. 50 le quintal (constaté en 1890 avant la hausse) on arrive à 127 fr. 50 ; total 447 fr. 50.

représentant en blé et en paille la valeur moyenne d'un hectare de froment, ne couvrent pas toujours les frais de semence, de fumier, de culture et de récolte de cet hectare; je dirai même qu'en évaluant la journée des hommes et des animaux de culture à un taux raisonnable, ils ne les couvrent presque jamais, Si l'on veut tirer du blé un bénéfice, il est nécessaire d'arriver à un rendement plus élevé.

« Le produit net, le seul qui doive compter, n'atteint pas en moyenne, suivant les évaluations optimistes, 58 francs par hectare, soit 2 milliards et demi. Tel est le résultat auquel aboutissent le travail et les avances des agriculteurs; tel est aussi le seul chiffre auquel il convient de comparer leurs charges. »

Je m'arrête; les pages qui suivent contiennent l'énumération détaillée des articles inscrits dans le tableau des produits agricoles, avec la justification des quantités et prix adoptés. Chacun de vous peut s'y reporter sur l'exemplaire qu'il a sous les yeux. Je remercie mon excellent confrère, M. Levasseur, de m'avoir permis de prendre le premier la parole pour poser la question, et j'attends ses observations, prêt à y répondre de mon mieux.

DOCUMENT ANNEXÉ

Comme complément de la lecture faite par M. le comte de Luçay, nous insérons ici la suite de la brochure de M. le Trésor de la Rocque qui a été remise à l'état d'épreuve à la Société nationale d'agriculture à la suite de cette communication. Quelques membres l'avaient déjà reçue, comme M. Levasseur, la veille au soir. Ce mémoire a été publié ensuite dans le *Bulletin de la Société des agriculteurs de France* (n^os^ des 1^er^ juin, 1^er^ juillet et 15 juillet 1891).

PRODUCTION
AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE LA FRANCE

PAR

M. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE

I. — PRODUITS AGRICOLES

PRODUCTION VÉGÉTALE

1. Froment. . . . . fr.	2,060,000,000
2. Seigle.	284,000,000
3. Méteil.	79,000,000
4. Maïs	110,000,000
5. Orge.	206,000,000
6. Sarrasin.	113,000,000
7. Avoine.	801,000,000
8. Millet.	5,000,000
9. Pommes de terre.	695,000,000
10. Produit des jardins maraîchers	1,348,000,000
11. Paille.	2,186,000,000
12. Fourrages.	2,836,000,000
13. Fruits de table frais.	193,000,000
14. Fruits oléagineux.	33,000,000
15. Fruits à distiller.	4,000,000
16. Fleurs.	10,000,000
17. Betteraves sucrières	187,000,000
18. Graines oléagineuses.	41,000,000
19. Graines à ensemencer.	598,000,000
20. Plants d'arbres.	35,000,000
21. Bois à brûler et à construire .	350,000,000
22. Joncs et roseaux bruts. . . .	10,000,000
23. Gommes et résines.	20,000,000
24. Lin et chanvre.	52,000,000
25. Houblon, chicorée, safran et autres cultures industrielles. . .	28,000,000
26. Tabac (récolté en France). . .	20,000,000
27. Vin.	2,385,000,000
28. Cidre et poiré.	315,000,000
A reporter. . . .	15,004,000,000

PRODUCTION ANIMALE

Report. fr.		15,004,000,000
29. Chevaux, ânes et mulets (travail)		1,906,000,000
30. Taureaux, bœufs, vaches et génisses (travail).		1,191,000,000
31. Chiens.		3,000,000
32. Vianche fraîche de boucherie.		2,153,000,000
33. Viande salée, lard et saindoux		460,000,000
34. Fumier		1,060,000,000
35. Œufs.		428,000,000
36. Lait.		1,696,000,000
37. Fromage		197,000,000
38. Beurre..		235,000,000
39. Miel et cire..		24,000,000
40. Peaux et dégras de peaux. . .		383,000,000
41. Crins bruts, poils, plumes. . .		104,000,000
42. Laine		118,000,000
43. Soie..		30,000,000
44. Volailles, lapins et gibier. . .		394,000,000
		25,386,000,000
A déduire :		
Semences (valeur originaire des céréales)..	440,000,000	
Paille employée en fumier.. . . .	800,000,000	
Lait employé en beurre et fromage.	380,000,000	
Nourriture des animaux des exploitations (paille, fourrages, etc.)	4.285,000,000	
Pommes et poires à cidre	50,000,000	
Viande de porc employée dans les salaisons et la charcuterie. . . .	100,000,000	
	6.055,000,000	6.055,000,000
Reste.		19.331,000,000

II. — PRODUITS MIXTES

45. Truffes et champignons. . fr.	24,000,000
46. Conserves de viandes.	10,000,000
47. Conserves de légumes.	20,000,000
A reporter. . . .	54,000,000

Report. fr.	54,000,000
48. Fruits de table secs ou confits.	20,000,000
49. Suif brut et graisses.	50,000,000
50. Margarine.	45,000,000
51. Huiles et essences	138,000,000
52. Vinaigre	22,000,000
53. Bière..	410,000,000
54. Levure de bière et résidus de brasserie.	25,000,000
55. Alcool.	112,000,000
56. Glace (eau congelée).	7,000,000
57. Eaux minérales..	105,000,000
58. Sucre et produits sucrés . . .	360,000,000
59. Sel	18,000,000
60. Poissons de mer ou d'eau douce et poissons salés.	190,000,000
61. Graisses de poisson	6,000,000
62. Corail brut, perles fines et vessies	2,000,000
63. Substances propres à la médecine et à la parfumerie. . . .	»
64. Matières dures à tailler, coques de coco, etc.	25,000,000
65. Soufre.	»
66. Cacao.	»
67. Café	»
68. Épices	»
69. Thé.	»
70. Vanille	»
71. Riz.	»
72. Coton.	»
73. Jute.	»
74. Tabac (fabrication).	43,000,000
75. Tourteaux et pulpes de betteraves.	60,000,000
76. Pierres de toute nature, marbre, terre, chaux, plâtre, ciment, tuiles, briques, bois et fers, et autres matériaux de construction	600,000,000
A reporter. . . .	2.292,000,000

Report. fr.		2.292,000,000
77. Marne et pyrites.		9,000,000
78. Combustibles minéraux. . . .		540,000,000
79. Goudron minéral.		24,000,000
80. Bitumes fluides		»
81. Bitumes solides		22,000,000
82. Cire ouvrée		10,000,000
83. Engrais autre que le fumier .		200,000,000
84. Cheveux.		4,000,000
85. Pain		3.304,000,000
86. Son et résidus des farines. . .		242,000,000
87. Pâtes alimentaires.		227,000,000
		6.874,000,000
A déduire :		
Viandes pour conserves.	3,000,000	
Légumes pour conserves..	4,000,000	
Graines et fruits oléagineux, convertis en huile et tourteaux. . .	73,000,000	
Vin converti en vinaigre.	1,000,000	
Betteraves converties en sucre ou alcool.	187,000,000	
Poisson frais converti en poisson salé.	39,000,000	
Froment et seigle convertis en pain.	1.969,000,000	
Froment converti en pâtes.. . . .	194,000,000	
Houblon et orge pour bière. . . .	30,000,000	
Bois et fer pour constructions. . .	70,000,000	
	2.570,000,000	2.570,000,000
Reste.		4.304,000,000

III. — PRODUITS INDUSTRIELS

Fils et tissus de laine, de poil et de crin. . . . . fr.	1.050,000,000
Fils et tissus de coton..	600,000,000
Tissus de soie	500,000,000
Fils et tissus de lin, de chanvre, voiles de navire..	360,000,000
A reporter. . . .	2.510,000,000

Report. fr.	2.510,000,000
Fils et tissus de jute et de phormium.	60,000,000
Peaux et pelleteries ouvrées, chaussures, etc.	650,000,000
Armes, poudres, munitions, etc . .	150,000,000
Meubles.	600,000,000
Ouvrages en bois.	150,000,000
Embarcations..	80,000,000
Gaz.	125,000,000
Nickel, cobalt et mercure.	»
Manganèse, antimoine et bismuth.	1,000,000
Fer, fonte et acier.	270,000,000
Cuivre..	25,000,000
Plomb..	20,000,000
Étain..	4,000,000
Zinc.	5,000,000
Or, argent, platine, aluminium. .	12,000,000
Autres métaux et minerais	1,000,000
Caractères d'imprimerie, grillages, toiles métalliques..	40,000,000
Machines et mécaniques	300,000,000
Outils et ouvrages en métaux. . .	690,000,000
Orfèvrerie, bijouterie, horlogerie. .	600,000,000
Instruments de musique, d'optique et de chimie.	60,000,000
Ouvrages de sparterie, vannerie et corderie.	90,000,000
Ouvrages en caoutchouc et gutta-percha, câbles, etc.	75,000,000
Carrosserie (voitures, wagons, charrettes, etc.	150,000,000
Feutres et chapeaux..	80,000,000
Corail, écail, lorgnons, éventails, etc.	30,000,000
Tabletterie, brosserie et boutons. .	130,000,000
Bimbeloterie.	180,000,000
Modes et fleurs artificielles	200,000,000
Effets à usage (lingerie et vêtements)..	1,400,000,000
Papier et carton, cartes à jouer, etc.	120,000,000
Livres et cartes..	300,000,000
A reporter. . . .	9.108,000,000

Report. fr.		9.108,000,000
Porcelaines, faïences et poteries. .		120,000,000
Verres, cristaux et glaces.		100,000,000
Coutellerie, épingles, aiguilles, hameçons, etc.		70,000,000
Tableaux, curiosités, meubles d'art et objets de collection.		150,000,000
Parapluies.		15,000,000
Produits chimiques.		950,000,000
Teintures *préparées*.		60,000,000
Épices préparées.		9,000,000
Couleurs.		40,000,000
Chicorée brûlée..		25,000,000
Pain d'épice.		8,000,000
Chocolat.		40,000,000
Parfumerie..		90,000,000
Amidon.		10,000,000
Savons		110,000,000
Médicaments composés et plantes médicinales.		320,000,000
Bougies, acide stéarique, chandelles.		75,000,000
Allumettes.		28,000,000
Teintures et tannins..		48,000,000
Drilles et chiffons.		100,000,000
Albumine, gélatine, colle et cirage.		15,000,000
Chevaux (travail des).		328,000,000
Industrie des transports..		1,200,000,000
Colis postaux.		400,000,000
		13.419,000,000
A déduire :		
Laine.	322,000,000	
Soie..	148,000,000	
Lin et chanvre.	32,000,000	
Jute..	18,000,000	
Fer, fonte, acier.	270,000,000	
Cuivre.	98,000,000	
Plomb..	35,000,000	
Étain	23,000,000	
A reporter. . . .	966,000,000	

Report. fr.	966,000,000	
Zinc.	18,000,000	
Or et argent.	15,000,000	
Chicorée.	5,000,000	
Seigle (pain d'épice).	2,000,000	
Kaolin (porcelaine).	1,000,000	
Bois (meubles et embarcations. . .	25,000,000	
Produits chimiques (matières premières	25,000,000	
	1.057,000,000	fr. 1.057,000,000
Reste.		12,362,000,000

RÉCAPITULATION

Production agricole. . . . . fr.	19.331,000,000
— mixte.	4.304,000,000
— industrielle.	12.362,000,000
Total de la production.	35.997,000,000
Excédent des importations de 1889 sur les exportations.	613,000,000
Consommation française.	36.610,000,000
Exportations françaises en 1889.	3.704,000,000
A déduire : exportations en Algérie et aux colonies.	248,000,000
Exportations françaises a l'étranger.	3.456,000,000

(Ici se place le passage du mémoire lu par M. le comte de Luçay qui se termine par ces mots : le seul chiffre auquel il convient de comparer les charges.)

Ces chiffres rappelés, je reviens à la justification détaillée des articles inscrits dans le tableau des produits agricoles.

I. — PRODUCTION AGRICOLE

Production végétale.

1. *Froment.* — L'Enquête de 1882 accuse (page 402) une production en grains de 4,081 millions. J'arrive seulement à une somme

de 3,658 millions pour les mêmes grains, en prenant les quantités accusées par la statistique annuelle pendant les neuf dernières années, et en divisant par la production, puis, en appliquant à cette quantité moyenne le prix moyen ressortant des neuf derniers tableaux des valeurs des douanes. Je crois ce prix moyen sensiblement inférieur au prix moyen accusé pendant cette période par les mercuriales des marchés de l'intérieur. Néanmoins, comme mon tableau avait surtout pour but de comparer la production et la consommation intérieure aux exportations, il m'a paru indispensable de ne changer ni l'unité ni la mesure.

La quantité moyenne de froment serait de 111 millions d'hectolitres (1) et le cours moyen de l'hectolitre ne dépasserait pas 18 fr. 50.

2 *à* 8. *Autres céréales.* — En appliquant le même procédé, c'est-à-dire en prenant à la fois les quantités dans les statistiques du Ministère de l'agriculture et les prix dans le tableau de la commission des valeurs, on obtient 284 millions de seigle, 79 millions de méteil, 110 millions de maïs, 207 millions d'orge, 113 millions de sarrasin, 800 millions d'avoine et 5 millions de millet.

9. *Pommes de terre.* — Le Bulletin du Ministère de l'agriculture de 1890 indique pour la production des pommes de terre en 1889 une quantité de 107 millions de quintaux.

La commission des valeurs mentionne pour la pomme de terre en 1889 un prix de 6 fr. 50 par quintal, ce qui donne un total de 695 millions de francs.

10. *Légumes et produits des jardins potagers et maraîchers.* — La superficie des jardins potagers et maraîchers était de 429,701 hectares d'après l'Enquête de 1882 (page 68). On reconnaît généralement que le rendement de l'hectare a augmenté et que des progrès très sensibles sont réalisés chaque année dans cette branche de notre agriculture. Je lisais l'autre jour dans le journal *le Temps* (n° du 15 mai 1891) cette appréciation émanée d'un homme compétent : « Nous sommes très frappés des progrès considérables que la culture maraîchère a réalisés parmi nos populations rurales. Nous ne retrouvons plus ces quelques légumes souffreteux, végétant à la diable sous une voûte d'arbres fruitiers... Le plus humble jardin de paysan est toujours, non seulement très soigneusement, mais très rationnellement travaillé... »

Aucune donnée ne nous permet d'apprécier l'augmentation du

(1) Le chiffre de 1889 est à peu près égal à cette moyenne. Pour la récolte de 1890, le ministre annonce un chiffre de 119 millions d'hectolitres de froment.

revenu par hectare qui s'est produite depuis 1882, mais il est impossible de ne pas tenir compte de l'accroissement de la superficie. L'*Écho agricole* évalue (n° du 15 septembre 1890) la surface actuelle des jardins potagers et maraîchers à 570,000 hectares, soit en plus 141,000 hectares, c'est-à-dire une proportion de 33 p. 100.

Le produit des jardins potagers ou maraîchers était évalué à 902,372,000 francs par l'enquête de 1882 pour la valeur soit des légumes vendus régulièrement, soit des légumes consommés par la famille de l'exploitant; en appliquant à ce chiffre une augmentation proportionnelle de 33 p. 100, on arrive au chiffre de. . . . . fr. 1.200.000.000

Quant aux légumineuses destinées soit à l'alimentation de l'homme (haricots, pois et lentilles), soit à l'entretien des animaux (vesces, lentillons, féveroles, etc.), elles sont ordinairement désignées dans le commerce sous le nom de légumes secs. L'Enquête de 1882 évaluait cette production à 5,892,414 hectolitres représentant environ. fr. 148.000.000 (1)

ce qui donne un total de. . . . . fr. 1.348.000.000

On remarquera que l'Enquête de 1882 a omis d'évaluer toute une série de produits tels que les artichauts, les asperges, les raves, et autres légumes cultivés en plein champ. Ce n'est pas la seule omission que nous aurons à signaler.

11. *Paille.* — Le rendement en paille indiqué par l'Enquête de 1882 (page 53) est le suivant :

Froment.	181,756,000	quintaux.
Seigle.	41,946,000	—
Méteil.	8,963,000	—
Orge.	15,742,000	—
Avoine.	69,575,000	—
Sarrasin.	12,000,000	—
Maïs.	11,000,000	—
Millet.	Mémoire	
Total.	334,982,000	quintaux.

En examinant de près ces chiffres j'ai constaté qu'ils étaient obtenus au moyen d'un coefficient sensiblement inférieur au coefficient réel.

(1) Le prix que donne le tarif des douanes est de 0 fr. 25 le kilog. mais il n'indique pas le prix du litre; dès lors nous avons accepté l'évaluation de l'enquête de 1882.

D'après M. Berthault, professeur d'agriculture à Grignon, dont les chiffres sont basés sur des expériences répétées sur tous les points du territoire, pour chaque quintal de grain on doit obtenir en paille :

	Grain.	Paille.
Froment	100 kil.	220 kil.
Seigle	100	230
Méteil	100	230
Orge	100	150
Avoine	100	160
Sarrasin	100	140
Maïs	100	145
Millet	100	160

L'Enquête estime que pour 100 kilogrammes de froment on obtient seulement 185 kilogrammes de paille. Or, pour trouver des récoltes de ce genre, il faudrait descendre dans l'extrême Midi, c'est-à-dire dans la partie du territoire qui produit le moins de blé.

En adoptant les chiffres de Grignon et en les appliquant aux résultats que nous avons enregistrés pour les céréales, nous arrivons à constater le rendement ci-dessous :

Froment	187,000,000	quintaux.
Seigle	45,000,000	—
Meteil	8,000,000	—
Orge	16,000,000	—
Avoine	68,000,000	—
Sarrasin	12,000,000	—
Maïs	11,000,000	—
Millet	Mémoire	
	347,000,000	quintaux.

En appliquant à ces quantités le chiffre que donne le tarif des valeurs en douane (6 fr. 30 par quintal) on obtient un total de 2.186.000.000 francs.

12. *Fourrages.* — Le Bulletin du Ministère de l'Agriculture de 1890 indique (pages 674 et suivantes) pour les fourrages obtenus en 1889 les chiffres suivants :

Les betteraves *fourragères* récoltées sur 316,828 hectares auraient produit 80,384,285 quintaux auxquels le tarif des valeurs en douane permet d'appliquer un prix de 2 fr. 40 par quintal, soit 192,898,000 francs, ci. . . . . fr. 193.000.000

Quant au produit des prairies artificielles et des prairies ordinaires, il est ainsi détaillé par le même Bulletin :

	Report.		193.000.000
Trèfle (non incarnat).	43,133,881	quintaux.	
Luzerne.	39,688,485	—	
Sainfoin.	24,029,688	—	
Foin des prés et herbages. . . .	163,390,054	—	
Regains.	33.490,964	—	
	303,733,072	quintaux.	

Soit à raison de 6 fr. 30 par quintal (prix indiqué par le tarif des valeurs en douane). . . fr. 1.914.000.000

Dans les racines fourragères, le Bulletin du Ministère de l'Agriculture ne mentionnant que la betterave, nous sommes obligés de recourir à l'Enquête de 1882 qui indique pour les racines fourragères autres que la betterave (carottes, panais, navets, dravières, trèfle incarnat, maïs, fourrage, choux, seigle en vert) un chiffre de. fr. 357.000.000

d'où il suit que la production annuelle du fourrage serait environ de . . . . fr. 2.464.000.000

Ce chiffre paraît inférieur à la réalité de quelques centaines de millions.

En effet, le Bulletin du Ministère de l'Agriculture (pages 674 et suivantes) évalue la production de 1889 en appliquant au nombre d'hectares cultivés en prairies artificielles ou en prairies naturelles le chiffre du rendement moyen par hectare. Aucun document ne nous permet de contrôler ce rendement moyen, mais on remarque que, d'après le Bulletin, les prairies artificielles couvraient en 1889 pour :

Le trèfle (non incarnat) une superficie de	987,389	hectares
La luzerne.	800,483	—
Le sainfoin.	642,080	—
Total.	2.429,952	hectares
Or l'Enquête de 1882 accusait pour ces mêmes cultures une superficie de. . .	2,844,635	—
Déficit en 1889..	414,683	hectares
De même le Bulletin indique.	4,822,683	—
de prairies naturelles et d'herbages pour 1889 au lieu de.	5,826,540	hectares
Déficit en 1889..	1,004,270	hectares

Or il est absolument certain que de 1882 à 1889, si la superficie des terres cultivées en prairies s'est modifiée, c'est en plus et non

en moins, et nous devrions trouver un excédent là où l'on nous fait remarquer un déficit.

Si les chiffres de l'Enquête de 1882 ont quelque réalité, il faudrait augmenter de 18,000,000 de quintaux la production des prairies artificielles et de 41,000,000 de quintaux la production des prairies naturelles pour 1889.

En appliquant à ces suppléments de production le prix du tarif (6 fr. 30 par quintal) on obtient environ 372 millions, de telle sorte que la production de 1889 se serait élevée à 2,836,000,000 fr.

13, 14, 15. *Fruits de table frais.* — Résultats accusés tant par l'Enquête de 1882, page 125, que par le Bulletin du Ministère de l'Agriculture de 1890 pour l'année 1889 :

Noyers. . . . . fr.	1,055,952	quintaux à	20.30	21,435,762
Amandiers	290,909	hectolitres	19.77	5,751,690
Pommiers et poiriers . .	19,673,695	—	14.65	91,945,667
Pêchers et abricotiers. .	337,430	—	10.82	3,652,074
Pruniers et cerisiers. . .	1,185,812	—	9.46	11,217,052
Châtaigniers.	4,682,904	quintaux	9.71	45,461,839
Orangers.	27,080	—	»	583,000
Citronniers.	86,460	—	»	1,836,100
Cédratiers	25,700	—	»	1,534,000
Mûriers (feuilles)	2,083,920	—	4.63	9,647,913
		Total.		193,065,097

Faute de données suffisantes, on est bien forcé d'admettre ce chiffre, mais on remarquera que l'Enquête de 1882, comme les statistiques ultérieures, ne parlent pas *du raisin de table* dont le commerce atteint un chiffre très important.

La valeur des fruits secs et des fruits confits est réservée pour le tableau des produits mixtes.

Fruits oléagineux. — L'Enquête de 1882 indique les chiffres suivants :

Oliviers.	2,146,314	hectolitres à fr.	15 02	32,254,134
Hêtres	59,919	—	11 93	715,020
		Total.		32,969,134

Fruits à distiller. — Cerises, baies de genièvre, prunes, etc. 4,000,000 francs.

16. *Fleurs.* — L'Enquête de 1882 passe sous silence la culture de fleurs qui a pris depuis plusieurs années des proportions assez grandes, notamment en Provence, en Anjou et dans les environs

de Paris. Cette culture ne reste plus confinée dans les jardins, elle s'étend dans les champs et mérite, par son importance, d'être rangée parmi les cultures industrielles.

Je tiens d'une autorité très compétente (un membre fort distingué de la Société nationale d'agriculture) que la production des fleurs livrées au commerce par la culture peut être évaluée à environ *dix millions*.

17. *Betteraves sucrières.* — Le Bulletin du Ministère de l'Agriculture de 1890 (pages 647 et suivantes) indique, pour la production des betteraves à sucre en 1889, un chiffre de 71,445,260 quintaux à 2 fr. 61 le quintal (1), soit 187,000,000 francs.

Ce chiffre doit être mentionné dans la nomenclature des produits agricoles, mais il sera déduit du chiffre de la production du sucre.

18. *Graines oléagineuses.* — Le Bulletin du Ministère de l'Agriculture de 1890 indique (pages 674 et suivantes) pour la production des graines oléagineuses en 1889 les chiffres suivants :

Colza.	735,938	quintaux à fr.	31.34	23,065,745
Navette.	54,130	—	31.25	1,691,916
Œillette.	149,207	—	38.68	5,771,623
Cameline.	9,134	—	24.62	224,876
Chanvre.	183,401	—	76.98	5,094,657
Lin.	180,352	—	30.23	5,453,602
			Total.	41,302,419

19. *Graines à ensemencer.* — J'ai adopté pour les céréales les proportions indiquées par le cours de Grignon, savoir :

Froment.	2 hectolitres	pour	15 hect.	44	ct à l'hectare.
Seigle.	2 hect.	20	14	35	—
Méteil.	2	10	15	65	—
Orge.	2	»	18	45	—
Avoine.	2	50	23	47	—
Sarrasin.	0	80	15	96	—
Maïs.	0	50	16	06	—
Millet.	0	40	15	10	—

En appliquant les cours moyens donnés par le tarif des valeurs en douane rehaussés, comme il convient, pour les grains de se-

(1) La commission des valeurs a indiqué le prix de la betterave fourragère mais non celui de la betterave à sucre. Du reste, les fabriques de sucre françaises ne reçoivent pas de betteraves de l'étranger.

mences, j'ai obtenu pour la valeur totale des semences de céréales le chiffre de. . . . . fr. 558.000.000

Quant aux autres graines de semences (omises par l'Enquête de 1882), voici ce que m'écrit un membre de la Société nationale d'agriculture, très compétent en ces matières : « Pour les graines de semences proprement dites, la valeur annuelle de celles qui alimentent le commerce n'est pas supérieure à 10 millions. Elle est trois à quatre fois plus forte, si l'on y fait entrer les articles tels que trèfles, luzernes, vesces et pois, graines de pré, etc. Alors on ne va pas loin de 40, peut-être 50 millions, ci. . 40.000.000

Total. . . . . fr. 598.000.000

20. *Plants d'arbres.* — Il s'agit ici non de la production des arbres fruitiers ou forestiers, mais des produits des pépinières en arbres à fruits et en arbres d'utilité ou d'agrément. Dans la note qu'il a lue à la Société, M. Levasseur renvoie aux pages 120, 111 et 136 de l'Enquête de 1882 et indique 17,000,000 francs comme valeur attribuée par l'enquête aux plants d'arbres.

Je n'ai trouvé dans l'Enquête, ni aux pages indiquées, ni ailleurs, aucune mention du produit des pépinières et de ce chiffre de 17 millions (1).

Une lettre d'un grand pépiniériste bien renseigné sur sa spécialité estime à 35 ou 40 millions la valeur annuelle des produits des pépinières de toute sorte. . . . . fr. 35,000,000

21. *Bois et forêts.* — D'après l'Enquête de 1882 (page 151) la production annuelle des bois et forêts serait :

Bois de particuliers.	17,592,373 m. c.
Bois de départements, communes et établissements publics.	5,155,830 —
Bois de l'État.	2,321,937 —
Total.	25,070,140 m. c.

Mais comme l'Enquête n'indique pas la part proportionnelle qui revient, dans ce total, à chaque catégorie des bois, bois de feu, bois d'industrie, etc., et que les prix du tarif des douanes varient énormément selon les catégories, il n'est pas possible d'utiliser ce renseignement pour arriver au calcul de la valeur des bois.

(1) En effet, par une erreur d'impression, les renvois aux pages 111 et

Seulement l'Enquête de 1882 ajoute (page 154) : « La valeur de la production peut, à défaut de renseignements directs, se calculer en prenant pour base le revenu net imposable. Or, d'après le Ministère des Finances, ce revenu se serait élevé en vingt-neuf ans (1851-1879) de 20 fr. 18 à 22 fr. 50 par hectare, soit de 11.49 p. 100. C'est un accroissement moyen de 0.39 p. 100 par hectare et par an. Si l'on admet que le revenu brut de l'ensemble des bois a suivi la même marche, on trouve que le montant du revenu par hectare, tiré des chiffres de la statistique agricole décennale de 1862 (27 fr. 85), s'exprimerait par 35 fr. 36 en 1882, ce qui suppose, pour une superficie totale de 9,455,225 hectares, une valeur de production annuelle de 334,335,872 francs. En acceptant ce chiffre de 0 fr. 39 pour l'accroissement moyen du revenu brut par hectare et par an, on obtiendrait aujourd'hui un produit de fr. 350,000,000.

Le revenu brut dont il est ici question est celui qu'on obtient par l'évaluation des arbres sur *pied* (1).

22. *Joncs et roseaux bruts.* — Le chiffre indiqué au tableau (10,000,000) exprime non seulement la valeur des joncs et roseaux bruts, mais aussi celle des herbes de marais récoltées pour servir de litières.

23. *Gommes et résines.* — 20,000,000 représentent, d'après les publications spéciales, les résines tirées des pins ou sapins des landes, des dunes, etc.

24. *Lin et chanvre.* — Le Bulletin du Ministère de l'Agriculture de 1890 indique (pages 674 et suivantes) pour la production du lin et du chanvre en 1889 les chiffres suivants :

	Superficie.	Production.	Fr.	Fr.
Chanvre. . .	53,823	394,205 qtx de filasse à	76.98	30,247,492
Lin.	34,255	240,866 —	88.74	21,375,309
		Total		51,722,801

Le tarif des valeurs en douane n'indique ni pour le chanvre, ni pour le lin, le prix de la matière brute.

25. *Houblon, chicorée, safran et autres cultures industrielles.* — L'Enquête de 1882 (page 120) mentionne, pour diverses cultures industrielles, les chiffres suivants :

136 se trouvaient en face de : plants d'arbres et chardons cardères, ils devaient être placés à la ligne suivante : huiles et essences (comme nous l'avons fait sur la réimpression, voir page 22 et 23 de cette brochure). Quant au renvoi à la page 111, il s'applique bien aux chardons cardères.

(1) Ce revenu brut n'est pas le revenu réel. On n'évalue pas le froment

Houblon.	3,582 hect. ou	29,531 qtx	15,079,515
Chicorée.	821	55,071	1,055,602
Chardon à foulon. . . .	1,897	13,961	1,093,954
Safran.	310	24	292,428
Gaude, pastel et autres.	10,586	—	10,374,000
	Total. . . . . fr.		27,895,499

26. *Tabac.* — Il ne s'agit ici que de la valeur du tabac récolté en France qui atteint à peine 20,000,000 francs.

27. *Vin.* — Si l'on veut évaluer la production en vin d'après les évaluations des statistiques officielles, on risque de se trouver dans un cruel embarras. Voici par exemple les chiffres mentionnés par l'administration des contributions indirectes :

Années.	Hectares plantés.		Production.	
1882	2.135,000	hectares.	30.930,000	hectolitres.
1883	2.096,000	—	36.000,000	—
1884	2.041,000	—	34.800,000	—
1885	1.990,000	—	28.500,000	—
1886	1.960,000	—	25.100,000	—
1887	1.944,000	—	24.300,000	—
1888	1.843,000	—	30.100,000	—

Or, l'administration de l'agriculture publie chaque année des chiffres différents de ceux qui précèdent :

38.800,000	hectolitres	au lieu de	30.930,000	hectol.	pour	1882
46.200,000	—	—	36.000,000	—		1883
30.400,000	—	—	25.800,000	—		1886
25.400,000	—	—	24.300,000	—		1887
40.000,000	—	—	30.000,000	—		1888

Il est vrai que, pour 1882, la statistique agricole nous offre elle-même des chiffres très différents, car des 38,825,325 hectolitres de l'annuaire statistique, l'Enquête de 1882 (page 141) ne laisse déjà plus subsister que 33,581,632 hectolitres.

D'ailleurs cette même Enquête de 1882 accuse un rendement moyen, par hectare, de 517 francs; cette moyenne a pu être exacte en d'autres temps, mais aujourd'hui les frais des viticulteurs sur un hectare excèdent de beaucoup cette somme, et par

sur pied, mais après la récolte et le battage, lorsque le grain est séparé de la paille. De même, le produit brut des bois et forêts ne peut être obtenu qu'après l'abatage et l'équarrissage des arbres. Le revenu donné par l'Enquête est un revenu qui se rapproche du produit net.

suite le rendement moyen doit atteindre un chiffre bien plus élevé.

Dans son ensemble, comme dans ses détails, cette partie de l'Enquête aboutit à des résultats inadmissibles, et ce n'est pas dans ses tableaux que nous devons chercher la vérité.

Lorsqu'il s'agit de boissons, grâce à notre régime fiscal, la consommation est constatée d'une manière bien plus certaine que la production.

Nous savons, par exemple, que la consommation du vin s'est élevée en 1889, dans les 43 principales villes de France, à 9,019,765 hectolitres. Il y a bien eu quelques hectolitres de vin introduits en fraude dans ces villes. Il y a eu aussi un certain nombre de pièces de vin introduites avec addition d'alcool (jusqu'à la limite de 15 degrés) ; ces pièces ont servi à en fabriquer d'autres avec addition d'eau. Malgré tout, on trouve là une base d'appréciation tout autrement solide que celle fournie par les statistiques du Ministère de l'Agriculture.

En divisant le total de 9,319,765 hectolitres par le nombre des habitants des 43 villes, — 5,493,399 habitants en 1889, — on arrive à une moyenne de 169 litres par habitant. Si cette moyenne est appliquée à l'ensemble de la population, on obtient une consommation totale de 63 millions d'hectolitres.

En admettant que la consommation soit inférieure dans les villes au-dessous de 30,000 habitants et dans les communes rurales à celle des 43 villes désignées ci-dessus, la différence n'est pas très grande. La régie reconnaît que la consommation est, proportionnellement, plus élevée chez les propriétaires récoltants que chez les habitants des villes. La consommation totale de la France ne paraît jamais être descendue au-dessous de 55 millions d'hectolitres qui peuvent se décomposer ainsi :

Production directe.	40.000,000	hectolitres.
Vin de raisins secs	4.000,000	—
Vin de sucre et de marc. . . .	1.500,000	—
Importation.	12.200,000	—
Total.	57.700,000	hectolitres.
Exportation à déduire.	2.200,000	—
Reste.	55.500,000	hectolitres.

Du reste, le chiffre de 40 millions est admis par le Ministère de l'Agriculture comme représentant la quantité récoltée en 1888.

Celui de 4 millions d'hectolitres pour le vin de raisins secs est très inférieur aux derniers résultats admis par la commission des douanes; celui de 1,500,000 hectolitres est également inférieur au chiffre reconnu par l'administration des contributions indirectes pour la production des vins de sucre et de deuxième cuvée.

En appliquant aux vins de production directe le prix le plus bas du tarif des valeurs en douane (55 francs) (1), on arrive à un

chiffre de. . . . . fr.	2,200,000,000
auquel il faut ajouter 4 millions d'hectolitres à 35 francs pour les vins de raisins secs (35 francs est la valeur admise par le tarif des douanes pour les vins de raisins secs provenant de l'extérieur), ci.	140,000,000
Enfin nous compterons seulement à 30 francs l'hectolitre le vin de sucre ou de deuxième cuvée, ci.	45,000,000
TOTAL. . . . . fr.	2,385,000,000

Seulement il serait plus régulier de classer ces deux dernières sommes dans la catégorie des produits mixtes, car ce sont des produits industriels beaucoup plus que des produits agricoles.

On trouvera peut-être le chiffre de 55 francs excessif comme moyenne. Je le crois, en effet, supérieur au prix moyen obtenu par le producteur, mais j'ai expliqué pourquoi j'étais obligé d'adopter les prix agréés par la commission des valeurs.

28. *Cidres et poirés.* — Récolte moyenne de 9 millions d'hectolitres au prix de 35 francs fixé par la commission des valeurs . . . . fr. 315,000,000

Production animale.

29. *Chevaux, ânes, mulets.* — L'Enquête de 1882 s'occupe exclusivement des chevaux qui *sont entre les mains des cultivateurs;* elle n'avait pas à s'occuper des autres. Voici comment elle s'exprime à ce sujet (page 235) : « Il y a en France, *entre les mains des cul-*

(1) Le prix de 55 francs l'hectolitre est appliqué par la commission des douanes aux vins les plus ordinaires.

tivateurs, environ 3 millions de chevaux d'une valeur totale de 1,361 millions de francs. »

Même pour ces chevaux de l'agriculture, elle omet la valeur des crins, poils, des peaux et autres produits accessoires.

Elle se borne à évaluer le travail des bêtes de trait : elle compte par cheval et par an 260 journées de travail et fixe à 3 francs le prix de la journée, en laissant de côté les étalons et les poulains.

Elle obtient ainsi une valeur de. . . . . . fr.	1,637,122,500 »
à laquelle elle ajoute pour les mulets (240 jours à 2 fr. 20).	105,098,400
et pour les ânes (200 jours à 1 fr. 20). . . .	83,456,610
Quant à l'accroissement annuel de la race chevaline, il est évalué par l'Enquête de 1882 (page 402) à.	80,000,000
ce qui donne un total de. . . . . fr.	1,906,000,000

pour le travail et l'accroissement.

S'il y a 3 millions de chevaux entre les mains des cultivateurs, on en compte au moins 500,000 entre les mains de l'industrie des transports, du commerce, des particuliers et de l'armée. Laissons de côté les chevaux de l'armée (effectifs de paix), il reste environ 420,000 chevaux dont le travail représente 327,600,000 francs en adoptant les mêmes bases de 260 journées de travail à 3 francs par jour (1).

30. *Bœufs, vaches*, etc. — L'espèce bovine, dit l'Enquête (page 240), fournit aussi des animaux de travail.

On a compté d'abord 1,518,500 bœufs de trait. D'après l'enquête ces animaux donnent en moyenne 250 journées de travail estimées à 2 francs l'une dans l'autre. . . . . fr.	759,200,000
On ne compte que 1,500,000 vaches employées au travail (180 journées à 1 fr. 60).	432,000,000
TOTAL. . . . . fr.	1,191,250,000

31. *Chiens*. — L'Enquête de 1882 a oublié les chiens. Mais la taxe municipale à laquelle ils sont soumis permet au moins d'en connaître le nombre. Plus de 2,900,000 ont payé la taxe en 1889 (dont plus de 2 millions comme chiens de garde) ; en leur attribuant une valeur moyenne de 20 francs, on arrive à un total de 60 millions dont le vingtième est vendu annuellement et représente 3 millions.

(1) Il résulte de la statistique annuelle publiée par l'administration des contributions directes que dans le courant de l'année 1890 on a taxé 1,124,297 chevaux, mules et mulets. Or les animaux employés par les cultivateurs ne sont pas assujettis à la taxe.

32. *Viande fraîche de boucherie.* — L'Enquête de 1882 récapitule les diverses espèces de viande de boucherie dans plusieurs tableaux (page 237 et suivantes). Seulement le recensement dont ces tableaux résument les résultats a été opéré, d'après l'enquête elle-même, avec des inexactitudes et des omissions qu'elle signale et qu'elle rectifie pour les veaux (page 197), pour les moutons (page 206) et pour les porcs (page 249). Mais comme elle a laissé subsister dans les tableaux officiels ces chiffres qu'elle déclare erronés, ce sont eux qui sont habituellement reproduits. Aux chiffres erronés je substituerai ceux que l'Enquête signale comme étant plus dignes de foi :

Nombre d'animaux abattus :

Bœufs, vaches et taureaux.	1.769,678	têtes.
Génisses.	212,979	—
Veaux.	3.278,686	—
Total	5.261,343	têtes.

Le poids moyen de la viande des animaux livrés à la boucherie a été en nombre rond :

Bœufs, vaches et taureaux de. . . .	264	kilogr. par tête.
Génisses.	134	—
Veaux.	49	—

En multipliant le nombre des têtes par le poids on obtient :

Bœufs, vaches et taureaux.. . .	467.000,000	kilogr.
Génisses.	29.000,000	—
Veaux.	161.100,000	—
Total	657.000,000	kilogr.

D'autre part, on trouve pour l'espèce ovine :

Moutons et brebis..	5.250,527
Boucs et chèvres.	122,667
Agneaux et chevreaux..	3.500,000

L'Enquête dit en effet (page 206) : « Il y a trois millions et demi d'agneaux qui vont à la boucherie avant l'âge de 10 mois. Ce chiffre est supérieur à ceux relevés directement (par le recensement). La différence provient de ce qu'un certain nombre d'agneaux consommés dans les fermes n'ont pas été recensés. »

On remarquera que l'Enquête ne tient pas compte non plus des

moutons et des vieilles brebis consommés directement dans les habitations isolées.

Elle ne tient pas compte davantage d'un fait pourtant bien connu et qui s'est généralisé depuis 1882. Ce fait a été signalé par les publications mêmes du Ministère de l'Agriculture et m'a été confirmé par l'honorable professeur d'agriculture de Grignon dont j'aime à invoquer le témoignage autorisé (1).

Bien que le nombre des existences (bêtes ovines) n'ait pas augmenté depuis 1882 et paraisse même avoir sensiblement baissé, celui des animaux de l'espèce livrés à la boucherie par l'agriculture française s'est notablement accru. Dans les fermes où l'on compte 600 bêtes ovines et où l'on en livrait annuellement 200 à la boucherie, on en livre aujourd'hui 300, soit la moitié du troupeau. Partout, le nombre des bêtes livrées à la boucherie se rapproche aujourd'hui de la moitié de l'effectif. Il est vrai qu'au lieu de la moyenne constatée en 1882 (21 kilogrammes) pour le poids net en viande par mouton, on ne compte plus guère que 15 kilogrammes en moyenne. On remarquera que 300 moutons à 17 kilogrammes donnent 5.100 kilogrammes, tandis que 200 bêtes à 21 kilogrammes donnaient seulement 4.200 kilogrammes.

En somme on livre dans le nouveau système plus de viande à la boucherie, et cette viande de jeunes moutons (9 à 10 mois) se vend à un prix plus élevé.

Si l'on accepte les résultats d'une pratique devenue générale, et si l'on compte 7.377.533 moutons au lieu de 5.250.527, on devra aussi compter 17 kilogrammes par mouton, 19 kilog. par bouc et chèvre, 7 kilog. par agneau et chevreau (ce sont les chiffres de l'enquête); on obtient :

Moutons et brebis.	125.414,661	kilogr.
Boucs et chèvres.	2.300,000	—
Agneaux et chevreaux.	24.500,000	—
Total.	152.000,000	kilogr.

Pour l'espèce porcine nous adoptons les chiffres suivants :

Porcs.	4.750,000
Cochons de lait.	35,716
Total.	4.785,716

(1) Ce même fait est relaté très explicitement dans le rapport présenté à la Commission des douanes du Sénat par M. le sénateur Sébline.

Le recensement de 1882 a donné pour les porcs livrés à la boucherie un chiffre moins élevé. Seulement l'Enquête ajoute (page 249) : « Ces chiffres sont manifestement inférieurs à la réalité : *ils ne correspondent pas à l'effectif des porcs entretenus*. Aujourd'hui, grâce à l'amélioration générale de l'espèce et aux croisements qui ont remplacé toutes les variétés tardives par les variétés précoces, les porcs arrivent presque tous à maturité pour la boucherie entre 9 et 13 mois. Les truies et les verrats se renouvelant presque par moitié chaque année, le nombre des porcs abattus annuellement doit être plus près de 5 *millions* de têtes que de 4 millions. Si la statistique donne un chiffre aussi bas, cela tient à ce que l'on n'a pu relever le nombre des porcs abattus dans les petits ménages de la campagne, dans les métairies et dans les fermes isolées. Il en est de même pour les cochons de lait. »

Le poids net est de 97 kilogrammes pour les porcs et de 10 kilogrammes pour les cochons de lait, d'où le poids en viande :

Pour les porcs de.	460.750,000	kilogr.
Pour les cochons de lait.	357,160	—
TOTAL.	461.107,160	kilogr.

L'Enquête de 1882, dans une autre partie (pages 262 et suivantes) contrôle par les résultats de la consommation les chiffres qu'elle a indiqués pour la production.

CONSOMMATION EN 1882

Paris.	2.244,000	hab.	178.000,000	kilog.	79 31	p. tête.
Villes ayant plus de 1,000 habitants. .	7.796,000	—	458.000,000	—	60.39	—
Autres communes. .	27.831.531	—	609.000,000	—	21.89	—

En 1889, la ville de Paris a consommé 200 millions de kilog. de viande fraîche de boucherie, les villes ayant plus de 10.000 habitants en ont consommé 500 millions de kilog. ; mais la population s'étant élevée pour Paris à 2.422.000 habitants, pour ces villes à près de 8 millions d'habitants, la proportion de leur consommation est seulement de 82 kilog. pour Paris et de 62 kilog. par tête pour les villes au-dessus de 10.000 habitants. En admettant qu'une augmentation égale ait été obtenue pour les communes au-dessous de 10.000 âmes, et que l'on arrive aujourd'hui à 24 kilog, par tête, on arrive pour la France entière à une consommation totale de

1.372 millions de kilogrammes de viande fraîche de boucherie pour laquelle le tarif des douanes indique un prix moyen de 1 fr. 62 le kilogramme, — soit 2.222.600.000 francs.

Ce chiffre de 1.372 millions de kilog. comprend les animaux et viandes importés. Si l'on déduit de la somme ci-dessus l'excédent des importations sur les exportations de 1889, soit 70 millions de francs, il reste pour la quantité de viande produite pour la boucherie une valeur de 2.152.600.000 francs.

33. *Viande salée, lard et saindoux.* — L'évaluation qui précède s'applique exclusivement à la viande fraîche de boucherie. L'Enquête n'évalue pas les produits accessoires tels que les peaux, poils, cornes, etc. Elle ne parle pas non plus des viandes salées, du lard et du saindoux. Il est vrai qu'à la rigueur le porc salé, le lard et le saindoux ayant subi diverses préparations, pourraient être rangés dans la catégorie des produits mixtes; dans tous les cas, il faut les évaluer.

Il y a d'abord le lard et le saindoux provenant des 4.750.000 porcs énumérés plus haut, ensuite le lard et le saindoux provenant des porcs tués par les cultivateurs, salés et conservés par eux pour leur nourriture. Encore aujourd'hui quelques millions d'agriculteurs ne connaissent guère d'autre nourriture que les légumes, les œufs et le petit salé. Il y a enfin les porcs livrés à la charcuterie qui en tire diverses espèces d'aliments. Il faut seulement déduire. en temps et lieu, du total de la production la valeur des porcs frais qui auraient été comptés d'abord comme viande fraîche de boucherie et qui le seraient ensuite comme viande salée.

Lard et saindoux. . . . . fr.	80.000,000
Produits divers de la charcuterie.	40.000,000
Viande salée (2.500,000 porcs de 97 kil. à 1 fr. 40 le kilog.).	340.000,000
Fr.	490.000,000

34. *Fumier.* — Le fumier est un produit exclusivement agricole; quant aux engrais et amendements, ils appartiennent plutôt à la catégorie des produits mixtes.

L'Enquête de 1882 mentionne (pages 236, 241, 250 et 253) les résultats du recensement, mais elle les rectifie de la manière suivante :

« On admet généralement qu'une tête de bétail convenablement nourrie et recevant une bonne litière rend environ 25 fois son poids de fumier par an. En appliquant ce chiffre au poids vif total de l'espèce bovine (3.651.251.000 kilog.), on arriverait à un rendement de fumier de beaucoup supérieur à celui que le recensement a

donné, puisqu'il serait de 80 millions de tonnes en nombre rond. D'un autre côté, le chiffre obtenu par le recensement paraît beaucoup trop faible, même en tenant compte du peu de soins donnés à la production du fumier dans beaucoup de départements. Ce résultat s'explique par les renseignements vagues et incomplets fournis à cet égard par les cultivateurs dont la plupart, faute de comptabilité, n'ont que des idées peu exactes du rendement de leurs bestiaux en engrais. On peut donc admettre comme plus près de la vérité le terme moyen de 60 millions de tonnes. »

Pour les porcs, l'Enquête trouve aussi (page 250) que le résultat du recensement est manifestement au-dessous de la réalité. En admettant un rendement égal à celui qui a été relevé par la statistique de 1882, il atteindrait 12.150.000 tonnes.

Avec ces rectifications, la production du fumier aurait été, en 1882.

Chevaux, mulets, ânes.	14,820,000	tonnes.	148,200,000
Taureaux, bœufs, vaches et veaux. .	60,000,000	—	600,000,000
Béliers, moutons, brebis et chèvres.	13,010,000	—	130,300,000
Porcs.	12,150,000	—	121,500,000
	99,980,000	à 10 fr.	1.000,000,000

Seulement depuis 1882, la production du fumier s'est accrue avec le nombre des chevaux et des bœufs. En admettant que l'accroissement du fumier soit proportionnel, on arrive à un chiffre de production supérieur de 2 millions de tonnes et de 20 millions de francs aux totaux qui viennent d'être indiqués.

« Le fumier des volailles, dit l'Enquête (page 252), quoique d'une certaine valeur, n'a été l'objet d'aucune évaluation. »

Nos basses-cours renferment environ 100,000 kilog. de volailles et de lapins, produisant environ 1,500,000 tonnes, soit 15 millions de fumier.

A ces divers chiffres il convient d'ajouter la valeur du fumier produit par les chevaux qui sont entre les mains de l'armée, de l'industrie des transports, du commerce et des particuliers, soit, en adoptant les évaluations de l'Enquête pour les quantités et les prix, une somme de 25 millions.

Ces divers articles forment un total de 1.060 millions.

25. *Œufs.* — « Paris, dit l'Enquête de 1882 (page 251), a consommé pendant une année 21,343,194 kilog. d'œufs d'une valeur de 32 millions.

« En admettant des consommations proportionnelles, comme plus haut, on trouverait une valeur de 241 millions de francs d'œufs pour la France entière. Toutefois les œufs vendus par les

cultivateurs leur rapportent à peine la moitié du prix auquel les œufs sont vendus à Paris.

« Pour être plus près de la vérité, il convient de réduire le produit réel de la vente des œufs à 120 millions de francs. »

Les consommations proportionnelles dont il est ici question sont celles adoptées plus haut pour la viande de boucherie. C'est-à-dire que, d'après l'Enquête, un habitant de Paris consommerait quatre fois plus d'œufs qu'un habitant des communes au-dessous de 10,000 âmes, et qu'un habitant des villes au-dessus de 10,000 âmes en mangerait trois fois plus que les habitants de ces mêmes communes (au-dessous de 10,000 âmes).

Je ne sais où l'Enquête a puisé ces renseignements, mais si l'on consulte les octrois des quelques villes où les œufs sont soumis à la taxe, on est tout surpris de constater une proportion inverse ; moins la commune est peuplée, plus elle consomme d'œufs par tête d'habitant. Mais j'admets que la consommation soit partout la même. Un fait certain, c'est qu'en 1889 la statistique municipale de Paris accuse une consommation totale en œufs de près de 23 millions de kilog. Le chiffre nouveau de la population étant de 2.422.000 habitants, la moyenne de la consommation par habitant ressortirait à 9 kilog. et demi. (M. Berthault, professeur de Grignon, nous communique le chiffre de 15,544 œufs par 1,000 kilogrammes qui représente 15 œufs et demi par kilog. c'est-à-dire environ 147 œufs par an). J'en tire la conséquence que la consommation des œufs pour toute la France s'élève annuellement à 356,250,000 kilog., soit, à raison de 1 fr. 20 le kilog. (prix de la commission des valeurs qui fait ressortir l'œuf à 0 fr. 077), — 437.500.000 francs.

36. *Lait.* — Le Bulletin du Ministère de l'Agriculture donne (p. 752 et suiv.) pour la production du lait en 1889 le chiffre de 7.723.424.100 litres.

D'après la commission des valeurs le prix du lait a été fixé pour l'année 1889 à 0 fr. 20 le kilog., soit, en raison de la densité moyenne du lait (1,033), — 0 fr. 2066 par litre.

Le lait de vache produit annuellement en France peut donc être évalué à. . . . . fr.	1,595,659,419 (1)
Le lait de chèvre, dit l'Enquête de 1882 (p. 242), sur le pied de 17 à 18 centimes le litre pour une production moyenne annuelle de 4 hectol. 40 litres par chèvre, donne une valeur de . .	100,000,000
Total. . . . fr.	1,696,000,000

(1) Voici ce que m'a écrit au sujet de la production laitière (lait de

37-38. *Beurre et fromages.* — L'Enquête de 1882 évalue (page 242) la production en beurre à 73,045,308 kilogrammes et la production en fromage à 112,539,729 kilogrammes. Le Bulletin du Ministère de l'Agriculture de 1890 fait ressortir (pages 752 et suiv.) pour la production du lait en 1889 une augmentation de 13 p. 100 relativement à la production constatée en 1882. On peut supposer que la production du beurre et du fromage a augmenté dans les mêmes proportions et qu'elle se trouverait ainsi portée :

Pour le beurre à.	82.541,198 kilog.
Pour le fromage à.	127.169,894 —

En appliquant à ces quantités les prix indiqués par la commission des valeurs (2 fr. 85 le kilog. pour le beurre, et 1 fr. 55 pour le romage), on obtient :

Pour le beurre une valeur de. . . . . fr.	235.000,000
Et pour le fromage.	197.000,000

L'Enquête indique (page 242) la quantité de lait employé à la fabrication du beurre et du fromage, mais ces deux produits se trouvent exclus de la récapitulation d'ensemble et ne concourent pas à former le total de la production. Ce serait aller un peu loin que de les considérer comme des produits industriels.

39. *Miel et cire.* — D'après l'Enquête de 1882 (page 252) la production totale était :

Miel.	9,781,822 kilog.
Cire.	2,632,742 —

En appliquant à ces quantités qui n'ont pas dû varier beaucoup depuis 1882 les prix de la commission des valeurs (1 fr. le kilog.

vache) une personne très compétente : « D'après mon expérience personnelle, j'estime qu'en moyenne une vache donne 14 litres de lait dans le premier mois qui suit le vêlage, puis 13, 12, 10, 8, 6, 5, 4, enfin 3 litres dans le dixième et dernier mois. J'arrive ainsi à une moyenne de 6 lit. 84 par jour, moyenne rapportée aux 365 jours de l'année. Je diminue d'un gros quart, soit de 1 litre 84 cette quantité pour tenir compte des avortements, maladies, etc. Cette diminution ramène à une moyenne de 5 litres. En attribuant au lait une valeur moyenne de production de 0 fr. 15, une vache rapporte par an 273 fr. 75 et 6,469,460 vaches (chiffre du ministère de l'agriculture) 1,771 millions ».

pour le miel et 3 fr. 50 pour la cire) on obtient les valeurs suivantes :

Miel.	fr.	14,673,000
Cire.		9,215,000

40. *Peaux et dégras de peaux.* — L'Enquête a négligé de faire entrer en ligne de compte les dépouilles d'animaux. Comme nous avons évalué seulement le travail et le croît pour l'espèce chevaline, le travail et la viande nette pour l'espèce bovine, la laine et la viande nette pour l'espèce ovine, la viande, le lard et le saindoux pour l'espèce porcine, nous sommes fondés à comprendre dans la production animale la valeur de toutes les dépouilles d'animaux.

Nous avons d'abord relevé, dans chaque catégorie, le nombre des animaux abattus annuellement en France et livrés à la consommation, — nous lui avons ensuite appliqué le poids moyen des peaux, d'après les indications de M. Berthault, professeur d'agriculture à Grignon ; ayant ainsi obtenu les quantités, nous sommes arrivés à la valeur en multipliant les différents totaux par les prix indiqués pour chaque catégorie de peaux par la commission des valeurs. Ces opérations ont donné les résultats suivants :

Espèce bovine. . .	160,000,000	kilogr.	à 1.70 fr.	272,000,000
Moutons.	24,500,000	—	2.45	60,025,000
Boucs et chèvres. .	429,000	—	2.45	1,052,000
Agneaux.	2,000,000	—	2.75	5,500,000
Chevreaux.	600,000	—	6.40	3.840,000
Lapins, lièvres, etc.	5,000,000	—	2 »	15,000,000
Peaux diverses. . .	4,000,000	—	3.50	14,000,000
Dégras de peaux et détritus.	—		—	12,000,000
				383,000,000

41. *Crins, poils, plumes.* — Ces divers accessoires négligés par l'Enquête aussi bien que les peaux ne laissent pas d'être importants, ainsi qu'on peut s'en assurer par le tableau de nos exportations. J'emprunte les chiffres suivants au journal des Chambres de commerce en leur appliquant les prix du tarif des valeurs en douane.

Crins bruts.	1,000,000	kilogr. à fr.	5.50	5,500,000
Poils de chèvre et chevreau.	104,533	—	2.10	2,195,000
Poils de cheval, vache, veau, etc.	2,000,000	—	0.25	500,000
Poils de lièvre, lapin, chat.	500,000	—	10 »	5,000,000
Poils de porc et sanglier. .	2,000,000	—	4.50	9,000,000
				16,695,000
Plumes ordinaires et de luxe.	—	—	3 50 et 15	82,000,000

42. *Laine.* — Le Bulletin du Ministère de l'Agriculture de 1890 évalue (page 752 et suivantes) la production de la laine à 58,843,500 kilogrammes pour l'année 1889. D'autre part, le prix indiqué pour les laines en masse de dernière catégorie par le tarif des valeurs en douane est de 2 francs par kilog. Il en résulte que la production indigène aurait au minimum une valeur de 118 millions.

43. *Soie.* — Le nombre des séricículteurs recensés en 1888 est de 142,711, et c'est un effectif supérieur à celui des années précédentes. Le grainage est aussi en progrès, soit comme qualité, soit comme quantité, 903,400 onces de semence produits en 1888, contre moins de 500,000 en moyenne pour les années 1884-1886.

Quant aux cocons, la *France économique* a relevé (page 240) dans les publications officielles les résultats suivants :

1882	9,700,000	kilogr. de cocons.
1883	7,700,000	—
1884	6,200,000	—
1885	6,000,000	—
1886	8,300,000	—
1887	8,600,000	—
1888	9,500,000	—

Même avec les bas prix qui se perpétuent, ajoute la *Franee économique*, cette récolte représente encore une valeur d'au moins 30 millions, réalisée en quelques semaines par les départements producteurs.

44. *Volailles, lapins et gibiers.* — L'Enquête de 1882 évalue (page 251) à 188 millions la valeur des volailles et lapins consommés annuellement. Mais nous ne pouvons admettre ce chiffre déduit du singulier raisonnement que voici :

« ... On trouve, dit l'Enquête, dans la statistique municipale de Paris qu'en 1882 il a été vendu sur les marchés ou introduit dans la capitale pour 58.845.129 francs de poules, oies, canards, dindons, pintades, pigeons et lapins, ce qui correspond à 28 francs environ par habitant.

Si, partant de là, on admet que les populations des villes de 10.000 habitants (moins Paris) et celles des campagnes consomment des quantités de volailles proportionnelles aux viandes de boucherie dont s'alimente chacun de ces groupes de population, on sera en mesure de calculer la consommation totale de la France...»

Mais pourquoi l'Enquête admet-elle cette règle, car, dans cette même page (251), elle dit un peu plus loin : « On mange certainement proportionnellement beaucoup plus de volailles à la cam-

pagne qu'à Paris, et, dans aucun pays on ne consomme autant de volailles qu'en France... » Il est bien évident, d'après l'Enquête elle-même, que le chiffre indiqué par elle est inadmissible. Les octrois de la plupart des villes n'ayant d'ailleurs pas imposé la volaille, nous n'avons aucun moyen de connaître le chiffre réel de la consommation, et il nous faut chercher un autre procédé pour arriver à obtenir la valeur de la production annuelle.

Si l'Enquête de 1882 accuse, pour la consommation de la volaille, en France, un chiffre inadmissible, elle a la prétention d'indiquer (page 220) pour les existences en volailles et lapins au 30 novembre 1882 des chiffres exacts à une unité près :

47,601,284	poules et coqs.
3,938,405	oies.
4,184,870	canards.
2,095,697	dindons.
271,637	pintades.
8,872,910	pigeons.
12,871,878	lapins.

Il m'est impossible de m'associer, sans réserve, aux illusions de l'Enquête.

Je demandais au maire de X... en le voyant remplir sans aucune hésitation les cadres d'un tableau statistique envoyé par la Préfecture : « Pourquoi donc inscrivez-vous 536 dindons? — C'est, me dit-il, le nombre des habitants de ma commune. »

Admettons que, depuis 1882, ces chiffres n'aient point varié ; ils représentent en poids et en valeur, d'après le tarif de conversion adopté par l'administration des octrois (poules et coqs 1 kil., oies 3 kil., canards 1 kil. 500, dindons 4 kil., pintades 2 kil., pigeons 0 kil., 350, lapins domestiques 1 kil. 500 gr.), et d'après le prix arrêté par le tarif des valeurs en douane (2 fr. 10 par kilog. de volaille) :

Poules et coqs.	47.601,284	kilogr.	soit fr.	99.963,000
Oies.	11.815,215	—	—	25.993,000
Canards.	6.277,305	—	—	13.182,000
Dindons.	8.382,788	—	—	18.442,000
Pintades.	543,274	—	—	1.141,000
Pigeons.	3.105,518	—	—	6.522,000
Lapins.	19.307,817	—	—	40.546,000

Or, M. Berthault, le savant professeur d'agriculture de Grignon, admet que pour obtenir le chiffre de la production annuelle il y

a lieu de multiplier par 3 le chiffre des lapins existants à un moment donné, par 1,50 celui des volailles :

Nous obtenons ainsi pour les volailles.	247,864,500
Pour les lapins.	139,638,000
Total	387,502,500
auxquels il faut ajouter pour le gibier, environ. .	6,500,000
Total général . .	394,002,500

II. — PRODUITS MIXTES

Je passerai beaucoup plus rapidement sur les produits mixtes et sur les produits industriels. — Cette partie du travail exigerait des développements et des explications que j'aurai l'occasion d'ajouter dans une prochaine étude.

51. *Huiles et essences.* — Les huiles proviennent soit de graines oléagineuses et de fruits récoltés en France, soit de graines et de fruits importés. La valeur de l'huile, obtenue au moyen des tarifs de conversion adoptés par l'Enquête de 1882 (pages 111, 124, 114)

est de. fr.	132,771,000
à laquelle on peut ajouter pour les essences environ.	5,000,000
Total.	138,000,000

55. *Alcools.* — Le Bulletin du Ministère de l'agriculture de 1890 donne (pages 607 et suivantes) pour la production des alcools en 1889 :

Quantités soumises à l'exercice (relevé des écritures)	2,185,307 h.
Quantités obtenues par les bouilleurs de cru (évaluation)	60,156 h.
Total.	2,245,963 h.

La commission des valeurs attribue à l'hectolitre d'alcool pur pour l'année 1889 une valeur de 50 francs, ce qui donnerait pour la production totale une somme de . . . . . . fr. 112.000,000

Mais il convient de remarquer que, d'une part, nous n'avons pu distinguer les eaux-de-vie de vin (dont le prix est porté par le tarif à 1 fr. 50 le litre), des esprits fabriqués dans les distilleries industrielles. D'autre part, les quantités obtenues par les bouilleurs de cru sont en réalité beaucoup plus importantes (voir le rapport de M. Léon Say sur les alcools) et d'un prix plus élevé que celui

mentionné pour l'alcool pur ; enfin, nous ne tenons pas compte des distillations clandestines,

57. *Eaux minérales.* — Le chiffre indiqué dans le tableau pour les eaux minérales comprend les eaux recueillies et consommées sur place, aussi bien que les eaux expédiées hors des stations balnéaires ; il comprend également le prix des bains.

58. *Sucres et produits sucrés.* — Le chiffre inscrit dans le tableau est celui de la production pendant la campagne 1889-1890.

59. *Sel.* — La production annuelle se trouve chiffrée, d'une part, dans les statistiques du Ministère des travaux publics et, d'autre part, dans celles du Ministère des finances, mais les deux administrations ne se trouvent jamais d'accord. L'écart entre leurs chiffres est souvent même assez considérable :

PRODUCTION EN 1887

Lieux de production.	STATISTIQUE DU Ministère des Travaux publics.	Ministère des Finances.
Marais de l'Atlantique. . . .	177,400 tonnes.	111,800 tonnes.
Marais de la Méditerranée. .	117,500 —	189,000 —
Mines et sources	519,000 —	519,000 —
	823,000 tonnes.	717,600 tonnes.

D'après le tarif des douanes le tarif du sel propre à la consommation est de 25 francs la tonne, d'où il résulte qu'on peut compter pour la production du sel un chiffre de. . . . fr. 18,000,000 en adoptant les évaluations du Ministère des finances.

60. *Poissons de mer ou d'eau douce et poissons salés.* — La *France économique* qui reproduit les indications des publications officielles pour la pêche maritime (pages 345 et 346) passe entièrement sous silence la production du poisson d'eau douce.

D'après le service de la pisciculture, cette production serait annuellement de. . . . . fr.	14,000,000
Quant au poisson de mer, huîtres, moules et coquillages, leur valeur serait d'environ	105,000,000
Les poissons salés représentent une valeur de.. .	70,000,000
TOTAL.	190,000,000

mais la valeur du poisson salé se confond en partie avec la précédente, car les 70 millions de poissons salés sont produits par 39 millions de morues, harengs, maquereaux, anchois et sardines

qui ont été comptés déjà dans les 105 millions de poissons de mer frais.

Il y aura lieu de porter ces 39 millions dans les sommes à déduire.

75. *Tourteaux et pulpes de betteraves.* — D'après les tarifs de conversion adoptés par l'Enquête de 1882, la fabrication de l'huile aurait laissé 2,718,618 quintaux de tourteaux, de prix variables, soit ensemble . . . . fr. 46,514,000

Pulpes de betteraves. 13,500,000

TOTAL. 60,000,000

78. *Combustibles minéraux.* — Houille 23,000,000 tonnes à 23 francs (prix adopté pour 1889 par la commission des valeurs) . . . . .fr. 529,000,000

Tourbières 15,000,000

TOTAL. 544,000,000

85. *Pain.* — Chaque Français consomme, annuellement, en pain une quantité de froment que l'Enquête de 1882 évalue (page 67) à 250 litres.

En admettant que cette moyenne n'ait pas varié, elle représente pour la France entière 95 millions d'hectolitres ou 73,150,000 quintaux de froment (à 77 kilog. par hectolitre) (1).

Convertis en farine, ces 73,150,000 quintaux, perdant leur son, ne donnent plus que 51,205,000 quintaux à raison de 70 kilogrammes de farine pour 100 kilogrammes de grain (proportion indiquée par l'Enquête de 1882, page 66).

Or 100 kilog. de farine produisent en moyenne 130 kilog. de pain (*la France économique*, page 122); les 51,205,000 quintaux de farine représentent donc 66,566,500 quintaux de pain.

Pour l'année 1889, la commission des valeurs indique pour le pain de froment un prix de 0 fr. 38 par kilogramme; la valeur du pain de froment consommé annuellement en France s'élèverait donc à. . . . . fr. 2,529,527,000

Les 73,150,000 quintaux de froment convertis en farine avaient coûté en 1889 à raison de 23 fr. 65 le quintal (prix du tarif) 1,729,997,500

La différence, soit. . . . . .fr. 799,529,500

(1) M. Berthault, professeur d'agriculture à Grignon, me communique

représente les frais de transformation du froment en farine et en pain.

La *France économique* assure, d'après les indications officielles, que les autres pains (pain de seigle) n'entrent plus que pour un dix-septième dans la consommation totale de la France. Ainsi 101 millions de seigle serviraient à la fabrication de 149 millions de pain de seigle.

Or je ne puis m'empêcher de remarquer que, même en cotant le seigle à un prix très bas (10 fr. 50 l'hectolitre), la valeur moyenne d'une récolte de seigle est de. . . . . fr. 284,000,000

Si l'on déduit la valeur des semences, environ . . 43,000,000

il reste une valeur en seigle de 241,000,000

dont on emploierait en grain seulement. 149,000,000

Mais que pourra-t-on faire de. . . . . fr. 92,000,000

de seigle qui nous restent ?

Je sais qu'on emploie le seigle dans la fabrication du pain d'épice ; mais on n'emploie certainement pas 92 millions de seigle à la fabrication de 8 millions de pain d'épice ; or on ne fabrique en France guère plus de 8 millions de pain d'épice.

86. *Son et résidus.* — La transformation du grain en farine produit un poids de son qui peut être évalué à 22 millions de quintaux. Le prix indiqué par le tarif des valeurs en douane est de 0 fr. 11 le kilogramme soit 242 millions de francs.

87. *Gruaux, fécules, semoules en pâtes et semoules en gruaux.* — La consommation annuelle de la France en froment est évaluée par le Ministère de l'agriculture à . . . . 120,000,000 hectol.

Les semence absorbent.	14,370,000 hectol.	
Le pain absorbe. . . .	95,000,000 hectol.	
Soit	109,370,000 hectol.	109,370,000 hectol.
L'industrie emploie le surplus soit.		10,630,000 hectol.

ou, à raison de 77 kilog. par hectol. 8,185,100 quintaux de froment.

La transformation des 8,185,100 quintaux de froment produit 5,729,600 quintaux de farine, lesquels servent à fabriquer 4,563,500 quintaux de pâtes diverses. Le prix de ces gruaux et pâtes

les chiffres suivants : poids du froment 1re qualité, 78 k. 25, — 2e qualité, 76 k., — 3e qualité, 74 k. — La 1re qualité embrasserait les 6/10 de la production, la 2e qualité 2/10, de la production, la 3e qualité 2/10. On obtient donc comme poids moyen 77 kilog. par hectolitre de froment.

varie d'après le tarif des valeurs en douane entre 33 et 65 francs le quintal. En adoptant 50 francs comme prix moyen, on arrive à une somme de 227 millions de francs.

Mais il y aura lieu de déduire comme formant double emploi la valeur originaire des 8,185,100 quintaux de froment, soit (à 23 fr. 65 le quintal) environ 194 millions de francs.

Dans le résumé qui termine les tableaux, lorsque j'ai fait entrer la consommation en ligne de compte, j'ai supposé que les consommateurs étaient grevés seulement des prix payés aux producteurs. Mais ce n'est là qu'une pure hypothèse. La vérité, c'est qu'entre les uns et les autres on trouve, comme dit M. Méline « *cette série de spéculateurs très habiles qui, de leurs doigts crochus, retiennent de nombreuses commissions et gagnent toujours, même quand le producteur est en perte* ». De combien de millions ou plutôt de milliards, les *intermédiaires* élèvent-ils les prix de production? De vingt, de trente, de cinquante ou de cent pour cent? — De sept, de dix ou de vingt milliards... Ce que nous n'ignorons pas, c'est que notre commerce intérieur appelle des réformes, c'est que nous avons à défendre le consommateur dans sa bourse, après l'avoir défendu dans son travail et dans ses salaires. Tant que les denrées et les marchandises subiront d'énormes majorations dans le trajet de la ferme et de l'usine à la maison de l'acheteur, nous aurons à multiplier les syndicats et les sociétés coopératives.

Pour le moment, impuissants que nous sommes à évaluer le bénéfice des intermédiaires (1) admettons que le chiffre total de la consommation intérieure n'excède pas trente-sept milliards.

On me dira : Que concluez-vous de ce chiffre? J'en conclus que la France offre à nos produits industriels ou agricoles un marché intérieur de trente-sept milliards. J'en conclus que trente-sept milliards sont plus à considérer que trois milliards et demi, chiffre de nos exportations. J'en conclus qu'il vaudrait mieux ne pas s'attacher exclusivement à notre commerce d'exportation, et ne pas laisser amoindrir et ruiner notre marché de trente-sept milliards. J'en conclus que nous devons reporter nos efforts les plus vigoureux du côté de ce marché intérieur, le seul que nous puissions indéfiniment agrandir.

Et d'abord, nous achetons à l'étranger deux milliards et demi de produits industriels ou agricoles absolument semblables aux

(1) Ce que nous savons c'est que le nombre des intermédiaires commerciaux qui était de 1,717,000 en 1866 s'est élevé à 3,170,000 en 1881 et à 4,700,000 en 1886.

produits de notre sol et de notre industrie. Voilà une première conquête qu'un bon régime économique nous permettra de tenter. Et ce n'est pas la seule.

N'y a-t-il pas en France des paysans, des ouvriers ruraux, sans parler des autres, qui ne mangent pas tous les jours du pain blanc, qui ne boivent pas de vin, pour qui la viande est un objet de luxe, qui ne connaissent pas nos tissus, car ils ne sont pas vêtus ou le sont fort mal. Voilà de nouveaux consommateurs tout indiqués pour les produits agricoles, de nouveaux acheteurs à recruter pour les produits industriels. Seulement, pour les mettre à même de devenir consommateurs ou acheteurs, il faut qu'auparavant on en fasse des producteurs, ce qui revient à dire qu'il convient d'assurer la rémunération du propriétaire ou du fabricant qui ménage du travail à ces déshérités.

La mise en valeur de notre sol par la création de débouchés plus nombreux *à l'intérieur* est devenue pour le pays une nécessité qui s'impose.

Dans son récent discours sur les tarifs de douane, M. Méline estimait qu'en vingt-cinq ans, sous le régime économique inauguré par les traités de 1860, près de quatre millions de ruraux avaient quitté la campagne.

Mes recherches ne se sont pas étendues à une période aussi longue, mais j'ai pu constater, d'après les documents officiels, que pendant les cinq années 1875, 1876, 1877, 1878 et 1879, l'excédent des naissances sur les décès était de près 800,000 dans les communes au-dessous de 5,000 habitants. Sans l'émigration, la population de ces communes aurait atteint en 1882 le chiffre de 27,687,257 habitants, le recensement a constaté qu'elle était seulement de 26,718,803. En cinq ans, il était donc sorti 968,454 habitants des communes au-dessous de 5,000 habitants; ces émigrants avaient accru la population des villes. On ne contestera pas ces chiffres qui reposent sur des données telles que le nombre des naissances, le nombre des décès et les recensements officiels. Ils rendent assurément fort vraisemblable l'émigration en vingt-cinq ans de quatre millions de ruraux.

Le contingent annuel représente 320,000 hommes sur 38 millions d'habitants, soit 84 hommes par 10,000 habitants. La portion du contingent afférente à ces quatre millions de ruraux s'élevait donc à 33,600 hommes qui, demeurés ruraux, auraient fourni 22,400 hommes aptes au service militaire ; lorsque ces 33,600 hommes sont devenus industriels et habitent les villes, une statistique impitoyable, celle des conseils de revision, nous révèle que les cita-

dins ne fournissent plus que 11,200 hommes au service militaire.

L'école économique nous a trop répété qu'il n'existait plus de frontières; elle n'a pas empêché tous nos voisins de fermer les leurs. Ajournons à demain les rêves humanitaires et revenons aux préjugés de Rome, de Sparte ou d'Athènes. Alors, les habitants de la cité enfermaient leurs cœurs dans ses murs et traitaient de barbare le reste de la terre, et leur patriotisme enfantait des prodiges.

Préjugés, dira-t-on! — Préjugés salutaires, qui sauvent les nations de la ruine et les préservent de l'invasion.

Suite de la séance du 27 mai. (Voir page 43.)

M. Levasseur. — Je regrette de prendre la parole tardivement, après quatre heures.

La discussion sur la valeur de la production brute en France, quela Société avait fixée au 6 mai, a été reportée, sur ma proposition, à la séance de ce jour. Cette remise était motivée par une lettre de M. le Trésor de la Rocque, qui m'avait exprimé le désir d'obtenir ce délai pour fournir les preuves du chiffre de 24 milliards qui résultent de son tableau inséré dans le *Bulletin de la Société des agriculteurs*. Le mémoire justificatif rédigé par l'auteur (mémoire dont j'ai reçu moi-même hier soir un exemplaire), vient d'être présenté à la Société par M. le comte de Luçay.

Lorsque j'ai remis, le 15 du mois dernier, une note sur cette question, je n'avais qu'un but : empêcher une erreur de se propager.

La Société a ordonné l'impression de cette note et décidé qu'une discussion serait ouverte.

Elle manifestait par là le désir de connaître, autant que possible, et faire connaître la vérité sur ce point. Il y avait donc un intérêt scientifique, autant qu'un acte de courtoisie, à permettre à l'auteur du chiffre de 24 milliards de produire ses arguments.

La question de la production agricole de la France est intéressante par elle-même, et aucune assemblée

n'est plus compétente et n'a plus d'autorité pour la discuter que la Société nationale d'agriculture.

Cette question se décompose maintenant en deux : 1° La production brute de l'agriculture en France est-elle de 24 milliards, comme le portait le premier mémoire de M. le Trésor de la Rocque? 2° Quelle est la valeur des chiffres insérés dans le nouveau mémoire de M. le Trésor de la Rocque dont le total est non plus de 24 milliards, mais de 19,816 millions?

Quand j'ai connu le chiffre de 24 milliards, j'ai été ému, je l'avoue, au nom de la science agricole que nous cultivons ici. J'ai été ému, au nom des intérêts mêmes de l'agriculture à laquelle une telle affirmation, si elle s'accréditait, pourrait devenir quelque jour préjudiciable ; on le produit aujourd'hui pour plaider sa cause en prouvant que le chiffre de sa production est plus considérable que celui du commerce extérieur (ce qui n'est pas douteux). On pourra le produire contre elle pour essayer de démontrer qu'elle peut supporter plus d'impôts que l'industrie et le commerce.

M. le Trésor de la Rocque dit, dans son nouveau mémoire : « Mon honorable contradicteur me faisait évaluer à 25 milliards le total de la production agricole, etc. »

Je n'ai raisonné que sur 24 milliards. Le tableau inséré dans le *Bulletin de la Société des agriculteurs* porte 25,884 millions pour la valeur totale des produits agricoles ou mixtes. En retranchant les produits qui ne sont pas agricoles et dont plusieurs, la houille par exemple, ne sont pas du tout mixtes, — j'ai trouvé qu'il restait 24,386 millions, somme énorme, bien supérieure à tous les totaux donnés jusqu'ici par les auteurs compétents sur la matière. La dernière évaluation faite par l'administration de l'agriculture dans l'Enquête décennale de 1882 est de 13 milliards et demi. Je ne puis admettre qu'un écrivain traitant de la production agricole ait

ignoré ce document, le plus important de tous ceux que nous possédons sur la matière et je ne comprends pas comment, le connaissant, il n'a pas cru devoir produire tout d'abord la justification d'une telle différence.

On ne saurait, pour expliquer cette différence, arguer de la date des deux statistiques, l'une portant sur l'année 1882 et l'autre sur l'année 1888 ; car il serait absurde de supposer qu'un tel changement s'est produit en six ans, précisément à une époque où l'agriculture a subi une crise et s'en plaint encore très vivement. Le même Bulletin, qui contient la statistique de M. le Trésor de la Rocque, est rempli de ces plaintes.

Quoique le tableau publié dans le *Bulletin de la Société des agriculteurs* ne soit pas accompagné d'un commentaire explicatif, j'ai cru pouvoir, d'après l'examen des chiffres, signaler trois causes d'erreurs :

1° Des évaluations qui diffèrent, sans motif apparent, des calculs de la statistique officielle de 1882 ; c'est la moindre des trois. L'auteur peut affirmer qu'il ne s'est séparé de cette statistique, que parce qu'il croyait faire mieux qu'elle. Nous verrons, en examinant le détail de ses chiffres, s'il a tort ou raison.

2° Des impôts qui sont comptés pour des produits.

3° Des emplois doubles et même triples. En effet, dans plusieurs cas, la matière qui sert à une production et le produit obtenu avec cette matière sont l'un et l'autre comptés pour leur valeur totale et sont additionnés. Cette confusion est certainement la cause d'erreur la plus grave. L'auteur s'en serait peut-être mieux garanti si, au lieu de prendre le catalogue de ses articles dans le tableau du commerce extérieur (où ils sont légitimement classés ainsi au point de vue commercial), il les avait pris dans une statistique agricole.

M. le Trésor de la Rocque a, suivant mon sentiment, méconnu le sens du terme « production brute ».

La production brute de l'agriculture comprend tous les produits obtenus pendant l'année qui figureraient dans un inventaire à la fin de cette année, s'ils n'avaient pas été vendus, donnés ou consommés par les cultivateurs. Il est bien évident que, si l'on trouve dans cet inventaire le blé récolté, on ne saurait y trouver en même temps le fumier qui a fait pousser ce blé.

Si le cultivateur a coupé l'herbe de son pré et l'a vendue à la ville, il compte cette herbe dans la production agricole ; mais, si son bœuf s'est nourri de l'herbe et a été ensuite vendu, il ne peut pas compter à la fois dans le total de sa production et l'herbe mangée et l'animal engraissé ; c'est l'animal seul, dernier résultat des transformations de nature et de valeur, qui figurera dans le total.

Les agronomes et les statisticiens peuvent avoir de la peine à établir avec précision le détail des articles qui doivent entrer dans le total ; mais ils ne se trompent pas sur le principe. Il y a cent ans que Lavoisier l'établissait avec beaucoup de netteté.

« Dans presque tous les essais de ce genre, disait-il, on a fait entrer en compte deux ou trois fois la même valeur, et on est arrivé à des résultats faux et exagérés », et il citait la paille et les fourrages comme exemple des doubles emplois (1).

De notre temps, un agronome éminent, que beaucoup d'entre vous, Messieurs, ont connu, et dont l'autorité, ici, est très respectée, M. Léonce de Lavergne, reprochait précisément à la Statistique décennale de 1852 de n'avoir pas fait les déductions nécessaires pour éviter les doubles emplois et pour obtenir le véritable produit brut ; il s'expliquait à peu près comme Lavoisier, et, aux 8 mil-

(1) Résultats extraits d'un ouvrage intitulé : *De la richesse territoriale du royaume de France*, mémoire remis à l'Assemblée nationale. Voir le texte de Lavoisier à la fin de ce volume, p. 140.

liards et demi de la statistique officielle, il substituait 5 milliards.

C'est à la tradition de Lavoisier et de Lavergne que la science agricole doit rester fidèle; s'ils étaient ici, ils diraient, comme moi : « Un chiffre de 24 milliards, d'où ces déductions n'ont pas été faites, est assurément très exagéré. »

Mais, depuis que j'ai protesté contre cette exagération, la situation a changé. Les 24 milliards se trouvaient dans le tableau de M. le Trésor de la Rocque, et M. Méline invoquait ce chiffre dans un passage du rapport général sur les tarifs de douanes. Ce sont les deux noms que j'ai cités dans ma note.

Or M. Méline, qui, en citant le chiffre, n'en prenait pas la responsabilité (j'ai eu le soin de le rappeler dans ma note), s'est exprimé très nettement à ce sujet dans le discours qu'il a prononcé depuis la présentation de cette note, à la Chambre, le 12 mai : « Si, a-t-il dit, vous n'envisagez, comme la *Statistique agricole* l'a fait très justement, que la richesse créée, que la vraie production, sans tenir compte des différentes transformations de la matière créée, le marché français intérieur ne représente, je crois, qu'une valeur d'environ 24 milliards : 12 à 13 milliards pour la production agricole, 10 à 11 milliards pour la production industrielle (1). »

M. Méline donne précisément le chiffre de l'Enquête décennale; il se prononce contre celui de 24 milliards.

M. le Trésor de la Rocque, dans son nouveau mémoire,

(1) M. Méline ajoute : « Si vous envisagez les transactions faites sur la richesse créée, alors vous pouvez bien dire que le marché intérieur représente une valeur de 34 milliards. » C'est le chiffre donné par M. le Trésor de la Rocque : mais M. le Trésor de la Rocque parle de production et de consommation, deux termes correspondants, et non de circulation de la richesse. Comme tel, le chiffre est très exagéré. Quant à la masse des échanges dont cette richesse est l'objet, non seulement elle atteint 34 milliards, mais peut-être 100 ; nous ne pouvons pas l'évaluer. »

après déduction des quantités qu'il considère comme faisant double emploi, donne 19,816 millions. Qu'il n'ait jamais accepté le chiffre de 24 milliards ou qu'il y ait renoncé, il est certain qu'il ne le défend pas.

Si donc aucun membre de la Société nationale d'agriculture ne prend la parole pour le soutenir, il demeure acquis que ce chiffre de 24 milliards est faux, et faux par exagération. Il est regrettable qu'il ait été mis en circulation; mais désormais il faut le regarder comme une erreur que la statistique et l'agronomie condamnent. C'est un premier résultat acquis.

Mais l'heure est avancée et je craindrais de vous retenir trop longtemps si j'abordais l'examen du second mémoire.

Voix. — Parlez ! parlez !

Puisque vous m'y autorisez, Messieurs, je vais commencer cet examen, c'est-à-dire aborder ce que j'appelle la seconde question.

Je m'arrête dès la première ligne, étonné que l'auteur déclare « fournir la justification des chiffres énoncés dans le précédent tableau ». La justification ! J'ai pris la peine de placer les chiffres du tableau précédent à côté de chacun des chiffres du tableau nouveau. Sur les 44 articles dont se compose ce dernier, il y en a 4 seulement qui sont les mêmes que ceux du premier; il y en a 3 qui sont nouveaux et il y en a 37 qui sont différents. Ce n'est donc pas une « justification », c'est une « rectification » et même une refonte intégrale qu'il aurait fallu dire. Je ne blâme pas l'auteur d'avoir fait de tels changements. Je le félicite, au contraire, s'il a cru par là améliorer son travail. Je sais par expérience combien les travaux de ce genre sont difficiles et je me suis moi-même corrigé trop de fois pour ne pas trouver légitime que d'autres usent du même droit. Cepen-

dant, il me semble que c'est beaucoup de s'être trompé 37 fois sur 44 évaluations et, comme quelques-uns des changements sont de plus de 100 millions (exemple : graines à ensemencer 598 millions au lieu de 169; vin 2,385 millions au lieu de 2,000), je pense que l'auteur aurait pu exercer sur lui-même un contrôle plus sévère avant de livrer à la publicité son premier travail qui a eu un certain retentissement et qui a ému les statisticiens.

Une fois lancées dans le public, les erreurs et surtout les erreurs de chiffres, que la foule discerne moins que les erreurs de raisonnement, peuvent faire beaucoup de chemin. Permettez-moi, si je n'abuse pas de votre attention, de vous rappeler à ce sujet une anecdote, un peu vieille peut-être, que j'ai citée dans le premier volume de mon ouvrage sur la *Population française*. Sous le règne de Charles VI, un faiseur de projets vint proposer au Conseil du roi, à un moment où le Trésor éprouvait un grand besoin d'argent, de l'enrichir au moyen d'une taxe sur les 1,700,000 clochers de France. Ce chiffre, quoique prêtant à rire (on sait que le nombre des paroisses en 1789 était d'une quarantaine de mille environ), est pourtant resté longtemps dans la tradition et, plus de cent quatre-vingts ans après, la *Satire Ménippée* le met encore dans la bouche du recteur de l'Université; il est vrai que c'est pour s'en moquer. Il importe que des hommes compétents, comme vous l'êtes, Messieurs, en agriculture arrêtent les erreurs au point de départ; car le public, en matière scientifique, est trop crédule pour leur barrer ensuite la route.

J'ai dit que sur 44 articles de son nouveau tableau, M. le Trésor de la Rocque avait changé 37 chiffres; en effet, 15 ont été diminués et la somme totale des diminutions s'élève à 852 millions; 21 ont été augmentés et la somme totale des augmentations s'élève à 4,496 mil-

lions, soit, en balance, plus de 3 milliards et demi qu'il a ajoutés à son premier total (1).

Il est vrai que, d'autre part, M. le Trésor de la Rocque a plus largement procédé aux déductions qu'il ne l'avait fait d'abord. Dans son premier tableau, il retranchait en bloc 3,438 millions pour l'agriculture et l'industrie (et il paraissait, par son énumération, avoir songé surtout à l'industrie); dans le second, il retranche 9,058 millions (5,570 pour l'agriculture, 2,431 pour les produits mixtes et 1,057 pour l'industrie), c'est-à-dire qu'il supprime plus de 5 milliards et demi. C'est une notable amélioration; mais on ne peut pas dire que ce soit la justification du premier tableau. On serait plutôt tenté de penser le contraire. En tout cas, c'est un travail nouveau qu'il faut examiner.

M. le Trésor de la Rocque qui, dans son premier tableau, avait pris l'ordre des matières du tableau du commerce extérieur et s'était contenté de mettre en face de chacun des chiffres de ce commerce un chiffre pour la production nationale, a cette fois adopté une division plus rationnelle en production végétale et production animale ; il a classé dans un chapitre particulier les produits mixtes, chapitre dont plusieurs articles d'ailleurs ne me paraissent pas à leur place : les truffes et les champignons par exemple, que je considère comme des produits agricoles, et la houille qui n'a rien de mixte.

Il a introduit avec raison des articles qui ont été omis dans l'Enquête décennale de 1882, comme les fleurs et les plants d'arbres. Le ministère de l'agriculture pourra en prendre bonne note pour les faire figurer dans l'Enquête de 1892. Relativement à quelques autres additions que l'auteur croit avoir faites, comme celle des artichauts, j'ai un doute, parce que je suppose que l'enquête

(1) Les chiens, confondus avec les chevaux dans le premier tableau, sont le 37e article modifié.

les a comprises dans le total des cultures maraîchères.

M. le Trésor de la Rocque fait la critique de cette enquête et rapporte à cinq causes les différences qui existent entre ses évaluations et celles de l'administration. Je tiens à rappeler, comme je l'ai dit dans ma note, que l'Enquête de 1882 est la statistique la plus complète et la mieux faite que nous possédions jusqu'ici sur l'agriculture française et qu'elle doit cette qualité, d'une part, aux moyens d'information dont dispose, sur toute l'étendue du territoire, l'administration et, d'autre part, à la compétence des hommes qui ont mis en œuvre les renseignements fournis par les communes. Sans doute, parmi ces renseignements, il y en a qui sont fort médiocres et très critiquables ; cependant leur réunion forme un ensemble de connaissances auxquelles les évaluations d'un particulier, quelque versé qu'il soit dans la matière, ne sauraient suppléer. Les résultats de cette enquête peuvent être discutés, contestés et assurément beaucoup, étant de simples évaluations approximatives, sont contestables ; mais ils ne peuvent être changés qu'autant qu'on fournit, à l'aide de documents suffisamment probants, la preuve de l'erreur.

La première cause de différence entre M. le Trésor de la Rocque et l'Enquête consiste dans l'addition qu'a faite M. le Trésor de la Rocque de certains produits omis dans l'Enquête ; nous venons d'en parler.

La seconde est l'évaluation en argent d'un certain nombre de produits que M. le Trésor de la Rocque pense être trop faibles dans l'Enquête ; le fumier est un de ces produits. La question serait intéressante à discuter, mais nous n'en avons que faire présentement puisque, selon nous, il ne doit pas être compté dans la production brute. L'Enquête a-t-elle commis quelque oubli relativement aux veaux ? Peut-être. Mais, d'autre part, si je ne me trompe, elle a compté la viande importée dans le cal-

cul de la consommation française et l'addition proposée par M. le Trésor de la Rocque se réduirait à peu de chose.

La troisième consiste dans l'évaluation des quantités récoltées que M. le Trésor de la Rocque signale à plusieurs reprises comme étant trop faibles dans l'Enquête. Question à examiner pour chaque article en particulier, sous la réserve de l'observation générale que je viens de faire.

La quatrième consiste dans la date des deux documents. M. le Trésor de la Rocque a pensé qu'entre l'année 1882, qui est celle de l'Enquête, et l'année 1889, sur laquelle porte le second tableau, il doit y avoir au profit de cette dernière une différence et que cette différence est constatée par le *Bulletin du ministère de l'agriculture*. J'incline en effet à croire que, malgré la crise, des progrès ont été accomplis et je me félicite de la déclaration qu'en fait un vice-président de la Société des agriculteurs ; car, lorsqu'on consulte le Bulletin de cette grande société, on trouve beaucoup moins l'expression de ce progrès que des plaintes sur la crise, sur la moins-value de la propriété foncière, sur les pertes résultant de la concurrence étrangère. Il ne faudrait pas dire, comme on l'a fait pour expliquer à la fois la plainte et le progrès, que tout a changé depuis l'établissement d'un droit à l'importation du blé ; le prix de l'hectolitre, en effet, qui était en moyenne de 16 fr. 80 en 1885 et qui s'est relevé à 18 fr. 45 en 1889, est encore resté sensiblement au-dessous du prix des années antérieures à 1883 où il dépassait 21 francs. Le progrès, s'il y en a eu, ne saurait être considérable sur tous les articles, puisqu'un des plus importants, le blé, a rendu 122 millions d'hectolitres en 1882 et 108 en 1889 ; assurément il ne saurait expliquer les 6 milliards dont le tableau de M. le Trésor de la Rocque dépasse l'Enquête.

En cinquième lieu, M. le Trésor de la Rocque déclare qu'il a préféré, pour calculer la valeur des produits, les prix donnés pour 1889 par la Commission des valeurs de douane à ceux des mercuriales dont se sert le ministère de l'agriculture. Il y a là un point de doctrine statistique sur lequel je vous demande la permission de m'expliquer. La Commission fait chaque année avec beaucoup de soin un travail très précieux pour l'étude de l'état économique de la France et dont j'ai souvent occasion de me servir; mais les prix qu'elle constate sont ceux du négociant français qui fait le commerce d'exportation (car ce sont les prix de douane à l'exportation seulement sur lesquels a calculé M. le Trésor de la Rocque) et non celui du cultivateur lorsqu'il vend son produit au sortir de sa ferme; entre les deux, il y a les frais de déplacement et le bénéfice des intermédiaires. Or les agriculteurs se plaignent précisément que ces frais et ce bénéfice soient excessifs. Il n'y a donc pas à hésiter : pour connaître la valeur de la production agricole, c'est-à-dire la somme qu'encaissent ou que pourraient encaisser les agriculteurs, s'ils ne consommaient pas eux-mêmes leurs denrées, c'est au moment où il sort de leurs mains qu'il faut saisir le produit et constater le prix. Les mercuriales dans ce cas sont bien préférables aux valeurs de douane. D'ailleurs, la valeur de douane d'une marchandise est un chiffre unique pour la France entière, tandis que les mercuriales fournissent des valeurs locales, diverses, qui se résument par le calcul en moyennes départementales, lesquelles, à leur tour, deviennent la moyenne générale de la France. Il fallait n'employer les valeurs de douane que dans les cas où les mercuriales manquent. M. le Trésor de la Rocque a fait le contraire. C'est pourquoi une grande partie des chiffres de son tableau sont exagérés.

A la fin de son préambule, M. le Trésor de la Rocque m'adresse la critique suivante : « Le rendement brut

moyen n'est pas le produit net. Je crains que dans son esprit et dans son mémoire M. Levasseur ne les ait confondus. » Je suis seul juge de ce qui se passe dans mon esprit et je puis assurer à M. le Trésor de la Rocque que je n'ai nullement commis cette confusion ; quant à mon mémoire, c'est un texte qu'il a eu sous les yeux et je m'étonne qu'il ait éprouvé cette crainte, quand je relis le seul passage de ma note où l'expression « produit net » soit imprimée. Je le cite en mettant en italique quelques mots :

« Si la *production brute* totale s'élevait réellement à 24 milliards, le principal de l'impôt foncier sur la propriété non bâtie, qui est de 120 millions, prélèverait moins de 1/2 p. 100 du *produit brut* et, avec les centimes additionnels, prendrait à peine 1 p. 100. Quelque différence qu'il y ait entre le *produit brut* et le *produit net* (dont il n'est pas question dans le tableau de M. le Trésor de la Rocque, *et dont nous n'avons pas, par conséquent, à nous occuper dans cette note*), l'impôt serait très léger. »

Pour répondre à la remarque que 24 milliards de produit brut donnent une moyenne invraisemblable de près de 500 francs par hectare, M. le Trésor de la Rocque dit qu'avec 19,816 millions, cette moyenne serait de 391 francs, chiffre qu'il ne trouve pas invraisemblable parce que, dit-il, l'hectare cultivé en blé a produit 450 francs en 1890. Je trouve de mon côté que l'exemple ne prouve rien. On sait, en effet, que le blé est, après les produits maraîchers et la betterave, une des cultures qui rendent le produit brut le plus fort ; nul en conséquence n'admettra qu'on puisse la prendre pour mesurer la production moyenne de tout le territoire, lequel, outre les terres labourées, comprend toutes les jachères, les landes, les pâturages, les bois, les rochers même.

Voilà les observations générales que j'avais à soumettre à la Société sur le préambule de M. le Trésor de la Rocque.

Je remercie celui-ci de s'être rapproché de quelques milliards du chiffre de l'Enquête. Qu'il fasse encore un pas semblable et nous serons bien près d'être d'accord. L'heure est trop avancée pour que j'aborde le détail des chiffres de son mémoire ; si la Société me le permet, je remettrai à la prochaine séance cet examen critique.

SÉANCE DU 3 JUIN 1891

Suite de la discussion sur la valeur de la production brute agricole en France.

M. Levasseur. — Je me suis engagé à examiner aujourd'hui les chiffres produits dans le second mémoire de M. le Trésor de la Rocque. Avant d'entrer dans le détail, je vous demande la permission de dire quelques mots sur les quatre manières dont une statistique des produits bruts de l'agriculture peut être présentée.

1° On peut chercher la valeur de chacun des produits agricoles considérés en eux-mêmes, isolément, sans s'inquiéter de leur rapport avec l'ensemble de la production. Que vaut la récolte en froment? En vin? En fourrage? C'est ce qu'avait fait M. le Trésor de la Rocque en mettant en face de chaque chiffre de l'exportation un chiffre représentant la production nationale. Je m'empresse de dire que ce procédé est très légitime. Mais j'ajoute immédiatement que s'il convient à chaque article, il ne comporte pas l'addition de ces articles. J'examinerai un à un les chiffres de M. le Trésor de la Rocque ; mais je déclare d'avance qu'un total ainsi obtenu ne supporte pas l'examen : j'en ai dit les raisons.

2° On peut chercher la production brute agricole, c'est-à-dire former ce total. Dans ce cas, il faut éliminer tous

les doubles emplois, c'est-à-dire les articles ou parties d'articles qui ne sont que des moyens de production et qui, ayant été consommés pour la production d'autres articles, se retrouvent, non en substance, mais en valeur latente dans la valeur présente de ces derniers. C'est précisément ce que j'appelle « production brute agricole ».

Au risque de me répéter, je dois dire que par cette expression j'entends, — et je suis convaincu qu'il faut entendre — la somme de tous les produits obtenus dans l'année qui sont sortis successivement de l'exploitation pour être consommés directement par les cultivateurs (y compris leur famille et leur domesticité), et servir à leur usage personnel ou pour être vendus par eux à des personnes autres que des cultivateurs, et de ceux qui existent encore dans la ferme. Si, après avoir dressé un premier inventaire au commencement de l'année, l'agriculture française en dressait un second à la fin sans que les producteurs aient dans l'intervalle fait aucune vente ni aucune consommation personnelle, la production brute serait représentée par l'excédent de richesse du second inventaire sur le premier.

Donc, il s'agit d'une théorie agronomique qui est intéressante dans une ferme, — je vous demande pardon d'insister, — la production brute, si le cultivateur n'avait rien consommé pour vivre, rien vendu ou donné, pourrait être représentée tout entière en nature : les récoltes en grange, les boissons en cave, les animaux sur pied, plus nombreux et plus gras qu'au commencement de l'année, la viande et le lait amassés depuis le premier janvier, les arbres grossis, etc. La plus-value résultant de la comparaison de l'état présent et de celui de l'an dernier serait la mesure exacte de la production brute agricole.

Dans une statistique générale de ce genre, la France est considérée comme une exploitation unique : consi-

dération qu'il ne faut pas perdre de vue, parce qu'elle importe pour la détermination des doubles emplois. Ainsi, un cultivateur vend, au marché, du foin à un bourgeois de la ville et de l'avoine à un fermier qui n'en a pas assez pour la nourriture de ses animaux, et d'autre part, il loue des chevaux et une charrette à un autre fermier qui en a besoin pour des charrois extraordinaires de marne. Il compte avec raison dans sa production brute ces ventes et cette location : ce sont des valeurs réalisées. Réalisées pour lui, oui ; mais non entièrement pour l'agriculture française. Le foin seul l'est pour elle, parce qu'il est sorti définitivement du domaine agricole de la France ; mais l'avoine et le travail des chevaux, qui sont des recettes pour un cultivateur, sont en même temps des dépenses pour l'autre. Ce sont deux quantités, l'une positive, l'autre négative, qui s'annulent l'une l'autre dans le compte général parce qu'en effet ces valeurs sont des moyens de production, comme l'herbe pâturée dans le champ, et non des produits définitifs, propres à figurer dans l'inventaire de la fin de l'année.

Dans une statistique générale de l'agriculture, ces deux manières de compter doivent être employées concurremment. Il importe de connaître d'abord l'état particulier de chaque espèce de produit, et, pour cela, d'en dresser le tableau avec tous les détails qu'il comporte ; ensuite de chercher quelles quantités font double emploi, d'en donner un état raisonné et de déduire de chaque article la quantité qui ne doit pas figurer dans le total. On obtient ainsi trois totaux. Le premier comprend la somme de chacun des produits étudiés dans la statistique, sans déduction ; ce chiffre ne correspond pas à une réalité, c'est pour ainsi dire un total d'ordre. Le second comprend la somme des déductions à opérer pour les doubles emplois ; c'est encore un total d'ordre. Le troisième, qu'on trouve en retranchant le second du premier, est

le seul qui soit réel : il représente la production brute.

Dans cette production brute et, en général, dans la statistique agricole, l'homme ne doit jamais être confondu avec les choses. L'homme vit de richesse ; il crée cette richesse par son travail et il la consomme pour son usage ; il en est en quelque sorte le principe et la fin. Le travail qu'il fournit est, comme celui des animaux, un moyen de production et ne saurait être considéré comme un produit. L'un et l'autre travail sont nécessairement inscrits pour leur valeur dans la comptabilité agricole, mais ils le sont à titre de dépense et non de revenu. Entre les deux il y a une différence essentielle : l'ouvrier est un producteur et un collaborateur, tandis que l'animal est un capital, créé par l'agriculture et productif de richesse (travail ou produit), il importe de faire ressortir, par une comptabilité détaillée et claire, le coût de production et la valeur des services de ce capital, tandis que pour l'ouvrier il suffit d'enregistrer le salaire payé en argent ou en nature. De ce salaire, l'ouvrier peut ensuite bien ou mal user, consommant peu ou trop : question d'ordre moral très importante, mais qui ne dépend pas du fermier et n'est pas du ressort de sa comptabilité.

3° Quelle est la portion de la production brute qui entre dans le commerce par des ventes ? J'indique cette troisième manière de compter parce que quelques personnes ont dit que les 24 milliards représentaient non la production, mais le mouvement commercial ; ce qui ne serait assurément pas le moyen de justifier un chiffre exagéré. En effet, quoiqu'il soit impossible, suivant moi, de calculer cette quantité, nul n'ignore qu'elle est de beaucoup inférieure à la production brute. Une grande partie du blé, des fruits, des légumes, de la viande même est consommée par les cultivateurs pour leur subsistance et ne paraît pas sur les marchés. Cette quantité peut, dans certains cas, augmenter ou diminuer sans que la

production varie. Si on la connaissait, on en pourrait tirer d'intéressantes conclusions sur la division du travail, mais on ne pourrait pas s'en servir comme d'une mesure certaine pour comparer la richesse agricole de divers pays. En effet, on peut supposer une organisation toute patriarcale de l'agriculture dans laquelle chacun vivrait sur sa terre de ses propres produits sans rien vendre ni acheter et où cependant il y aurait certainement une production agricole; la société féodale du XIe siècle se rapprochait de cette condition.

4° On peut chercher la valeur que représente la somme totale des échanges auxquels les produits agricoles mis en vente donnent lieu depuis leur sortie de la ferme jusqu'à leur consommation définitive. Problème plus insoluble encore que le précédent, puisqu'il suppose la connaissance du premier et, en outre, la connaissance de toutes les transactions successives par lesquelles la matière, plus ou moins transformée, passe de main en main. M. Méline a cité, dans son discours du 12 mai, le chiffre de 34 milliards que M. le Trésor de la Rocque a donné comme étant celui de la production brute totale, agricole, mixte et industrielle, et il a essayé de le justifier en le considérant comme étant celui des transactions. « Si vous envisagez, dit-il, non pas cette richesse créée, mais les transactions qui se font sur elle, les échanges qui s'opèrent, alors vous pouvez très bien dire que le marché intérieur représente une valeur de 34 milliards. » Dans ce cas, ce serait le contraire d'une exagération qu'il faudrait reprocher à ce chiffre; car assurément la somme des échanges en France dépasse de beaucoup 100 milliards. Ceux qui ont pour objet des produits agricoles — or presque tous les aliments et la plupart des matières premières de l'industrie proviennent de l'agriculture — atteignent probablement à eux seuls ce chiffre s'ils ne le dépassent pas.

Prenons un exemple : un veau naît; il est vendu comme bouvillon; le fermier, qui l'a acheté, vend ensuite le bœuf adulte à l'engraisseur; celui-ci, quelques mois après, livre à un marchand la bête engraissée; le marchand l'a peut-être lui-même déjà revendue lorsqu'elle arrive à la Villette d'où la viande passe au chevillard, du chevillard au boucher et du boucher au consommateur : voilà six ou sept transactions par lesquelles se multiplie, en croissant successivement, la valeur d'un même produit agricole. Or cet exemple est un des plus simples, puisque ce genre de marchandise ne subit pas de transformations manufacturières.

En 1890, le mouvement général de la Banque de France (avec ses succursales) en espèces, billets et virements, s'est élevé à 82 milliards; or la Banque ne représente qu'une portion du mouvement des échanges en France.

Dans ces manières de compter, je n'ai pas compris l'étude du produit net agricole qu'on obtiendrait en défalquant du produit brut tous les frais de production. C'est une tout autre question dans l'étude de laquelle je ne suis pas entré et ne veux pas entrer, puisque je me suis proposé uniquement de démontrer que les chiffres de 24 milliards et de 19,816 millions sont très exagérés.

Il m'a paru utile, Messieurs, de donner cette explication préliminaire sur les différentes manières de comprendre la statistique, avant de vous parler d'un entretien que j'ai eu avec M. le Trésor de la Rocque, en présence de notre confrère, M. le comte de Luçay. Je désirais faire avec lui un examen contradictoire des chiffres de son tableau et arriver soit à une entente sur chacun d'eux, soit à la détermination précise des causes de différence. L'entretien n'a pas eu ce résultat, parce que le temps a été employé presque entièrement à un exposé général, fort intéressant d'ailleurs, que M. le Trésor de la Rocque a fait de sa méthode.

Il s'est attaché à montrer qu'il avait pris pour type, dans son second travail surtout, la comptabilité agricole dont il a fait un grand éloge. Je m'associe à cet éloge et je suis convaincu qu'une comptabilité exacte et détaillée est le seul moyen de voir clairement les profits et les pertes d'une exploitation agricole et de se rendre compte des véritables résultats de chacune des parties de l'opération. J'ai eu maintes fois l'occasion de le dire à mes auditeurs au cours du Conservatoire des arts et métiers et de leur citer des exemples tirés des *Primes d'honneur*. J'ai expliqué comment toute valeur sans exception doit figurer à l'entrée et à la sortie dans cette comptabilité : fumier, amendements, travail des animaux, herbe pâturée ou fourrage engrangé, grains vendus ; comment à chaque article il faut, comme dans la comptabilité commerciale, ouvrir un compte par doit ou avoir : les chevaux, par exemple, débités de leur nourriture, de leur litière, de l'entretien de leur écurie, de leur ferrure, des frais de vétérinaire, etc., et crédités de leur travail journalier, de leur fumier, de leur croît, du prix des animaux vendus, de leur dépouille après leur mort ; les pièces de terre débitées des façons, de la fumure, de l'intérêt des amendements et améliorations foncières, des semences, des frais de moisson et créditées des récoltes et de la pâture.

Mais la comptabilité et la production agricole sont deux choses distinctes. Je vous demande la permission d'emprunter un exemple à l'industrie pour faire comprendre la distinction. Un manufacturier achète 100,000 francs de coton ; il carde ce coton et le transforme, dans un de ses ateliers, en boudins dont la valeur est de 105,000 francs ; avec les boudins, il fabrique, dans un autre atelier, du fil pour une valeur de 150,000 francs ; avec le fil, du calicot qu'il vend 200,000 francs. La production brute totale est-elle de 100,000 + 105,000 +

150,000 + 200,000, c'est-à-dire de 555,000 francs? Le manufacturier rirait si on s'avisait de lui proposer ce chiffre; car il sait qu'il n'a produit que du calicot, qu'il a vendu ce calicot 200,000 francs, que ces 200,000 francs qu'il a encaissés doivent payer la matière première, les façons qui l'ont transformée, les frais généraux de l'établissement, et que l'excédent, s'il en reste un, constitue son bénéfice, c'est-à-dire le revenu net de l'entrepreneur.

Puisque nous n'attribuions pas, M. le Trésor de la Rocque et moi, le même sens à l'expression « production », il n'était pas possible de nous mettre d'accord sur le total (1).

En outre, M. le Trésor de la Rocque persiste à croire qu'il a eu raison de calculer d'après les prix de la Commission des valeurs de douane (à l'exportation). J'ai dit pourquoi je préférais ceux des mercuriales locales dont

(1) A la suite de cette séance, j'ai communiqué, par les soins de M. le comte de Luçay, le tableau qui termine cette communication à M. le Trésor de la Rocque, en le priant de me présenter, avant l'impression, ses observations. M. le Trésor de la Rocque m'a adressé, dans le courant du mois de juin, un mémoire dont je discuterai les chiffres en note à mesure que chacun des articles se présentera dans ma communication ou dans le tableau qui l'accompagne. Je ne parle ici que de la question de méthode.

« Dans l'énumération des produits agricoles, dit M. le Trésor de la Rocque, M. Levasseur omet (ou peu s'en faut) les fourrages, sous le prétexte qu'ils se retrouvent dans la viande des animaux; il omet également le produit du travail des animaux, sous le prétexte que cette valeur reparaît dans le prix des denrées créées par ce même travail. Il fait ainsi disparaître d'un trait de plume trois ou quatre milliards que l'Enquête de 1882 a compris avec raison dans le total du produit brut; il se met en contradiction avec les procédés que tous les cultivateurs sans aucune exception emploient pour la tenue de leur comptabilité. Je suppose une exploitation qui emploie dix chevaux et qui donne, entre autres produits, 10,000 quintaux de fourrages. Le cultivateur compte dans son rendement brut, non seulement le produit des journées de travail de ses dix chevaux, mais même les 10,000 quintaux dont la plus grande partie a été cependant employée à les nourrir, sauf à déduire, lorsqu'il s'agit de déterminer son produit net, les journées de travail et la nourriture de ces mêmes chevaux. En excluant donc certains produits de son énumération, M. Levasseur parle une autre langue que la nôtre et *que celle de l'Enquête de* 1882. Nous, nous recherchons un produit brut total; lui, se contente d'un produit brut partiel. »

Pour répondre à cette manière d'entendre le produit brut, il suffit

se sert le ministère de l'agriculture pour établir les prix moyens (1).

J'arrive donc à l'examen des chiffres du tableau dont un seul, celui des céréales, a été abordé dans notre entretien. Je fatiguerais votre attention si je prenais, pour les critiquer devant vous, la moitié seulement du temps

de renvoyer le lecteur à ce qu'il vient de lire dans notre texte. M. le Trésor de la Rocque confond ce que nous appelons la première et la seconde manière de compter la production agricole : la première, qui est un enregistrement analytique et qui est précisément, comme il le dit, la méthode de comptabilité des agriculteurs avec lesquels nous ne sommes nullement en contradiction, et la seconde qui donne la véritable production brute agricole et qui est celle que tous les savants agronomes qui ont traité cette matière, M. de Lavergne en particulier, ont employée. Pour obtenir son produit net, le cultivateur fera bien les déductions qu'indique M. le Trésor de la Rocque, mais il en fera bien d'autres encore, celle des salaires, celle de l'impôt, etc. Si M. le Trésor de la Rocque a cherché le produit brut total, il s'est trompé, puisqu'il a donné le total de tous les éléments successifs de la transformation agricole ; quant à moi, sans avoir la prétention d'avoir trouvé la valeur de la production brute totale, je crois avoir dit clairement de quoi elle se compose et de quoi elle ne se compose pas. Quant à l'Enquête de 1882, elle déduit, contrairement à l'assertion de M. le Trésor de la Rocque, la nourriture des animaux ; elle compte, il est vrai, le travail des animaux (pour 3,017 millions) dans la production brute agricole. C'est le seul point, je crois, sur lequel mon opinion diffère de celle du savant directeur de l'agriculture.

Plus loin, M. le Trésor de la Rocque dit : « M. Levasseur n'admet *ni le travail*, *ni le fourrage*. J'ai dit plus haut ce que je pensais de sa méthode ; elle paraît surtout défectueuse lorsqu'il s'agit des chevaux. La plupart des exploitations ne possèdent ni étalons ni poulinières ; on ne s'y livre pas à l'élevage ; les chevaux ne sont utilisés que pour leur travail. D'après M. Levasseur, la culture devrait proscrire ses attelages qui absorbent de l'avoine, de la paille et du foin, sans fournir aucune compensation. »

Je ne comprends pas cette critique. Si la culture proscrivait ses attelages, ses champs restés en friche et tout le mouvement de la ferme arrêté l'avertiraient immédiatement de son erreur ; elle comprendrait que la « compensation » de la *dépense* qu'elle fait pour nourrir ses animaux est dans le travail utile qu'ils fournissent et dont l'utilité s'incorpore en quelque sorte dans les récoltes et se traduit par elle en *recette*. Si la culture raisonnait comme le suppose M. le Trésor de la Rocque, elle pourrait se demander aussi pourquoi elle a des ouvriers auxquels elle paie des salaires « sans compensation ». La culture ne proscrira donc pas plus ses attelages parce que nous essayons d'établir la production brute agricole, qu'un manufacturier ne renoncera à sa machine à vapeur parce qu'elle lui coûte de la houille et qu'il ne sort ni de la cheminée ni du piston une marchandise qu'il vende.

(1) Dans son dernier mémoire manuscrit, M. le Trésor de la Rocque

que j'ai passé à les étudier. Je me contente de renvoyer, pour la plupart, au tableau que j'ai dressé et dont voici l'ordonnance. La première colonne contient les chiffres que M. le Trésor de la Rocque a donnés dans son premier travail (inséré dans le *Bulletin de la Société des*

dit : « Pour le marché extérieur, ce sont les prix de la Commission des valeurs qui font foi ! Force est bien, si l'on veut faire une comparaison utile, de les accepter également pour le marché intérieur. »

La conséquence ne me paraît pas du tout nécessaire ; car, si on a importé ou exporté une marchandise valant 100 francs, c'est bien une valeur de 100 francs qui a été mise en circulation. Si une marchandise de même espèce a été vendue 80 francs par l'agriculture, l'agriculture n'a reçu que 80 francs, au début (sauf l'augmentation de valeur qui a pu ensuite résulter des transmissions successives) il n'y a eu que 80 francs en circulation : c'est pour cette somme que la marchandise doit figurer dans le total de la production agricole.

M. le Trésor de la Rocque continue : « M. Levasseur trouve les prix exagérés ; il se trompe et je vais lui en fournir la preuve. Le Bulletin du Ministère de l'Agriculture de 1890 résume dans un tableau (pages 738 et 739) les prix moyens annuels pour la France entière, pendant la dernière période de vingt ans, des céréales, de la viande, des fourrages, du charbon et de divers autres produits de notre sol, de notre agriculture — en tout, plus de 10 milliards de produits. Or on peut constater que ces prix sont supérieurs et parfois notablement supérieurs à ceux que j'ai puisés dans le tableau de la Commission des valeurs :

	PRIX ACCUSÉS PAR		
	Le Bulletin du Ministère de l'agriculture.		Le Tableau de la Commission des valeurs.
	fr. c.		fr. c.
Froment. . . .	21,06	l'hectolitre.	18,50
Méteil.	16,84	—	16,50
Seigle.	14,03	—	10,50
Orge.	12,25	—	12,00
Sarrasin. . . .	11,98	—	8,40
Maïs.	14,59	—	11,00
Farine.	39,45	le quintal.	35,26
Viande.	4,60	le kilog.	1,82
Fourrages . . .	6,85	le quintal.	3,25

Si j'ai opté pour les chiffres de la commission des valeurs des douanes, ce n'est pas que ces chiffres m'aient paru plus exacts que ceux du Bulletin du Ministère de l'Agriculture, mais c'est qu'ayant servi pour l'évaluation des denrées exportées, ils devaient servir également pour l'évaluation des denrées destinées au marché français.

M. le Trésor de la Rocque montre par l'exemple des céréales en 1889 que les prix du *Bulletin du ministère de l'agriculture* sont plus élevés que ceux de la Commission des valeurs de douane. Peu importe un cas particulier. En principe, ce ne sont pas les prix de la Commission des valeurs de douane qu'il faut prendre, quand on peut se procurer directement ceux de l'agriculture.

agriculteurs du 15 septembre 1888); la seconde, l'énumération des articles dans l'ordre du second tableau de M. le Trésor de la Rocque (1); la troisième, la valeur de la production brute agricole telle qu'elle se trouve dans ce second tableau; la quatrième, les déductions faites à ces valeurs par M. le Trésor de la Rocque pour raison de double emploi; la cinquième, la valeur après cette déduction. La sixième colonne contient les chiffres que je propose, par hypothèse et non sans faire beaucoup de réserves au sujet de leur exactitude (ne me sentant pas assez compétent par moi-même et assez éclairé par les documents pour être affirmatif), de substituer à ceux de M. le Trésor de la Rocque; dans la colonne septième j'indique la raison de mes hypothèses.

Voyons seulement quelques-unes des modifications que je hasarde timidement.

Pour les céréales, M. le Trésor de la Rocque donne dans son second tableau 3,658 millions. Il fait remarquer, dans le commentaire dont il a accompagné cette fois ses chiffres, qu'il est au-dessous de l'évaluation de l'Enquête de 1882, laquelle donne 4,081 millions. Sans doute la récolte 1882 ayant été une des plus abondantes du siècle (122 millions d'hectolitres pour le froment d'après la statistique annuelle, et même 129 d'après l'Enquête), la valeur a été supérieure à la moyenne. M. le Trésor de la Rocque a préféré avec raison prendre la moyenne des neuf dernières années qu'il fixe à 111 millions avec un prix de 18 fr. 50. Je trouve 107 pour la moyenne des années 1880-1889 (2) et 18 fr. 45 : différences trop légères pour qu'on s'y arrête. En calculant sur la récolte de

(1) C'est le mémoire de M. le Trésor de la Rocque qui contenait ce second tableau et avait été communiqué en épreuve le 27 mai à la Société nationale d'agriculture. Il a été depuis cette date publié dans les numéros du 1er juin, du 1er juillet et du 15 juillet 1891 du *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*.

(2) Exactement 107,298,000 hectolitres.

1889 (1), que je prends parce que presque toutes les quantités et les valeurs du second tableau sont empruntées à cette année 1889, comme celles du premier l'étaient à l'année 1888, je trouve 3,400 millions (2). Mais une partie de cette récolte, notamment l'avoine, est consommée par les animaux de ferme et doit être retranchée de la production brute pour être portée dans le chapitre des moyens de production. Or, la récolte de l'avoine valait 727 millions; en supposant d'un côté que, sur ce chiffre, 288 millions d'avoine aient été vendus pour les 750,000 chevaux qui n'appartiennent pas à l'agriculture (3) et de l'autre, inversement, que 30 millions de céréales, outre l'avoine, soient consommés par les animaux de ferme, on trouve qu'il restait en 1889

(1) Dans son dernier mémoire manuscrit, M. le Trésor de la Rocque critique cependant le choix de l'année 1889 : « M. Levasseur a opéré sur une récolte inférieure à la moyenne et il applique à ces quantités des prix exceptionnellement bas. » Double critique qui porte à faux; car la récolte de 1889 (108 millions d'hectolitres de froment, 85 d'avoine, 23 de seigle, 15,8 d'orge, etc.) est un peu au-dessus de la moyenne, et tout le monde sait qu'en 1889 le prix du froment s'était déjà relevé un peu (16 fr. 41 en 1885, prix moyen annuel le plus bas, 18 fr. 09 en 1889).

(2) Dans son mémoire manuscrit, M. le Trésor de la Rocque trouve 3,399 millions avec le millet et fait remarquer que je m'étais trompé en donnant 3380 millions; il a raison.

(3) Environ 130,000 chevaux pour l'armée et 620,000 pour l'industrie, etc., d'après une note communiquée par M. Tisserand. Dans son dernier mémoire manuscrit, M. le Trésor de la Rocque n'évalue qu'à 510,000 le nombre des chevaux hors de l'agriculture, et qu'à 179 millions la valeur de l'avoine qu'ils consomment à raison de 10 litres par cheval et par jour. « D'autre part, ajoute M. le Trésor de la Rocque, il faudrait, dans le système de M. Levasseur, compter également les avoines vendues aux exploitations rurales et consommées hors des propriétés qui les ont produites. » Ce serait précisément le contraire de mon système, comme je l'ai expliqué plus haut; il n'y a donc pas lieu d'ajouter les 50 millions que propose de ce chef M. le Trésor de la Rocque. D'ailleurs, en adoptant les chiffres de M. Tisserand, je fais une déduction plus forte que celle que M. le Trésor de la Rocque propose d'après la note communiquée par M. Tisserand, la consommation des 720,000 chevaux qui n'appartiennent pas à l'agriculture aurait, à raison de 5 kilos de foin et 5 kilos de paille par jour et par cheval, une valeur totale de 178 millions de francs (le quintal de foin étant estimé 8 francs, celui de paille 5 francs). M. le Trésor de la Rocque a adopté 6 fr. 30, prix moyen donné par la Commission des valeurs de douanes pour la paille et le foin et fait remar-

2,919 millions (3,380 — 727 + 288 — 30) à faire figurer pour le compte des céréales dans le total de la production brute agricole. Ce n'est qu'à travers plusieurs hypothèses qu'on arrive à cette dernière évaluation.

Pour la paille et les fourrages nous ne sommes pas, en définitive, bien éloignés l'un de l'autre. Il est vrai que M. le Trésor de la Rocque donne pour la première 2,186 millions, après avoir admis d'abord le chiffre de 1,320, très voisin de celui de l'enquête de 1882 (1,293 m.). Mais, par les déductions qu'il fait, il ramène la valeur des pailles et fourrages à 422 millions et j'inscris par hypothèse 320, soit le dixième de la production. Cette proportion peut paraître faible parce que les cultivateurs vendent, en réalité, plus du dixième de leur récolte en paille et en foin ; mais la partie qui est achetée par d'autres cultivateurs et consommée dans leur ferme doit être classée parmi les moyens de production ; nous ne devons pas la compter dans la production brute, pour l'autre partie (celle qui est vendue hors de l'agriculture), le chiffre de 320 millions est probablement fort au-dessus de la réalité.

M. le Trésor de la Rocque, dans son dernier mémoire manuscrit, fait observer avec raison que j'avais omis (comme lui d'ailleurs) la paille employée dans l'industrie pour toitures, emballage, objets de paille, etc. ; mais le chiffre de 300 millions qu'il porte de ce chef me paraît très exagéré, surtout dans un temps où le chaume est très souvent remplacé par la tuile ou l'ardoise dans les constructions nouvelles. Je crois réparer largement mon omission en insérant dans mon tableau l'hypothèse de 100 millions pour cet article.

quer que le *Bulletin du ministère de l'agriculture* donne 6 fr. 85 comme moyenne des vingt dernières années. Les moyennes d'après lesquelles j'évalue ces articles ne diffèrent pas beaucoup de celle-ci et la valeur proposée par M. le Trésor de la Rocque dans son dernier mémoire manuscrit (235 millions) est inférieure à celle que j'ai hypothétiquement admise.

M. le Trésor de la Rocque porte les graines à ensemencer à 598 millions, dont 40 pour les petites graines et 558 pour les céréales ; puis il déduit pour les semences de ces mêmes céréales 440 millions. Pourquoi ne pas retrancher la totalité, c'est-à-dire 558, puisque la valeur de ces semences est comprise dans celle des céréales, qui est le premier article du tableau (1)?

Le vin est porté par M. le Trésor de la Rocque pour 2,385 millions (2,000 seulement dans son premier tableau). Mon évaluation, très hypothétique assurément, se borne à 1 milliard.

Je l'ai cependant portée, à la suite de ma communication verbale du 3 juin et après lecture du dernier mémoire manuscrit de M. le Trésor de la Rocque, à 1,190 millions. Voici pourquoi. La récolte de 1889 sur laquelle j'avais calculé a été de 24 millions d'hectolitres qui, à 31 fr. 55 l'hectolitre, prix moyen donné d'après les mercuriales par le *Bulletin du ministère de l'agriculture*, font une somme de 760 millions de francs. La récolte de cette année a été faible et le prix de 31 fr. 55 peut être considéré aussi comme faible ; en admettant

(1) Dans son dernier mémoire manuscrit, M. le Trésor de la Rocque donne l'explication suivante : « La valeur totale des grains de semences (céréales) est en moyenne de 558 millions, M. Levasseur les retranche entièrement de son tableau et se demande pourquoi je n'imite pas son exemple. C'est qu'il y a lieu de distinguer entre le blé ordinaire et le blé de semence. Si un hectolitre de froment vaut 20 francs, l'hectolitre de froment cultivé et récolté pour semence vaut au minimum 25 francs, soit un cinquième en sus. Dans le produit total des céréales j'ai compté le prix ordinaire pour les hectolitres affectés aux semences ; il n'y a donc lieu de déduire pour double emploi que ce prix ordinaire qui représente les quatre cinquièmes de la valeur des grains de semences. »

A cette explication j'ai deux objections à faire. En premier lieu, beaucoup d'agriculteurs n'ont pas encore la très sage habitude de prendre des semences de choix et, par conséquent, ce choix est malheureusement loin de porter encore sur les 15 millions environ d'hectolitres (à 2 hectolitres par hectare environ) nécessaires pour l'emblavement. En second lieu, quel que soit le prix de l'hectolitre, la semence n'est pas un produit ; c'est un moyen de production ; c'est une dépense qu'avance le cultivateur en l'enfouissant et dont il se récupère par le grain et la paille récoltés.

comme moyenne de la production 30 millions d'hectolitres et comme moyenne du prix de l'hectolitre 35 francs (moyenne du prix donné par le ministère de l'agriculture et du prix donné par le ministère des finances pour l'année 1889) on trouve une valeur d'environ 1 milliard : chiffre que j'avais adopté.

[En admettant une production de 34 millions (y compris le vin de sucre), on trouve, avec le prix de 35 francs, 1,190 millions (1)].

(1) La quantité et la valeur du vin consommé en France sont assurément très difficiles à apprécier avec une approximation satisfaisante. M. le Trésor de la Rocque, dans son dernier mémoire manuscrit, l'a essayé par un procédé qui me paraît hasardeux.

L'octroi des 43 villes principales de France peuplées de 5.493.399 habitants (chiffre officiel du recensement de mai 1886, que M. le Trésor de la Rocque reproduit sans prendre garde que les populations urbaines ont augmenté de 1886 à 1889) accusant une consommation de 9.319.765 hectolitres, la moyenne serait de 169 litres par tête. « En l'appliquant à l'ensemble de la population, ajoute M. le Trésor de la Rocque, on arriverait à une consommation totale de 63 millions d'hectolitres. Supposons encore, ce qui n'est pas prouvé, qu'il y ait une certaine atténuation pour la consommation des autres communes, on reconnaît, en consultant les relevés des contributions indirectes, que depuis près de vingt ans la consommation du vin n'a pas varié. Il est certain que, même dans les années les moins productives, elle n'est jamais descendue au-dessous de 55 millions d'hectolitres. Aux déficits de nos récoltes le commerce a suppléé par les vins d'origine étrangère, ainsi que par les fabrications de vins de raisins secs et de deuxième cuvée. Mais, comme ces trois éléments, déduction faite des vins exportés, ne paraissent avoir fourni au maximum que 15 à 17 millions d'hectolitres, il semble certain que la production directe des vins d'origine française est rarement descendue au-dessous de 40 millions d'hectolitres. » M. le Trésor de la Rocque ajoute que, quoique le prix moyen des vins français exportés en 1889 soit de 115 francs, il a calculé seulement d'après le prix de l'espèce la plus ordinaire, qui est de 55 francs et qu'il a même réduit ce prix pour les vins de deuxième cuvée et de raisins secs. « Nous avons pu, ajoute-t-il, maintes fois constater qu'en France la dépense annuelle et moyenne des propriétaires de vignes par hectare est de 800 à 900 francs. Si le prix de 31 fr. 55 indiqué par le *Bulletin du ministère de l'agriculture* se rapprochait de la réalité, il en résulterait que ces propriétaires perdraient annuellement 400 ou 500 francs par hectare. Je laisse à M. Levasseur le soin de décider si cette hypothèse est vraisemblable. D'autre part, le *Journal des chambres de commerce* porte, d'après les rapports présentés à l'Exposition de 1889, à plus de 3 milliards la valeur annuelle des vins français. Quels que soient le nombre et la rapacité des intermédiaires, je crois qu'ils se contentent de prélever, pour leur bénéfice, un tribut de 600 ou 700 millions. »

L'exagération est beaucoup plus sensible quand pour l'hectolitre de cidre, dont la valeur moyenne peut être

« Il semble donc bien difficile d'admettre l'évaluation proposée par M. Levasseur, qui abaisse le chiffre de la production à 1 milliard, en ne l'appuyant d'ailleurs sur aucune donnée. »

Aux arguments et aux conclusions de M. le Trésor de la Rocque j'ai plusieurs objections à faire :

1° J'ai déjà dit que la moyenne de 169 litres par tête dans les villes était un peu trop forte et qu'on ne pourrait la calculer avec précision que lorsqu'on connaîtrait les résultats du dénombrement de 1891.

2° Je n'admets pas du tout que la consommation moyenne des 5 millions et demi d'habitants des grandes villes, où le commerce des vins est important, puisse être appliquée, même avec une « certaine atténuation » aux 33 autres millions d'habitants de la France, parce que si, dans les pays de vignobles, le paysan boit autant et peut-être parfois plus que le citadin, il y a de très vastes régions dans le centre, en Bretagne, dans le nord-ouest et le nord, plus de la moitié du territoire français certainement, où il n'en fait presque jamais usage, sinon au cabaret le dimanche.

3° La quantité de vins atteinte par l'impôt a, en effet, depuis une quinzaine d'années, varié seulement entre 26 millions d'hectolitres (1888) et 32 (1876).

L'année 1889 a donné 27.2. En ajoutant à ce nombre 915,000 hectolitres livrés à la distillation, 57,000 convertis en vinaigre et par évaluation administrative (il n'y a pas d'impôt et partant pas de constatation officielle sur cette partie de la consommation) 7,857,000 consommés en franchise chez les récoltants, on obtient un total de 36 millions d'hectolitres dont, après défalcation de l'excédent de l'importation sur l'exportation (10 millions et demi d'hectolitres importés en 1889 et 2.2 exportés), il reste pour la production française 27.7 millions.

En calculant autrement, on obtient 23.2 millions d'hectolitres produits en France d'après le ministère des finances + 10.5 importés — 2.2 exportés = 31.5 consommés directement. Ces chiffres ne concordent sans doute pas parfaitement. Le ministère des finances qui, chaque année, fait connaître la production du vin, en donne seulement 23,224,000 hectolitres pour 1889 (ce qui, en ajoutant 10.5 pour l'importation et 2.2 pour l'exportation, porterait à 31.5 la consommation). Le ministère de l'agriculture, de son côté, donne 24 millions d'hectolitres pour la production française en 1889.

Je trouve néanmoins bien hasardé de rejeter entièrement les seuls témoignages statistiques que nous possédions pour dire : « La production directe des vins d'origine française est rarement descendue au-dessous de 40 millions d'hectolitres. »

J'ai eu souvent l'occasion de dire que les chiffres de la statistique officielle peuvent être contestés. Je le répète volontiers ; mais j'ai ajouté et j'ajoute encore que c'est avec des preuves qu'il les faut contester, et qu'on ne doit jamais remplacer arbitrairement des chiffres recueillis sur les lieux mêmes dans toute la France par ce que j'appelle des « évaluations de cabinet » ; on ne fait pas œuvre de savant en substituant ainsi, en vue d'une thèse quelconque, la fantaisie à la connaissance. Or, le chiffre de 40 millions est tout arbitraire ; car l'argument tiré de la consomma-

estimée à 13 francs, on prend, comme l'a fait M. le Trésor de la Rocque, 35 francs.

Pour le travail des chevaux, ânes et mulets, M. le

tion des paysans, et qui ferait croire à une consommation de près de 63 millions, est une hypothèse inacceptable, et si j'avais le loisir d'étudier ici cette question, il me semble que l'examen de certains faits me porterait plutôt à une hypothèse d'une trentaine de millions. On ne peut pas non plus considérer comme un argument le chiffre de 3 milliards extrait d'un article de journal, parce qu'il se rencontre parfois dans les journaux des chiffres de fantaisie, et que d'ailleurs le rédacteur a voulu probablement parler du commerce des vins et a compris, dans son évaluation, tous les bénéfices du marchand.

Tous les ans, et depuis longtemps, le ministère de l'agriculture et l'administration des contributions directes dressent, chacune de son côté, la statistique de la production du vin. Les évaluations du ministère de l'agriculture sont généralement (pas toujours) les plus élevées : ce qui n'est pas étonnant, parce que le vigneron essaie de diminuer sa production pour échapper à l'impôt. Cependant les deux séries se suivent à peu près parallèlement et se contrôlent, quoique la différence ait été jusqu'à 10 millions d'hectolitres : ce sont des documents sans lesquels il n'est pas possible de raisonner sur la matière. Or, la plus forte récolte qu'ils nous fassent connaître est celle de 1875 : 78 millions d'hectolitres d'après le ministère des finances et 83.8 d'après le ministère de l'agriculture. Depuis ce temps, le phylloxera a considérablement diminué le rendement. Voici les chiffres pour les dix dernières années en millions d'hectolitres :

	D'après le ministère	
	des finances.	de l'agriculture.
1880	29.7	31
1881	35.1	38
1882	30.1	38
1883	36.0	46
1884	34.8	35
1885	28.5	35
1886	25.1	31
1887	24.3	30
1888	30.1	35
1889	23.2	24
Total	296.9	343
Moyenne annuelle	29.7	34.3
Moyenne des deux statistiques	32	

Je n'étais pas loin de ce chiffre en calculant, comme je l'avais fait dans mon tableau (voir le tableau à la fin de la discussion), sur 30 millions d'hectolitres.

Pour serrer de plus près la vérité, et pour tenir compte en premier lieu des fraudes qui atténuent la statistique du ministère des finances, en second lieu des vins de sucre, j'ai refait le calcul avec 34 millions.

4° Quant au prix, M. le Trésor de la Rocque dit que, si l'on acceptait le prix indiqué par le *Bulletin du ministère de l'agriculture* (31 fr. 55), les vignerons seraient en perte de 300 à 400 francs, parce que les frais d'un

Trésor de la Rocque porte 1,906 millions (il s'était contenté de 710 dans son premier travail); pour celui des bœufs, 1,191 millions. Quoique, sur ces deux articles, M. le Trésor de la Rocque puisse invoquer l'autorité de l'Enquête décennale, il m'est impossible de partager son opinion. Le travail est un moyen de production; il n'est pas un produit. Je le retranche donc et je ne conserve que 250 millions, chiffre entièrement hypothétique

hectare planté en vignes est de 800 à 900 francs. Mais le chiffre de 31 fr. 55 est le résultat d'une enquête faite dans chaque département, tandis que les 800 francs sont une évaluation de cabinet.

Nos vignerons de l'Hérault, dont je ne mets pas en doute la sincérité, mais qui ont choisi, je pense, comme d'autres, des exemples favorables à leur thèse sur la protection douanière, ont déclaré que leurs frais s'élevaient par hectare à 1,338 francs dont 800 pour les façons; ils parlaient de la culture intensive nécessitée par les cépages américains et dont le rendement est peut-être considérable. Dans le même temps, la Chambre de commerce de Cette indiquait 400 francs pour les façons, ce qui était, paraît-il, le prix ordinaire avant le phylloxera. Entre deux chiffres si différents, lequel choisir? Je n'accepte pas l'hypothèse, jusqu'à ce que des preuves suffisantes en soient fournies, dans la crainte de prendre une exception pour la moyenne générale en France, et je me contente de dire que, d'après la statistique officielle, le rendement moyen de l'hectare planté en vignes paraît être d'environ 550 francs.

Entre le prix du vin chez le récoltant et le prix de détail, il y a une grande différence. Celle que l'administration des contributions indirectes constate est du simple au double et le détail chez le marchand de vin ne donne encore qu'une idée insuffisante du prix que les consommateurs paient pour les vins fins et les vins de Champagne, si bien que le chiffre de 3 milliards (que je ne garantis nullement) donné par le *Journal des chambres de commerce* pourrait ne pas être, autant qu'il le paraît, en contradiction avec la valeur de 1 milliard chez le récoltant que j'avais donnée dans mon tableau. Voici en effet les évaluations de l'administration des contributions indirectes :

	PRIX DE L'HECTOLITRE		
		DANS LE COMMERCE	
	Chez le récoltant.	En gros.	En détail.
	fr.	fr.	fr.
1883.	39	53	78
1884.	41	56	75
1885.	40	53	76
1886.	38	53	78
1887.	41	55	80
1888.	35	50	80
1889.	38	?	78
1890.	36	?	79,50

Si M. le Trésor de la Rocque avait eu connaissance d'une enquête que le Comité des travaux historiques et scientifiques (section des sciences

par lequel j'essaie de représenter les ventes de chevaux,

économiques et sociales) du ministère de l'instruction publique a faite en 1887, dans un intérêt tout scientifique, sur les prix de détail, il y aurait trouvé quelques renseignements, bien incomplets sans doute, mais intéressants, sur le prix du vin. Nous donnons ces prix (sans en omettre aucun pour ne pas paraître soutenir une thèse), recueillis à la date du mois de juin 1886. (Les tableaux et le rapport rédigé par M. de Foville se trouvent dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales*, année 1887.)

PRIX DE DÉTAIL DU VIN au mois de juin 1886.	hect. fr.	litre. fr. c.
Château-Thierry, vin du pays	40	
Montreuil (Aisne)	35	
Sainte-Marguerite (Oise)		0 60
Nantes, vin blanc commun		0 50
Dans les bonnes années descend à		0 20
Rezé (Loire-Inférieure), vin blanc commun		0 40
Gien (Loiret), vin rouge	30	
Villedomer (Indre-et-Loire)	32	
Royan (Charente-Inférieure), vin rouge ordinaire	50	
Fontcouverte (Charente-Inférieure)	60	
Cahors (Lot)	60	

(Le vin a subi une marche ascendante, dit le rédacteur, depuis l'invasion du phylloxera; il est arrivé à un prix où le cultivateur, l'ouvrier des champs ne peut plus en faire usage.)

	hect. fr.	litre. fr. c.
Bayonne		0 55
Besançon, vin rouge	60	
Espalion (Aveyron)	37	
Béziers		0 40
Nice		0,40 à 0,80
Cannes	50 à 60	
Clavier (Var)	60	

Ces prix de détail sont tous inférieurs à la moyenne indiquée par les contributions indirectes, parce qu'il ne s'agit que des vins ordinaires de consommation courante dans la localité. Ils ne s'élèvent certainement pas en moyenne à 50 francs l'hectolitre et, comme il y a une grande différence entre le prix perçu par le récoltant et le prix payé par le consommateur en détail, cette enquête confirme plutôt qu'elle n'infirme le prix de 31 fr. 55 recueilli par le ministère de l'agriculture.

5° M. le Trésor de La Rocque trouve qu'il est bien difficile d'admettre le chiffre de 1 milliard proposé par moi, qui ne l'appuie « sur aucune donnée ». Il me semblait pourtant l'avoir appuyé sur une donnée précise, puisque j'ai dit dans mon tableau que les 24 millions d'hectolitres de la récolte de 1889 à 31 fr. 55 faisaient 760 millions, chiffres officiels du *Bulletin du ministère de l'agriculture*, et que la récolte de cette année ayant été faible, je portais la récolte moyenne à 30 millions et partant la valeur à 1 milliard. Ce sont les 40 millions que M. le Trésor de la Rocque propose qui n'ont pas une base statistique suffisante.

Toutefois, pour ne pas paraître rester au-dessous de la vérité (et peut-

ânes et mulets, faites à des personnes autres que des cultivateurs.

L'Enquête décennale commence dans le compte analytique des éléments de la production (qu'elle aurait peut-être mieux fait de ne pas désigner sous le titre de *Produit brut de l'exploitation du sol*) par donner 1,194 millions pour la paille, 1,365 pour les fourrages annuels et prairies artificielles, 1,036 pour les produits des prairies naturelles et pâtures, 3,017 pour *le travail des animaux de ferme*, en tout 6,612 millions, sans compter les céréales consommées par les animaux. Mais dans le tableau suivant où elle énumère les quantités à déduire, elle porte 3,850 millions pour « les pailles, fourrages et grains consommés par les animaux servant à produire la viande, le lait, la laine et le travail des exploitations agricoles et qu'on ne saurait compter deux fois ». Il aurait fallu déduire, en outre, 3 milliards pour le travail.

Pour attribuer 2,153 millions à la viande, M. le Trésor de la Rocque est obligé, d'une part, d'adopter un prix moyen trop fort (1 fr. 62 le kil.) (1), d'autre part, d'attribuer aux campagnes un accroissement de consommation qui paraît excessif quand on songe aux plaintes des cultivateurs sur la crise agricole. A côté de l'hypothèse de

être serai-je un peu au-dessus), j'accepte, ainsi que je l'ai dit, comme quantité, le chiffre de 34 millions pour la production totale (y compris les vins de sucre) et, comme prix, la moyenne entre 31 fr. 55, estimation du ministère de l'agriculture et 38 francs, estimation des contributions indirectes en 1889, soit 35 francs en nombre rond. Au lieu de 1 milliard, je porte 1,190 millions dans mon tableau.

(1) Voici, d'après le *Bulletin du ministère de l'agriculture* les moyennes :

	Moyenne de 1870-1889.	Prix de 1889.
Bœuf.	1 fr. 56	1 fr. 45
Vache	1 43	1 32
Veau.	1 65	1 56
Mouton.	1 76	1 70
Porc	1 59	1 44

Au marché de la Villette, la viande nette, 4 quartiers, a valu en 1889 :

1re qualité,	1 fr.	45.
2e —	1	27.
3e —	1	13.

M. le Trésor de la Rocque, je me permets de hasarder, — sans preuve suffisante je l'avoue, — l'hypothèse plus modeste de 1,300 millions.

Hypothèse à laquelle, après examen du dernier mémoire manuscrit de M. le Trésor de la Rocque, je substitue volontiers l'hypothèse, plus conforme à certains indices, de 1,613 millions de francs (1).

La valeur des œufs nous paraît avoir été aussi exa-

(1) Je reproduis la partie du dernier mémoire de M. le Trésor de la Rocque relative à la viande de boucherie : « M. Levasseur m'accuse de supposer une consommation accrue depuis 1882, ce qui, dit-il, n'est pas prouvé. — J'ouvre le volume de l'*Enquête de* 1882 à la page 263 et j'y vois, constatée pour Paris, une consommation par tête de 79^{kil},310 (population de Paris en 1882, 2,244,000 hab.). — J'ouvre le *Bulletin du ministère de l'agriculture* de 1890, à la page 860 ; j'y retrouve le tableau de la consommation de la viande à Paris en 1889. En laissant de côté la charcuterie (2,674,947 kil.) et en comprenant dans le total les 3,965,180 kil. de viande de cheval, on obtient un chiffre de 194,904,515 kil. de viande d'où l'on déduit une consommation par tête de 84^{kil},950 (la population de 1889 étant de 2,294,108 hab.). — A la même page 263 de l'*Enquête de* 1882, je constate que les habitants des villes de plus de 10,000 âmes (autres que Paris) consomment 457,720,000 kil. de viande de boucherie et de porc d'où l'on déduit une consommation par tête de 60^{kil},390 (population en 1882, 7,596,517 hab.). — D'après les relevés des octrois, ces mêmes populations ont consommé 499,144,895 kil. de viande de boucherie et de porc frais en 1889, d'où l'on déduit une consommation par tête de 64^{kil},800 (population en 1889, 7,702,850 hab.). — Il y a donc augmentation dans les deux catégories de la population. Est-il téméraire de conclure que, pour le surplus, la consommation par tête, qui était, en 1882, de 21^{kil},890 par année, a dû s'élever dans la même proportion et monter, en 1889, à 24 kil. ; soit pour 28,200,000 hab. à 678,000,000 kil., ce qui présente, en 1889, pour l'ensemble des trois catégories, un total de 1,372,000,000 kil. ? M. Levasseur estime ce chiffre excessif ; il juge aussi le prix exagéré. Ce prix (1 fr. 62 par kil.) est celui de la Commission des valeurs et je renvoie encore une fois au *Bulletin du ministère de l'agriculture* (p. 739), lequel indique, pour les viandes de bœuf, de veau, de mouton et de porc pendant les vingt dernières années, un prix moyen de 1 fr. 62 le kil. Dès lors, voit-on le prétexte de réduire de 2,153 millions à 1,300 millions le chiffre que j'avais proposé ? »

Je me permets de faire à cette argumentation quelques critiques d'ordre purement statistique.

Quand on veut comparer la consommation de Paris à deux époques, il faut bien se garder de choisir, comme un des termes, l'année 1889 qui est une année tout à fait exceptionnelle, à cause de l'Exposition universelle, et il n'est pas logique d'attribuer aux Parisiens la consommation des nombreux provinciaux et étrangers qui affluaient alors dans la capitale. Précisément, à propos de cette exposition, l'administration de

gérée par suite d'une consommation trop forte attribuée aux campagnes et de l'adoption du prix de la Commission des valeurs de douane.

J'ai admis par hypothèse 200 millions de francs,

la ville de Paris a évalué ainsi la consommation moyenne par tête :

	Année 1881.	Année 1888.
Volaille et gibier.	$10^k,7$	$10^k,5$
Viande de boucherie.	$67^k,7$	$68^k,1$
Viande de porc.	$9^k,5$	$10^k,5$

Les statisticiens savent que la statistique municipale ne calcule pas tout à fait de la même manière que le ministère de l'agriculture : d'où un certain désaccord. Quand on connaît les deux évaluations, on signale un certain accroissement (qui d'ailleurs ne s'est pas produit régulièrement chaque année), mais on n'oserait pas dire qu'il a été à Paris de 4 kil. et demi par tête en sept ans.

A-t-il été de 4 kil. et demi dans les villes de plus de 10,000 habitants? L'année 1882 a suivi celle du recensement (qui avait eu lieu en décembre 1881) auquel est emprunté le chiffre de 7,596,000 hab.; l'année 1889 est de trois ans en moyenne postérieure au recensement de mai 1886; or, nous savons que la population des villes de plus de 10,000 hab. a augmenté de 1,8 p. 100 en moyenne par an (voir *la Population française*, par E. Levasseur, tome II, p. 344) de 1801 à 1886 et que la progression s'accroît. En attendant les résultats généraux du recensement de 1891 (nous savons déjà par des résultats partiels que cet accroissement est très sensible), nous pouvons par hypothèse (laquelle n'est pas une évaluation de cabinet) estimer qu'en 1889 la population des villes de plus de 10,000 hab. s'élevait environ à 7,934,000 âmes. Avec cette donnée on trouve une consommation moyenne par tête d'un peu moins de 63 kil.

Je ne crois pas téméraire de conclure que la consommation a augmenté aussi dans les campagnes. Mais nous nous trouvons dans l'alternative suivante : ou la crise agricole qui a sévi dans cette période a appauvri les campagnes, et l'hypothèse d'un accroissement de consommation moyenne n'est pas admissible; ou l'hypothèse est vraie, et, dès lors, il faut renoncer à dire que les campagnes ont souffert et qu'elles sont dans une situation moins bonne que les villes, puisqu'on leur assigne le même taux d'accroissement de consommation. Je me place entre ces deux extrêmes, sachant qu'il y a eu crise, mais pensant qu'elle n'a pas été assez forte pour empêcher un certain progrès du bien-être.

Quant aux prix, j'ai donné plus haut, en note, ceux du *Bulletin du ministère de l'agriculture* pour 1889; ce sont ceux qu'il convenait de choisir pour un calcul qui porte particulièrement sur cette année. Je maintiens le prix de 1 fr. 50 pour la moyenne générale de la France; mais je reconnais, par un calcul sommaire (qui n'est pas définitif et qui ne donne lieu qu'à une hypothèse vraisemblable), que la consommation totale en viande de boucherie et de porc peut être portée, pour l'année 1889, à 1,316 millions de kilog. (620 millions pour les campagnes, à raison de 22 kil. par tête, 499 pour les villes de 10,000 hab. et plus et les

valeur bien supérieure à celle que donne l'Enquête de 1882. [Pour me rapprocher, autant que possible, des évaluations de M. le Trésor de la Rocque, j'admets maintenant une consommation, peut-être un peu exagérée, de 271 millions de francs, c'est-à-dire de 4,337 millions d'œufs à 1 franc le kilogramme (1).]

chefs-lieux d'arrondissement, 197 pour Paris); ce qui, à 1 fr. 50 le kil., fait 1,973 millions de francs.

Mais, comme la viande de porc forme dans le tableau un article spécial de 360 millions de francs, il reste pour la viande de boucherie 1,613 millions, chiffre que je substitue volontiers, à titre d'hypothèse, à celui de 1,300 millions que j'avais d'abord adopté.

(1) Voici la partie du dernier mémoire manuscrit de M. le Trésor de la Rocque qui concerne les œufs : « La consommation des œufs à Paris a été, d'après la statistique municipale, de 23 millions de kilos en 1889 (dont 15 amenés sur les marchés de gros). Cette quantité représente une consommation moyenne de 9 kilos et demi, soit environ 147 œufs par habitants. — C'est trop pour la campagne, dit M. Levasseur. Les personnes compétentes assurent qu'au contraire la consommation des œufs est plus forte dans les communes rurales que dans les villes et surtout qu'à Paris. Paris l'emporte pour la consommation de la volaille et de la viande de boucherie, la campagne pour celle des œufs et du porc salé. Je ne crois donc pas exagérer les quantités en adoptant pour toute la France la moyenne de Paris. Quant au prix, celui de la Commission des valeurs (1 fr. 20 le kil.) fait ressortir celui de l'œuf à 7 centimes. M. Levasseur réduit mes chiffres de plus de moitié et abaisse le total de 428 millions à 200. Comme il le dit lui-même, ce chiffre est mis au hasard. »

Les personnes compétentes dont parle M. le Trésor de la Rocque sans les nommer, le sont souvent par une connaissance personnelle et pour la région qu'elles habitent sans pouvoir juger avec sûreté de l'ensemble de la France. Or, tout le nord de la France, jusque par delà la Loire, le Poitou, les plaines de la Saône et de la Garonne élèvent en général beaucoup plus de volailles que le reste du territoire (voir dans *la France et ses colonies*, t. II, p. 143, un essai de carte statistique de la volaille), et c'est probablement quelqu'une de ces régions qu'habitent ces personnes.

Quant au prix, j'ai dit pourquoi celui de 0 fr. 80 le kilogramme (il y a environ 15 à 16 œufs par kilogramme, soit 0 fr. 60 la douzaine), calculé par le ministère de l'agriculture à la suite d'une enquête agricole par communes me paraît préférable à celui de 1 fr. 20 qui ne vise que le commerce d'exportation. Voici, comme témoignage, quelques-uns des prix de l'enquête du Comité des travaux historiques et scientifiques; ce sont ceux de la douzaine d'œufs au détail en juin 1886 :

	fr. c.		fr. c.
Limoges	0 80	Gien	0 85
Besançon	0 55	La Tremblade (Charente-Inférieure)	0 70
Bayonne	0 70	Veziers	0 75
Cahors	0 50	Cernay	1 »
Tarare	0 60	Crazannes	0 70
Valognes	0 90	Elincourt	0 90

M. le Trésor de la Rocque porte à 118 millions la valeur de la laine. Je me contente de 90, chiffre du *Bulletin du ministère de l'agriculture* pour 1889, parce que nous savons que même les agriculteurs de la Brie trouveraient trop fort le prix de 2 francs adopté par l'auteur et que la Commission des valeurs de douane n'évalue qu'à 68 millions la valeur totale des laines françaises en 1889.

A propos des articles du second tableau de M. le Trésor de la Rocque, j'ai encore deux observations à présenter à la Société. Quelques-uns sont des additions à la nomenclature de l'Enquête décennale : les fleurs, par exemple. M. le Trésor de la Rocque tient « d'une autorité très compétente » le chiffre de 10 millions ; je l'ai accepté de confiance. Le ministère de l'agriculture pourra introduire cet article et d'autres, s'il y a lieu, dans le questionnaire de l'enquête de 1892. M. le Trésor de la Rocque a donné à cet égard un avertissement profitable ; le chiffre de la production reste à déterminer.

Pour plusieurs articles il a cru pouvoir augmenter la valeur donnée par l'Enquête de 1882 en invoquant

Le minimum (0 fr. 40) s'est trouvé à Mazères (Ariège) et le maximum (1 fr. 20) à Auvers-sur-Oise (Seine-et-Oise), seule localité sur 110 où l'on rencontre ce prix. A Saint-Jacut-de-la-Mer (Côtes-du-Nord), où j'ai passé plusieurs fois les vacances, les œufs achetés chez le paysan valaient alors de 9 à 14 sous la douzaine. A Villerville (Calvados), où je suis en ce moment (juin 1891), ils valent 0 fr. 80 à 0 fr. 90. Il est vrai que les œufs sont moins chers au printemps qu'en hiver; mais c'est, d'autre part, la saison où l'on en consomme le plus. Admettons que la valeur moyenne soit aujourd'hui de 1 franc le kilogramme.

Je ferai remarquer que le chiffre que j'ai donné « au hasard », c'est-à-dire sans aucune donnée statistique pour établir un calcul, est bien supérieur à celui que l'Enquête de 1882 a fourni (120 m.). Toutefois, pour essayer d'entrer, autant que possible, dans les vues de M. le Trésor de la Rocque, supposons (c'est une hypothèse toute gratuite) que, dans la moitié de la France, on consomme autant d'œufs qu'à Paris, soit, pour 18 millions de personnes, 2,646 millions d'œufs, que, dans l'autre moitié, on en consomme moitié moins, soit 1,323; avec la consommation de Paris (368 millions), on obtiendrait ainsi un total de 4,337 millions d'œufs valant 271 millions.

J'admettrai donc par hypothèse ce chiffre, quoiqu'il me semble (mais sans que je puisse présenter d'argument statistique pour ou contre) un peu fort.

les progrès réalisés par l'agriculture depuis sept ans. Ainsi, il ajoute un tiers aux produits maraîchers; il déclare que « si la superficie des terres cultivées en prairies s'est modifiée, c'est en plus et non en moins »; il admet une augmentation d'environ 5 p. 100 en sept ans dans la consommation en viande de la population rurale. Bien que je n'accepte pas entièrement toutes ces augmentations, je m'accorde avec M. le Trésor de la Rocque pour penser que, malgré la crise très réelle dont l'agriculture a souffert et qui a pesé principalement sur les terres à blé et sur les vignes, il y a eu en somme plutôt accroissement que diminution dans la somme totale des produits, et je me félicite de voir cette opinion professée par un vice-président de la société d'agriculteurs qui est la plus importante en France et dans laquelle le sentiment contraire a été souvent exprimé.

Le total des 45 articles portés dans le tableau de M. le Trésor de la Rocque est de 25,386 millions; en retranchant 5,570 millions de doubles emplois qu'il signale, il reste 19,816 millions, chiffre qu'il attribue définitivement à la production brute de l'agriculture de la France pour l'année 1889.

Les changements que j'ai proposés aux évaluations de l'auteur m'ont conduit à un total bien différent : 11,865 millions (1).

Mais, si M. le Trésor de la Rocque classe parmi les produits mixtes (2) des minéraux comme la houille, qui n'ont assurément rien de mixte, il y place aussi quatre articles, les truffes et champignons (24 m.), le suif

(1) Avec les additions que le dernier mémoire manuscrit de M. le Trésor de la Rocque m'a suggérées, j'arrive définitivement à un total de 12,840 millions, soit environ 13 milliards en nombre rond.

(2) Le second tableau de l'auteur contient les produits mixtes dont il a fait cette fois un chapitre à part au lieu de les confondre avec les produits agricoles, comme il avait fait la première. Je ne dois ici m'occuper que des produits agricoles.

brut et les graisses (50 m.), les huiles et essences (65 m., déduction faite de 73 m. pour les « graines et fruits oléagineux convertis en huiles et tourteaux »), l'alcool (112 m.) soit en tout 251 millions qui, ajoutés à 11,865, font un total de plus de 12 milliards.

Ce chiffre est à peu près en concordance avec celui de l'enquête de 1882, quoique j'omette les 3 milliards portés dans cette Enquête pour le travail des animaux, parce qu'on peut penser, comme je le pense moi-même, qu'il y a eu, depuis 1882, un certain progrès agricole.

Je suis parvenu au terme du travail que je m'étais imposé. Travail long ; travail ingrat, j'ajoute, parce qu'il a surtout un caractère négatif. Je ne me suis proposé en réalité qu'un but : démontrer que ni 24 ni 19 milliards ne pouvaient être acceptés pour la valeur actuelle de la production brute agricole de la France.

J'ai voulu surtout traiter une question de méthode statistique et montrer ce qu'il est légitime de compter dans cette production et ce qu'il n'y faut pas compter. Je n'ai pas eu la prétention d'établir moi-même le chiffre positif de cette production ; je m'en sens incapable. J'ai pu opposer des hypothèses aux hypothèses de M. le Trésor de la Rocque et je crois que les miennes sont en général plus près de la vérité que les siennes. Mais ce sont des hypothèses. Il n'y a qu'une enquête minutieuse, faite sur les lieux et dans tous les lieux, contrôlée, autant que possible, sur place par des agriculteurs compétents, mise en œuvre au ministère par des statisticiens et des agronomes, qui puissent substituer des connaissances, sinon absolument certaines, du moins précises, à ces hypothèses : ce sera l'œuvre de l'Enquête décennale de 1892.

La statistique agricole que publie le ministère de l'agriculture est sans doute une des plus difficiles à établir et une de celles qui prêtent beaucoup à la critique. On

plaisante volontiers sur la manière dont les maires, assistés des gardes champêtres, remplissent les questionnaires que l'administration supérieure leur envoie. On n'a pas trouvé cependant le moyen de la remplacer, et ceux mêmes qui en glosent s'empressent d'en citer les chiffres quand ils les croient favorables à leur thèse. Un savant, dans son cabinet, peut sans doute les critiquer avec justesse. Mais comment? Le plus souvent parce qu'instruit par l'ensemble des documents du même genre, il peut faire des comparaisons, aligner des séries et juger, grâce à la statistique même, si les chiffres concordent ou ne concordent pas les uns avec les autres. Un agriculteur intelligent, dans sa ferme, peut critiquer aussi la statistique et faire des remarques utiles pour la rectification des chiffres de sa localité; mais, tout en l'écoutant avec profit, je me tiens en défiance contre les conclusions trop générales qu'il voudrait tirer des moyennes de son canton, le seul que réellement il connaisse bien, et je n'ose les substituer à celles qui ont été calculées d'après les renseignements provenant des 36,000 communes de France. Quelque médiocres que soient beaucoup de ces renseignements, ils valent toujours mieux qu'une évaluation individuelle, qu'elle soit une évaluation de cabinet imaginée par un publiciste ou une évaluation de la ferme proposée par un cultivateur.

J'en vois une preuve dans le travail même de M. le Trésor de la Rocque. Il a apporté beaucoup de soin et dépensé beaucoup de temps, comme il nous l'a dit, à la confection des deux tableaux qu'il a publiés à moins d'un an de distance l'un de l'autre. Et pourtant, sur 44 chiffres, il en a changé 37 et la différence, pour plusieurs, se compte, comme nous l'avons fait remarquer, par centaines de millions. Il avait déduit d'abord, pour raison de double emploi, 3,438 millions (pour l'agriculture et l'industrie réunies) ; il déduit maintenant plus de 9 mil-

liards (dont 5,570 pour l'agriculture). Tant sont incertaines des appréciations personnelles qui ne sont pas fondées sur un ensemble de données numériques établies par commune et totalisées par canton et par département pour la France entière !

J'ai une dernière remarque à faire au sujet du choix qu'un esprit libre de toute prévention devrait faire, sans même examiner le détail, entre les deux chiffres de 19 milliards ou de 13 milliards. Dans la note que j'ai soumise à la Société, j'ai reproduit (en note) les principales évaluations qui ont été données de la production brute agricole de la France. Je n'en garantis aucune. Mais je vois cependant entre elles, malgré la diversité des auteurs, une suite logique, une certaine harmonie. Elles ont été en augmentant dans le courant du siècle de 4 milliards et demi en 1810 jusqu'à 13 milliards et demi en 1882. Je ne vois pas comment la production aurait ensuite passé subitement de 13 à 19.

Il y a un homme, dont j'ai déjà invoqué l'autorité, qui a été un agronome éminent, qui est un des bienfaiteurs de notre Société et au nom duquel vous décernez un prix, M. Léonce de Lavergne. Dans les deux éditions de son ouvrage sur l'économie rurale de la France il évalue la production brute agricole. La première fois, en 1860, il l'a portée à 5 milliards, après avoir fait les déductions qu'il jugeait nécessaires au total de 8,3 milliards résultant de l'Enquête décennale de 1852. La seconde fois, en 1876, dans un appendice de la réédition de son ouvrage, il a déclaré que cette production s'était vraisemblablement élevée à 7 milliards et demi, surtout à cause de la diminution de valeur de l'argent. Remarquez, Messieurs, le chiffre et la date.

C'est précisément à partir de cette époque que l'agriculture s'est plainte d'être sacrifiée et qu'elle a signalé l'avilissement du prix de ses denrées, l'impossibilité

d'acquitter les fermages, la dépréciation de la propriété foncière. Je crois, je l'ai dit maintes fois, ces plaintes exagérées et peut-être intéressées; mais je sais que les difficultés de l'agriculture ont été grandes, et la plupart d'entre vous, Messieurs, le savent plus pertinemment que moi. Or, en est-il un seul qui pense que, néanmoins, pendant cette période, l'agriculture ait triplé (relativement au chiffre de 24 milliards) ou au moins augmenté dans la proportion de 1 à 2 et demi (relativement au chiffre de 19 milliards) la valeur totale de sa production? Je reconnais volontiers que M. de Lavergne avait une tendance à diminuer plutôt qu'à exagérer cette production (tant l'équilibre complet de l'esprit est rare en telle matière!) et je ne serais pas étonné que 9 ou 10 milliards fussent alors plus près de la vérité que 7 et demi. Je ne suis pas étonné non plus que nous nous soyons élevés aujourd'hui de 9 ou 10 milliards à 13. Entre ces chiffres, il y a un certain rapport de vraisemblance. Entre 7 et demi et 19, il y a une contradiction manifeste. Il ne nous reste, Messieurs, que l'alternative de renier M. L. de Lavergne et de dire qu'il n'entendait rien à la matière ou de ne pas donner entrée, dans le monde scientifique, à l'hypothèse de 19 milliards.

Entre les deux, je n'hésite pas. J'ai dit dans ma note qu'il fallait repousser le chiffre de 24 milliards, non seulement dans l'intérêt de la science, mais pour l'honneur des savants français. Je le répète à propos des 19 milliards. Que répondrions-nous, en effet, aux étrangers qui diraient : « Parmi vos auteurs, il y en a qui fixent de 10 à 13 milliards la production agricole de votre pays, et il y en a qui, avec non moins d'autorité, — car ils parlent au nom d'une grande société, — la portent à 24 ou 19 milliards. La France ignore donc entièrement quelle est la valeur de cette production! »

C'est la raison, Messieurs, qui m'a déterminé à entre-

prendre ce travail, qui, je le répète en terminant, a été ingrat, et à vous imposer, trop longtemps à mon gré, l'obligation de m'entendre. Si personne aujourd'hui ne prend ici la parole pour soutenir l'hypothèse des 19 milliards, la question sera vidée et j'aurai atteint le but en mettant les agronomes en garde contre une assertion que je considère comme dangereuse.

Comme pièce justificative et comme résumé de cet exposé critique, j'ai dressé un tableau contenant les évaluations du premier et du second tableau de M. le Trésor de la Rocque et celles que je crois pouvoir proposer à la place en acceptant moi-même les chiffres qu'il a donnés chaque fois que je n'ai pas eu une raison suffisante pour m'en écarter et en déclarant qu'une grande partie de mes chiffres étaient hypothétiques, que je n'ai ni l'intention ni les moyens d'entreprendre sur cette matière un travail définitif. Je ne les aligne et ne les additionne que pour montrer combien le total vraisemblable diffère de celui de M. le Trésor de la Rocque.

En terminant, M. E. Levasseur a remis au Président de la Société un exemplaire manuscrit du tableau qu'il a dressé et un autre à M. le comte de Luçay en le priant de le communiquer à M. le Trésor de la Rocque.

[M. le Trésor de la Rocque a adressé à M. Levasseur, quelques semaines après cette séance, copie d'un mémoire dans lequel il a consigné ses observations relatives à ce tableau. M. Levasseur a reproduit, dans les notes de ce travail, presque tout le mémoire de M. le Trésor de la Rocque et, pour en discuter les termes, il a été conduit à faire une étude de la valeur des produits ou du moins de certains produits agricoles plus étendue qu'il ne le voulait d'abord. Il remercie M. le Trésor de la Rocque de ses remarques qui lui ont été utiles sans l'amener nécessairement à partager son sentiment et il pense que cette étude

sur la méthode de la statistique et sur les résultats de la production brute agricole, ainsi élargie, ne sera pas sans quelque intérêt pour les agronomes. Les passages qui ne faisaient pas partie de la communication verbale de M. Levasseur à la Société et qu'il a ajoutés à l'impression par suite de ces remarques sont placés entre crochets.]

M. Tisserand. — Dans la statistique agricole de 1882, j'ai fait entrer en ligne de compte la valeur du travail produit par les animaux. En effet, il convenait à mon avis, défalcation étant faite des fourrages consommés par les animaux, de faire entrer en ligne de compte le travail qui n'est qu'une transformation de la matière première au même titre que la production de la viande, du lait, etc.

Production agricole de la France.

Valeur en millions de francs 1er TABLEAU de M. le Trésor de la Rocque (1).	PRODUITS AGRICOLES.	VALEUR EN MILLIONS DE FRANCS 2e tableau DE M. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE (2)			Chiffres en partie hypothétiques que M. Levasseur indique comme préférables à ceux du 2e mémoire de M. le Trésor de la Rocque.	OBSERVATIONS.
		Valeur de la production brute.	Déduction à faire pour double emploi.	Reste comme production brute pour les articles sur lesquels il y a une déduction.		
1	2	3	4	5	6	7
	Production végétale.					
3,763	Céréales.	3,658			2,919	Chiffre hypothétique obtenu en retranchant des 3,380 millions de la récolte de 1889, 431 millions, valeur de l'avoine consommée par les animaux de ferme (sur une valeur totale de 727 millions, 288 étant supposés vendus hors de l'agriculture et 431 consommés par et pour l'agriculture) et 30 millions pour la partie des autres céréales consommées aussi par les animaux de ferme.
700	Pommes de terre..	695			695	Nous acceptons le chiffre de M. le Trésor de la Rocque; l'Enquête de 1882 donnait 648: une certaine augmentation peut être admise depuis 1882.
1,100	Légumes, etc.. . .	1,348			1,348	Nous admettons l'hypothèse de M. le Trésor de la Rocque. L'enquête de 1882 donnant 1,048; une certaine augmentation peut être admise depuis 1882.
1,320	Paille.	2,186	4,600	422	130?	Les pailles et les fourrages sont consommés sur place et sont des moyens de production, non des produits. Cependant, une partie est vendue hors de la ferme à des personnes qui ne sont pas cultivateurs. Cette partie doit figurer dans le total du produit brut; nous
2,410	Fourrages.	2,836			200?	

						supposons, par pure hypothèse, qu'elle représente 1/10 de la récolte (quantité qui est probablement exagérée ; car dans ce dixième ne sont pas compris les pailles et les fourrages vendus par des cultivateurs à d'autres cultivateurs). Nous admettons, par hypothèse, les quantités données par M. le Trésor de la Rocque d'après le mode de conversion adopté, dit-il, par un professeur de Grignon. Cependant nous avons cru devoir diminuer de moitié la valeur de la paille (1.300 au lieu de 2.186). Conformément à l'Enquête de 1882 qui donne 1.293 et d'après M. le Trésor de la Rocque qui donnait d'abord 1,320. Pourquoi M. le Trésor de la Rocque a-t-il augmenté de 426 millions la valeur des fourrages ?
	Paille employée dans l'industrie pour toitures et emballages, etc.				100	Cet article a été ajouté à la suite du dernier mémoire manuscrit de M. le Trésor de la Rocque qui n'avait pas mentionné cet emploi dans ses deux tableaux imprimés. Mais nous n'osons pas accepter le chiffre de 300 millions qu'il attribue à la vente de cet article et nous le réduisons par pure hypothèse à 100 millions.
210	Fruits de table. . .	193	50	143	193	Chiffres semblables à ceux de l'Enquête de 1882.
20	— oléagineux.	33			33	*Idem.*
4	— à distiller. .	4			4	Hypothèse. Nous l'acceptons.
»	Fleurs.	10			10	Hypothèse vraisemblable de M. le Trésor de la Rocque. L'article est omis dans l'Enquête de 1882.
190	Betteraves.	187			187	Chiffre du *Bulletin du ministère de l'agriculture*, 1889.
30	Graines oléagin. .	41			41	*Idem.*
	A reporter . . .	11,191	4,650			

(1) Ce tableau a été inséré dans le *Bulletin de la Société d'agriculture* du 15 septembre 1890.

(2) Ce tableau a été inséré dans la brochure : *Production agricole et industrielle de la France*, présentée à la *Société des agriculteurs*, par M. le comte de Luçay, le 27 mai 1891.

Valeur en millions de francs 1er TABLEAU de M. le Trésor de la Rocque. 1	PRODUITS AGRICOLES. 2	VALEUR EN MILLIONS DE FRANCS 2e tableau DE M. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE. Valeur de la production brute. 3	Déduction à faire pour double emploi. 4	Reste comme production brute pour les articles sur lesquels il y a une déduction. 5	Chiffres en partie hypothétiques que M. Levasseur indique comme préférables à ceux du 2e mémoire de M. le Trésor de la Rocque. 6	OBSERVATIONS. 7
	Report. . . .	11,191	4,650			
169	Gr. oléag. à ensem.	598	440	158	40 ?	Les graines à ensemencer pour les céréales (558 millions de francs, d'après M. le Trésor de la Rocque) sont comprises dans la récolte. M. le Trésor de la Rocque aurait dû, suivant nous, déduire non 440 millions, mais la valeur totale. Les semences de petites graines (40 millions d'après M. le Trésor de la Rocque, hypothèse que nous admettons) sont-elles omises dans l'Enquête de 1882, ou sont-elles comprises dans la valeur du fourrage ? Nous portons, sans savoir au juste si nous ne faisons pas double emploi, 40 millions.
62	Plants d'arbres. .	35			35 ?	Hypothèse de M. le Trésor de la Rocque que nous acceptons. L'article est omis dans l'enquête de 1882.
350	Bois.	350			334	Chiffre de l'enquête de 1882.
10	Joncs et roseaux. .	10			2 ?	M. le Trésor de la Rocque compte l'herbe des marais servant de litière : c'est un moyen de production. Nous mettons 2 au hasard pour les joncs employés dans l'industrie.
40	Gommes et résines.	20			(?)	Les résines ne sont-elles pas comprises dans les produits forestiers ? Nous n'osons les placer ici.
78	Lin et chanvre. . .	52			52	Chiffre du *Bulletin du ministère de l'agriculture*, 1889.
21	Houblon, etc. . . .	28			28	Chiffre de l'Enquête de 1882.

352	Tabac.	20		18	Chiffre du *Bulletin du ministère de l'agriculture*, 1889.
2,000	Vin.	2,385		1,190	D'après le *Bulletin du ministère de l'agriculture*, les 24 millions d'hectolitres de 1889 auraient, à 31 fr. 55 en moyenne l'hectolitre, valu 760 millions. — En ajoutant une partie de la valeur des vins de sucre, etc., on arriverait peut-être à 800 millions. — Mais, comme la récolte de 1889 a été faible, nous calculons sur 34 millions d'hectolitres (y compris les vins de sucre) et nous portons à 35 fr. le prix de l'hectolitre (moyenne de l'évaluation du ministère de l'agriculture et de celle des contributions indirectes). Toutes ces évaluations sont en partie conjecturales; c'est pourquoi il ne faut pas les pousser jusqu'au maximum qu'on puisse rencontrer.
130	Cidre et poiré. . .	315		165	D'après la moyenne (12,6 millions d'hectolitres) récolte des dix dernières années et le prix de 13 francs l'hectolitre chez le récoltant.
	Production animale.				
710	Chevaux, ânes, mulets (travail). . .	1,960		250?	C'est par pure hypothèse que nous mettons 250 pour représenter la valeur des chevaux vendus à des acheteurs autres que les cultivateurs. Les chevaux hongres de 3 ans et plus entre les mains des cultivateurs, ayant, d'après l'enquête de 1882, une valeur de 390 millions, soit, avec les mulets et ânes de plus de 3 ans, environ 500 millions. Nous supposons que la moitié est vendue dans l'année. L'Enquête de 1882 ne fournit pas de données à cet égard et M. le Trésor de la Rocque ne paraît compter dans les 1,960 millions que le travail, qui n'est pas un produit.
1,200	Bœufs (travail). . .	1,191		»	Le travail des bœufs n'est pas un produit. — Les produits de l'espèce bovine sont comptés à viande, lait, peaux, etc.
Confondus avec les chevaux.	Chiens.	3		»	Le chien de berger est un instrument de production. Les chiens vendus pour la campagne à la ville méritent-ils de figurer ici ?
	A reporter. . .	18,158	5,090		

Valeur en millions de francs 1er TABLEAU de M. le Trésor de la Rocque.	PRODUITS AGRICOLES.	VALEUR EN MILLIONS DE FRANCS 2e tableau DE M. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE.			Chiffres en partie hypothétiques que M. Levasseur indique comme préférables à ceux du 2e mémoire de M. le Trésor de la Rocque.	OBSERVATIONS.
		Valeur de la production brute.	Déduction à faire pour double emploi.	Reste comme production brute pour les articles sur lesquels il y a une déduction.		
1	2	3	4	5	6	7
	Report. . . .	18,158	5,090			
2,100	Viande de boucherie.	2,153			1,613?	M. le Trésor de la Rocque suppose une consommation accrue depuis 1882, dans une proportion qui ne paraît pas justifiée, et fixe le prix du kilogramme trop haut (1 fr. 62 d'après le tarif des douanes). C'est par pure hypothèse que nous hasardons 1,613 millions; nous avions d'abord donné hypothétiquement 1,300 millions.
456	Viande salée, lard.	460	100	360	360?	Nous n'avons pas les moyens de contrôler le chiffre de M. le Trésor de la Rocque; nous l'acceptons donc provisoirement et comme une hypothèse. Nous déduisons avec lui 100 millions pour la « viande de porc employée dans les salaisons et la charcuterie », quoique nous ne voyions pas exactement sur quoi la déduction doit être faite.
1,150	Fumier.	1,060			»	Le fumier n'est pas un produit, mais un moyen de production. (Voir page 129 la note 1.)
240	Œufs.	428			271	Le chiffre de 428 est fondé sur l'hypothèse d'une consommation par tête à la campagne égale à celle de Paris; ce qui nous paraît exagéré. M. le Trésor de la

						Rocque avait donné 240 millions dans son premier travail ; l'Enquête de 1882 donne 120 millions ; nous avions d'abord proposé au hasard 200 ; nous admettons, au hasard aussi, 271.
1,450	Lait.	1,696	380	1,316	1,300 ?	M. le Trésor de la Rocque porte à 0 fr. 20 le prix du litre, qui nous parait trop fort pour la vente à la ferme. L'Enquête de 1882 donne 1,157 millions pour 6,820 millions de litres à 0 fr. 17 le litre. Le produit étant en 1889 de 7,723 millions de litres, on peut mettre 1,300 millions de francs. M. le Trésor de la Rocque avait donné 1,450 dans son premier travail. (Voir page 130 la note 2.)
210 **120**	Beurre et fromages.	432			300 ?	L'Enquête de 1882 donne 118 millions pour les fromages et 164 pour le beurre. Nous avons un peu forcé ces chiffres. Le prix de douane adopté par M. le Trésor de la Rocque est trop fort : nous n'adoptons pas son estimation. (Voir page 130 la note 3.)
40	Miel et cire. . . .	24			20 ?	
377	Peaux et dégras. .	383			383 ?	Faute de renseignements, nous acceptons provisoirement les chiffres de M. le Trésor de la Rocque.
183,5	Crins et plumes. .	104			50 ?	Hypothèse obtenue en réduisant de moitié le calcul fait sur les prix de douane.
80	Laine.	118			90	*Bulletin du ministère de l'agriculture*, 1889, dont le chiffre est très supérieur à celui du rapport de la commission des valeurs de douane, qui donne 68 millions en 1889.
30	Soie..	30			24	D'après le *Bulletin du ministère de l'agriculture* 1889, 7,405,000 kilogrammes de cocons à 3 fr. 75 le kilogramme.
	A reporter. . .	25,046	5,570			

Valeur en millions de francs 1er TABLEAU de M. le Trésor de la Rocque.	PRODUITS AGRICOLES.	VALEUR EN MILLIONS DE FRANCS 2e tableau. DE M. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE. Valeur de la production brute.	Déduction à faire pour double emploi.	Reste comme production brute pour les articles sur lesquels il y a une déduction.	Chiffres en partie hypothétiques que M. Levasseur indique comme préférables à ceux du 2e mémoire de M. le Trésor de la Rocque.	OBSERVATIONS.
1	2	3	4	5	6	7
	Report. . . .	25,046	5,570			
350	Volailles et gibier.	394			280 ?	L'Enquête de 1882, que M. le Trésor de la Rocque trouve avec vraisemblance trop faible, donne 187. Lui-même calcule d'après un prix au kilogramme qui me parait exagéré. C'est par pure hypothèse que je donne 280. (Voir page 131 la note 4.)
		25,440	5,570	Hypothèse sur la production brute totale, après les retranchements que j'ai cru devoir faire aux chiffres de M. le Trésor de la Rocque.		
		25,440				
Reste comme production brute totale d'après M. le Trésor de la Rocque. . .		5,570			12,665	
		19,870				
Somme qu'il convient d'ajouter pour certains produits classés par M. le Trésor de la Rocque dans les produits mixtes et que je crois pouvoir classer parmi ceux de l'agriculture (truffes et champignons 24, suif brut et graisses 50, huiles et essences 65 (déduction faite de 73 pour les graisses et fruits oléagineux convertis en huiles et tourteaux alcool 112).				. . . .	251	
					12,840	

QUATRE NOTES DE M. LEVASSEUR

RELATIVES AU TABLEAU PRÉCÉDENT

(1) Voici la partie du dernier mémoire manuscrit de M. le Trésor de la Rocque qui concerne le fumier. « M. Levasseur pense que le fumier n'est pas un produit, mais un moyen de production. Pour moi, j'admets qu'il est à la fois l'un et l'autre. Tout cultivateur qui tiendra une comptabilité régulière devra, en effet, mentionner dans ses comptes la production et l'emploi du fumier. Au surplus, cette discussion a plutôt un intérêt théorique que pratique ; en fait, j'ai déduit du total des produits agricoles la majeure partie du fumier comme formant double emploi avec la paille ; mais je ne puis m'empêcher de constater une fois de plus que la méthode de M. Levasseur conduirait à bannir de l'exploitation toutes les bêtes de trait, puisque dans son système elles ne produisent que des dépenses. »

M. le Trésor de la Rocque reproduit ici la confusion que j'ai signalée plus haut entre la comptabilité agricole et la production de l'agriculture. Sans doute, tout agriculteur devra mentionner la production et l'emploi de son fumier ; mais le fumier n'est pas pour cela un produit, il est, comme le travail des hommes et des animaux, un moyen d'obtenir des récoltes qui constituent le produit. J'ajoute qu'un fermier aurait beau vendre — ce qui heureusement est rare — son fumier et inscrire sur son livre une recette qui serait pour lui un véritable produit, que le fumier n'aurait pas davantage droit de figurer dans le total de la production brute agricole de la France, parce qu'il aurait été acheté et employé, comme moyen de production, par un autre fermier et que, dans la balance générale, la recette en argent de l'un serait balancée par la dépense de l'autre.

Cette question, toute théorique qu'elle est, est d'une grande importance pour le problème qu'essaie de résoudre M. le Trésor de la Rocque, puisque son système lui fait porter plus d'un milliard dans le compte de la production et que le mien me conduit à retrancher entièrement cette quantité. Mais ce système ne me conduit pas du tout à bannir les bêtes de trait, parce que je ne suis pas de ceux qui pensent qu'un cultivateur puisse récolter sans semer, un particulier produire sans travailler et dépenser, une nation vendre sans acheter. Or les bêtes de trait ne « produisent » pas des dépenses ; elles coûtent, mais elles paient en services ce qu'elles ont coûté, et leurs services sont une des conditions nécessaires de la production.

(2) Au sujet du lait, M. le Trésor de la Rocque dit dans son dernier mémoire manuscrit : « Le prix inscrit pour le lait par la Commission des valeurs (0 fr. 20 le litre) est un de ceux qui m'ont paru exagérés comme prix payé au producteur ; car le consommateur paie un prix encore plus élevé. Ayant accepté les prix insuffisants de la commission, j'ai dû accepter également les prix exagérés. » Je ne connais pas (excepté peut-être pour les céréales) de prix adoptés par cette commission qui soient insuffisants pour le calcul que nous tentons. En tous cas, M. le Trésor de la Rocque ne contredit pas la préférence que j'ai donnée au chiffre de 0 fr. 17 le litre comme prix payé au producteur. Pour le consommateur, le prix de 0 fr. 20 n'est peut-être pas trop faible (excepté pour quelques grandes villes comme Paris, où la moyenne est d'environ 0 fr. 40 ; il s'en vend même à 1 franc le litre), si j'en juge par l'enquête du Comité des travaux historiques et scientifiques. Sur 103 renseignements provenant de 31 départements, 51 donnent, pour le mois de juin 1886, le prix de 0 fr. 20 ; 26 un prix inférieur avec un minimum de 0 fr. 09 (à Sommesoude, Marne) et 26 aussi un prix supérieur avec un maximum de 0 fr. 50 (à Carros, Alpes-Maritimes). Je connais des fermiers de la Brie qui vendent leur lait 20 centimes le litre ; il paraît que dans les cantons où l'on fabrique le camembert et le bondon, il vaut 25 à 30 centimes, et même plus ; mais dans le Jura on ne le paie guère que 12 à 15 centimes ; dans les Charentes, le prix descend à 10 et 8 centimes.

(3) Voici la partie du dernier mémoire de M. le Trésor de la Rocque qui concerne le beurre et le fromage : « M. Levasseur abaisse à 300 millions la valeur du beurre et du fromage en déclarant excessifs les prix de la Commission des valeurs (2 fr. 85 le kilogramme pour le beurre et 1 fr. 55 pour les fromages). Les quantités de beurre et de fromage produites en 1889 peuvent être évaluées, d'après les données du *Bulletin du ministère de l'agriculture*, à 83 millions de kilogrammes pour le beurre et à 127 millions pour le fromage. Ces quantités supposent la mise en œuvre de 28,290,000 hectolitres de lait, ce qui, au prix de 17 centimes le litre mentionné dans le travail de M. Levasseur, représente une valeur de 481 millions de francs. Les cultivateurs emploieraient leur temps, leur peine et leur lait à perdre 181 millions. On me permettra de les croire plus avisés et moins novices. »

M. le Trésor de la Rocque aurait dû remarquer que le prix de la production totale du lait (7,723 millions de litres) était déjà compté dans un autre article (et calculé par le ministère de l'agriculture à raison environ de 12 hectolitres par an et par vache. Ici, à Villerville où je suis en ce moment, la production moyenne est évaluée à 24 hectolitres y compris le lait consommé par le veau ; mais c'est un pays de gras pâturage et la moyenne générale, ainsi que je l'ai fait remarquer plusieurs fois, ne doit pas être déduite d'un cas particulier). Les 300 millions de francs que j'inscris indiquent seulement la plus-value qu'a acquise le lait en se transformant en beurre ou en fromages. Les cultivateurs sont assez avisés

s'ils vendent ou consomment une valeur de 781 millions de beurre et fromages, pour savoir qu'ils ont dépensé 481 millions de lait et pour tirer des 300 autres millions, tous frais de fabrication payés, un certain bénéfice et je comprends d'autant moins cette critique de M. le Trésor de la Rocque, qu'il a lui-même donné dans son premier tableau 330 millions et dans son second 432 et que, d'après son raisonnement, il aurait constitué ainsi les cultivateurs en perte.

(4) Voici la partie du dernier mémoire manuscrit de M. le Trésor de la Rocque concernant la volaille et le gibier : « M. Levasseur ne critique pas les chiffres indiqués pour les quantités, mais il trouve le prix de la Commission des valeurs exagéré. La Commission des valeurs faisant un bloc de toutes les volailles, en évalue le prix à 2 francs le kilogramme. A défaut de déclaration plus précise, la douane compte une poule pour 1 kilogramme, ce qui revient à dire que la valeur des coqs, poules, chapons et poulets est fixée à 2 francs. Telle est l'évaluation que M. Levasseur juge exagérée. »

La manière dont compte la douane n'a que faire dans la question, puisque M. le Trésor de la Rocque calcule autrement : il ne dit pas qu'un chapon pèse 1 kilogramme, mais, après avoir essayé, comme le ministère de l'agriculture, d'évaluer le nombre des volailles, il compte leur poids à raison de 2 francs par kilogramme. C'est ce prix qui, pour le fermier vendeur, me paraît en moyenne trop fort. Je déclare d'ailleurs ignorer le nombre des pièces de volailles et de gibier consommées en France chaque année, et je doute que M. le Trésor de la Rocque possède sur cette matière des statistiques plus complètes et plus exactes que le ministère de l'agriculture. Je répète donc qu'on ne peut faire sur cette matière qu'une pure hypothèse d'estimation en bloc. Le chiffre de 185 millions, c'est-à-dire un peu moins de 5 francs par tête et par an, que donne l'Enquête de 1882, est peut-être un peu faible (quoiqu'en réalité je n'en sache rien) ; celui de 394 millions, soit 10 francs par tête, me semble un peu fort. C'est pourquoi j'ai proposé « par pure hypothèse » 280 millions.

VI

Le dernier mémoire de M. le Trésor de la Rocque avait été communiqué en manuscrit à M. Levasseur au mois de juin et c'est de ce manuscrit que sont tirées les citations qui se trouvent dans les notes précédentes. Ce mémoire ayant été publié ensuite dans le *Bulletin de la Société des agriculteurs de France* (n^os^ des 1^er^ et 15 juillet 1891) et un tirage à part ayant été remis à la Société

nationale d'agriculture, nous croyons devoir publier l'ensemble du travail, afin que le lecteur trouve réunis dans cette brochure tous les éléments de la discussion (1).

PRODUCTION

AGRICOLE DE LA FRANCE

OBSERVATIONS DE M. LE TRÉSOR DE LA ROCQUE SUR LES ÉVALUATIONS PROPOSÉES PAR M. LEVASSEUR A LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'AGRICULTURE

Dans son tableau de la production agricole, M. Levasseur obtient un total de douze milliards, là où je suis arrivé à une somme de plus de dix-neuf milliards. L'écart provient d'abord de ce que nous différons sur la méthode à suivre dans le travail.

Dans l'énumération des produits agricoles, M, Levasseur omet (ou peut s'en faut) les fourrages, sous le prétexte qu'ils se retrouvent dans la viande des animaux ; il omet également le produit du travail des animaux, sous le prétexte que cette valeur reparaît dans le prix des denrées créées par ce même travail. Il fait ainsi

(1) Ce mémoire a été présenté à la Société dans la séance du 22 juillet. Au sujet de cette présentation, M. Levasseur a fait l'observation suivante :

M. Levasseur, auquel M. le Trésor de la Rocque a communiqué en manuscrit cette note, probablement avant d'en remettre la copie au *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, l'a utilisée lorsqu'il a corrigé les épreuves de sa propre communication à la Société nationale et il a modifié quelques-uns de ses chiffres à l'aide de ce document, on explique pourquoi il ne pouvait pas accepter les changements qui lui étaient proposés.

M. Levasseur fait remarquer que M. le Trésor de la Rocque n'a pas expliqué dans cette note, non plus que dans les deux autres documents dont il est l'auteur, le point essentiel du débat : comment justifier le chiffre de la production qu'il soutient (19 milliards) et expliquer la différence énorme avec celui qu'a donné, en 1877, M. Léonce de Lavergne (7 milliards et demi).

disparaître, d'un trait de plume, trois ou quatre milliards, que l'enquête de 1882 a compris avec raison dans le total du produit brut ; il se met en contradiction avec les procédés que tous les cultivateurs, sans aucune exception, emploient pour la tenue de leur comptabilité. Je suppose une exploitation qui emploie dix chevaux et qui donne, entre autres produits, dix mille quintaux de fourrages. Le cultivateur compte, dans son rendement brut, non seulement le produit des journées de travail de ses dix chevaux, mais les dix mille quintaux de fourrages dont la plus grande partie a été cependant employée à nourrir ces chevaux, sauf à déduire, lorsqu'il s'agit de déterminer son produit net, les journées de travail et la nourriture de ces mêmes chevaux. En excluant donc certains produits de son énumération, M. Levasseur parle une autre langue que la nôtre et *que celle du Ministère de l'Agriculture.*

Nous, nous recherchons un produit brut total, lui se contente d'un produit brut partiel.

Après avoir réduit le total de la production brute par la suppression d'une partie des éléments qui la composent, M. Levasseur atténue, pour les produits qu'il conserve, tantôt les quantités, tantôt les prix, tantôt les quantités et les prix.

Mon travail, que M. Levasseur accuse d'exagération, semble présenter, au contraire, des chiffres plutôt atténués qu'excessifs.

Par exemple, en ce qui concerne les prix, j'ai adopté ceux de la Commission des valeurs, Commission officielle qui procède avec toute la circonspection désirable. J'accepte ces prix, le but de mon travail étant de comparer le marché intérieur de la France au marché extérieur, tant pour les produits agricoles que pour les produits industriels.

Pour le marché extérieur, ce sont les prix de la Commission des valeurs, qui font loi ; force est bien, si l'on veut faire une comparaison utile, de les accepter également pour le marché intérieur. M. Levasseur trouve ces prix exagérés ; il se trompe, et je vais lui en fournir la preuve.

Le Bulletin du Ministère de l'agriculture de 1890 résume, dans un tableau (pages 738 et 739), *les prix moyens annuels pour la France entière, pendant la dernière période de vingt ans,* des céréales, de la viande, des fourrages, du charbon et de divers autres produits de notre sol et de notre agriculture, en tout plus de dix milliards de produits. Or, on peut constater que ces prix sont supérieurs et, parfois, notablement supérieurs à ceux que j'ai puisés dans le tableau de la Commission des valeurs.

	Prix accusés par le Bulletin du Ministère de l'Agriculture.	Prix accusés par le tableau de la Commission des valeurs.
Froment.	21 fr. 06 cent. l'hectol.	18 fr. 50 cent.
Méteil.	16 — 84 —	16 — 50
Seigle.	14 — 03 —	10 — 50
Orge.	12 — 25 —	12 — »
Sarrasin.	11 — 98 —	8 — 40
Maïs.	14 — 59 —	11 — »
Avoine.	9 — 50 —	9 — 50
Farine.	39 — 45 le quint.	35 — 25
Viande de boucherie (bœuf, veau, mouton, porc). . . .	1 — 63 le kilogr.	1 — 62
Fourrages (paille et foin).	6 — 85 le quint.	6 — 30
Charbon de bois. .	10 — 73 —	7 — 80

Si j'ai opté pour les chiffres de la seconde colonne, ce n'est point qu'ils m'aient paru plus exacts que ceux de la première, mais c'est qu'ayant servi pour l'évaluation des denrées exportées, ils devaient servir également pour l'évaluation des denrées destinées au marché français.

Céréales. — M. Levasseur adopte, pour les céréales, les chiffres inscrits au Bulletin du Ministère de l'agriculture (pages 652 et suivantes) pour la récolte de 1889. Le total serait, d'après son calcul, de 3,380 millions. Je lui signale d'abord une légère erreur : en totalisant les chiffres inscrits au Bulletin, pour la récolte de 1889, on obtient, en comprenant le millet, une somme de 3,399 millions.

Mais M. Levasseur a opéré sur une récolte inférieure à la moyenne, et il applique à ces quantités des prix exceptionnellement bas : il obtient ainsi 3.380 millions, au lieu de quatre milliards, chiffre qu'il obtiendrait en appliquant les prix moyens du Bulletin du Ministère à une récolte moyenne.

M. Levasseur déduit de son total de 3,380 millions une somme de 577 millions, qui représente, suivant ses calculs, l'avoine consommée sur place par les animaux des exploitations agricoles ; il conserve seulement, dans le total des céréales qui se trouve ainsi réduit à 2,803 millions, une valeur de 150 millions, pour exprimer l'avoine vendue aux chevaux de l'armée, du commerce et de l'industrie.

L'administration militaire a procédé plusieurs fois au dénombrement des chevaux qui ne sont pas employés à la culture. Il y a dix ans, elle en trouvait déjà 430,000. En y joignant 80,000 chevaux de l'armée on a 510,000 chevaux consommant en moyenne dix

litres d'avoine par jour, soit 179 millions (1). D'autre part, il faudrait compter également, dans le système de M. Levasseur, les avoines vendues aux exploitations rurales et consommées hors des propriétés qui les ont produites. La valeur de ces avoines est au moins de 50 millions.

Paille et fourrages. — M. Levasseur réduit arbitrairement de moitié l'évaluation que j'ai donnée pour la paille.

Quant aux quantités, je les ai déduites des quantités constatées pour les grains, au moyen du tarif de conversion adopté par le professeur d'agriculture de Grignon.

Quant au prix, la Commission des valeurs donne, pour le prix commun de la paille et du foin, le chiffre de 6 fr. 30 par quintal, le Bulletin du Ministère de l'agriculture donne, pour le prix moyen des vingt dernières années, 6 fr. 85 par quintal. J'ai accepté le premier, et c'est celui que M. Levasseur réduit encore.

Cette réduction opérée, il déclare qu'on ne saurait conserver plus d'un dixième du chiffre ainsi obtenu pour exprimer la valeur de la paille et des fourrages vendus à d'autres que les cultivateurs.

Je ferai ici une remarque qui s'appliquait tout à l'heure à l'avoine. Dans le système de M. Levasseur, on devra tenir compte des pailles et fourrages vendus même à des cultivateurs et consommés hors des exploitations qui les ont produits; la valeur de ces pailles et fourrages peut être portée au moins à 100 millions.

En tout cas, M. Levasseur ne conteste pas qu'on doive conserver dans l'énumération des produits :

1° La paille et les fourrages consommés par les 510,000 chevaux de l'armée et de la population non agricole, c'est-à-dire, à raison de 20 kilogrammes par cheval et par jour, 235 millions (2).

2° La paille employée dans les couvertures en chaume, encore très nombreuses, dans l'industrie pour la confection des objets en paille, ainsi que la paille et le foin employés par le commerce pour les emballages, total : 300 millions.

Il y aurait donc à conserver au moins 535 millions.

(1) Il résulte de la statistique annuelle publiée par l'administration des Contributions directes que dans le courant de l'année 1890 on a taxé 1,124,297 chevaux, mules et mulets. Ces chevaux taxés ne sont pas ceux de l'agriculture. Le chiffre de 179 millions devrait donc être doublé.

(2) Même observation que pour l'avoine. Il faudrait compter la paille et les fourrages absorbés par les 1,124,297 chevaux non employés à la culture.

Graines à ensemencer. — La valeur totale des graines de semences (céréales) est en moyenne de 558 millions. M. Levasseur les retranche entièrement de son tableau et se demande pourquoi je n'imite pas son exemple. C'est qu'il y a lieu de distinguer entre le blé ordinaire et le blé de semence. Si un hectolitre de froment vaut 20 *francs*, l'hectolitre de froment cultivé et récolté *pour semence* vaut, au minimum, 25 *francs*, soit un cinquième en sus. Dans le produit total des céréales, j'ai compté le prix ordinaire pour les hectolitres affectés aux semences, il n'y a donc lieu de déduire, pour cause de double emploi, que ce prix ordinaire qui représente seulement les quatre cinquièmes de la valeur des graines de semences.

Vins. — Le Bulletin du Ministère de l'agriculture de 1890 mentionne (page 630) un tableau indiquant les vins, cidres, alcools et bières, consommés dans les principales villes de France en 1889. On y voit que les 5,493,399 habitants de ces 43 villes ont consommé 9,319,765 hectolitres de vin, soit, pour l'année, une moyenne de 169 litres par tête. En l'appliquant à l'ensemble de la population, on arriverait à une consommation totale de 63 millions d'hectolitres.

Supposons, ce qui n'est pas prouvé, qu'il y ait une certaine atténuation pour la consommation des autres communes, on reconnaît, en consultant les relevés des Contributions indirectes, que, depuis près de vingt ans, la consommation du vin n'a pas varié. Il est certain que, même dans les années les moins productives, elle n'est jamais descendue au-dessous de 55 millions d'hectolitres. Aux déficits de nos récoltes, le commerce a suppléé par les vins d'origine étrangère, ainsi que par les fabrications de vins de raisins secs et de deuxième cuvée. Mais comme ces trois éléments, déduction faite des vins exportés, ne paraissent avoir fourni au maximum que 15 à 17 millions d'hectolitres, il semble certain que la production directe des vins d'origine française est rarement descendue au-dessous de 40 millions d'hectolitres.

Quant au prix, le tableau des exportations mentionne, pour 1889, 2,166,842 hectolitres de vins français, représentant une valeur de 251,038.270 francs, soit un peu plus de 115 francs par hectolitre. J'ai pourtant accepté le prix moyen de 55 francs l'hectolitre appliqué en 1889 par la Commission des valeurs aux vins de l'espèce la plus ordinaire, et j'ai réduit ce prix moyen pour les vins de raisins secs ou de deuxième cuvée.

Le Bulletin du Ministère de l'agriculture indique, il est vrai,

comme prix moyen, le chiffre de 31 fr. 55 l'hectolitre, ce qui accuse un revenu brut de 760 millions pour les 1,836,000 hectares cultivés en vignes en 1889, soit un rendement brut moyen de 413 francs par hectare.

Nous avons pu maintes fois constater qu'en France, la dépense annuelle et moyenne des propriétaires de vignes s'élevait, par hectare, à 800 ou 900 francs. Si le chiffre indiqué par le Bulletin pour le rendement des vignobles se rapprochait de la réalité, il en résulterait que ces propriétaires perdraient annuellement quatre ou cinq cents francs par hectare. Je laisse à M. Levasseur le soin de décider si cette hypothèse est vraisemblable.

D'autre part, le journal des Chambres de commerce porte, d'après les rapports présentés lors de l'Exposition de 1889, à plus de trois milliards la vente annuelle des vins français consommés à l'intérieur. Quels que soient le nombre et la rapacité des intermédiaires, je crois qu'ils se contentent de prélever, pour leur bénéfice, un tribut de six ou sept cents millions.

Il semble donc bien difficile d'admettre l'évaluation proposée par M. Levasseur, qui abaisse le chiffre de la production à un milliard, en ne l'appuyant d'ailleurs sur aucune donnée.

Chevaux. — Le Ministre de l'agriculture énumère, dans l'enquête de 1882, et le fourrage qui nourrit les animaux des exploitations rurales, et le travail que procurent ces animaux; seulement, une fois l'énumération terminée et le produit brut obtenu, il déduit, pour éviter un double emploi, la valeur des fourrages employés à la nourriture des animaux.

M. Levasseur n'admet ni le travail ni le fourrage. J'ai dit plus haut ce que je pensais de sa méthode; elle paraît surtout défectueuse lorsqu'il s'agit de chevaux. La plupart des exploitations ne possèdent ni étalons ni poulinières; on ne s'y livre pas à l'élevage; les chevaux ne sont utilisés que pour leur travail. D'après le système de M. Levasseur, la culture devrait proscrire ses attelages qui absorbent de l'avoine, de la paille et du foin, sans fournir aucune compensation.

Bœufs. — Le Bulletin du Ministère de l'agriculture distingue avec raison les bœufs de trait des bœufs mis à l'engrais. En regard de cette catégorie du gros bétail (bœufs de trait) M. Levasseur ne veut inscrire aucune espèce de produits. Si les cultivateurs adoptaient sa méthode, ils devraient se défaire de leurs bœufs de trait aussi bien que des chevaux.

Viande de boucherie. — M. Levasseur m'accuse de supposer la consommation accrue depuis 1882, ce qui, dit-il, n'est pas prouvé.

J'ouvre le volume de l'enquête de 1882, à la page 263 et j'y vois, constatée pour Paris, une consommation, par tête, de 79^{kil},310 (population de Paris en 1882, 2,244,000 habitants).

J'ouvre le Bulletin du Ministère de l'agriculture de 1890, à la page 860, j'y retrouve le tableau de la consommation de la viande à Paris, en 1889. En laissant de côté la charcuterie (2,674,947 kilogrammes) et en comprenant dans le total les 3,965,180 kilogrammes de viande de cheval, on obtient un chiffre de 194,904,515 kilogrammes, d'où l'on déduit une consommation par tête de 84^{kil},959 (la population de 1889 était de 2,294,108 habitants).

A la même page 263 de l'enquête de 1882, je constate que les habitants des villes de plus de 10,000 âmes (autres que Paris) consommaient 457,720,000 kilogrammes de viande de boucherie et de porc frais, d'où l'on déduit une consommation par tête de 60^{kil},390 (population en 1882, 7,595,517 habitants).

D'après les relevés des octrois, ces mêmes populations ont consommé 499,144,895 kilogrammes de viande de boucherie et de porc frais en 1889, d'où l'on déduit une consommation par tête de 64^{kil},800 (population en 1889, 7,702,850 habitants).

Il y a donc augmentation, dans ces deux catégories de la population. Est-il téméraire de conclure que, pour le surplus, la consommation par tête, qui était en 1882 de 21^{kil},890 par année, a dû s'élever dans la même proportion et monter en 1889 à 24 kilogrammes, soit — pour 28,200,000 habitants, — à 678,000,000 kilogrammes, ce qui présente en 1889, pour l'ensemble des trois catégories, un total de 1,372,000,000 de kilogrammes.

M. Levasseur estime ce chiffre excessif; il juge aussi le prix exagéré. Ce prix (1 fr. 62 par kilogramme) est celui de la Commission des valeurs, et je renvoie encore une fois mon honorable contradicteur au Bulletin du Ministère de l'agriculture (page 739), lequel indique pour les viandes de bœuf, de veau, de mouton et de porc, pendant les vingt dernières années, un prix moyen de 1 fr. 63 le kilogramme. Dès lors, où voit-on le prétexte de réduire de 2,153 millions à 1,300 millions le chiffre que j'avais proposé?

Fumier. — M. Levasseur pense que le fumier n'est pas un produit, mais un moyen de production.

Pour moi, j'admets qu'il est à la fois l'un et l'autre. Tout culti-

vateur tenant une comptabilité régulière devra en effet mentionner dans ses comptes la production et l'emploi du fumier.

Au surplus, cette discussion a plutôt un intérêt théorique que pratique ; en fait, j'ai déduit du total des produits agricoles la majeure partie du fumier comme formant double emploi avec la paille; mais je ne puis m'empêcher de constater, une fois de plus, que la méthode de M. Levasseur conduirait à bannir de l'exploitation toutes les bêtes de trait, puisque, dans son système, elles ne produisent que des dépenses.

Œufs. — La consommation des œufs à Paris a été, d'après la statistique municipale, de 23,000,000 de kilogrammes, en 1889 (dont 12,000,000 de kilogrammes, amenés sur les marchés de gros). Cette quantité représente une consommation moyenne de 9 kilogrammes et demi; soit environ 147 œufs par habitant.

C'est trop pour la campagne, dit M. Levasseur. Les personnes compétentes assurent au contraire que la consommation des œufs est plus forte dans les communes rurales que dans les villes et surtout qu'à Paris. Paris l'emporte, pour la consommation de la volaille et de la viande de boucherie ; la campagne, pour celle des œufs et du porc salé. Je ne crois donc pas exagérer les quantités en adoptant, pour toute la France, la moyenne de Paris.

Quant au prix, celui de la Commission des valeurs (1 fr. 20 le kilogramme) fait ressortir la valeur de l'œuf à 7 centimes l'œuf. M. Levasseur réduit mes chiffres de plus de moitié et abaisse le total de 428 millions à 200. Comme il le dit lui-même, ce chiffre est mis au hasard.

Lait. — Le prix inscrit pour le lait, par la Commission des valeurs (0 fr. 20 le kilogr.), est un de ceux qui m'ont paru exagérés *comme prix payé au producteur,* car le consommateur paye un prix encore plus élevé. Ayant accepté les prix insuffisants de la commission, j'ai dû accepter également les prix exagérés (1).

(1) Voici ce que m'écrit au sujet de la production laitière (lait de vache) une personne compétente :

D'après mon expérience personnelle, j'estime qu'en moyenne une vache donne 14 litres de lait dans le premier mois qui suit le vêlage, puis 13, 12, 10, 8, 7, 6, 5, 4, enfin 3 litres dans le dixième et dernier mois. J'arrive ainsi à une moyenne de 6$^{\text{lit}}$,84 par jour, moyenne rapportée aux 365 jours de l'année. Je diminue d'un gros quart, soit de 1$^{\text{lit}}$,84, cette quantité, pour tenir compte des avortements, mauvais vêlages, maladies, et de la mise à l'engrais d'un certain nombre de bêtes. Cette diminution ramène à une moyenne de 5 litres. En attribuant au lait une valeur moyenne de production de 0 fr. 15, une vache rapporte par an 273 fr. 75 et 6,469,460 vaches (chiffre du Ministère de l'agriculture) 1,771 millions.

Beurre et fromage. — M. Levasseur abaisse à 300 millions la valeur du beurre et du fromage en déclarant excessifs les prix de la Commission des valeurs (2 fr. 85 le kilogr., pour le beurre et 1 fr. 55 le kilogr., pour les fromages).

Les quantités de beurre et de fromage produites, en 1889, peuvent être évaluées, d'après les données du Bulletin du Ministère de l'agriculture, à 83 millions de kilogr., pour le beurre et à 127 millions de kilogr., pour le fromage. Ces quantités supposent la mise en œuvre de 28,290,000 hectolitres de lait, qui, au prix de 17 centimes le litre mentionné dans le travail de M. Levasseur, représentent une valeur de 481 millions de francs. Les cultivateurs emploieraient leur temps, leur peine et leur lait à perdre 181 millions. On me permettra de les croire plus avisés et moins novices.

Volaille et gibier. — M. Levasseur ne critique pas les chiffres indiqués pour les quantités, mais il trouve le prix de la Commission des valeurs exagéré.

La Commission des valeurs faisant un bloc de toutes les volailles en évalue le prix à 2 fr. le kilogr. A défaut de déclaration plus précise, la douane compte une poule pour un kilogr., ce qui revient à dire que la valeur des coqs, poules, chapons et poulets, est fixée à 2 francs. Telle est l'évaluation que M. Levasseur juge exagérée...

Pour ne pas allonger démesurément ce travail, je crois devoir m'abstenir d'examiner les articles de moindre importance...

En résumé, M. Levasseur supprime, dans son tableau, trois ou quatre milliards de produits agricoles (fourrages ou travail des animaux) que le Ministère de l'agriculture déclare, avec raison, devoir y maintenir. Quant aux produits qu'il y conserve, il les atténue de deux ou trois milliards, sans donner, ce me semble, des motifs suffisants de ces atténuations.

VII

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE DE LAVOISIER

Voici le passage de Lavoisier, dont M. Levasseur a cité une phrase (page 82); c'est le commencement du « Discours préliminaire » de son mémoire intitulé : *Résultats extraits d'un ouvrage intitulé :* « *De la richesse territoriale du royaume de France* », qu'il a remis à l'Assemblée nationale en 1791 :

« Le produit ou le revenu territorial d'un grand empire peut être envisagé sous différents rapports, et de ces différents rapports naissent une foule de considérations importantes.

« Le produit territorial, considéré dans son ensemble, est la somme de toutes les productions du sol, de tout ce qui croît sur le sol et aux dépens du sol, soit pour l'usage des hommes, soit pour l'usage des animaux.

« Ainsi, non seulement les pâturages et les fourrages qui croissent dans les prairies, sont un produit territorial, mais la génisse et le poulain qui s'y élèvent, mais l'augmentation de valeur du bœuf qui s'y engraisse, les accrus des bestiaux, le lait, le beurre, les fromages qui proviennent des vaches qui s'y nourrissent, sont véritablement un produit du territoire.

« Mais c'est dans l'évaluation de ce produit en argent, dans son estimation en valeur numéraire, qu'il est aisé de se tromper. Dans presque tous les essais de ce genre, on a fait une foule de doubles et de triples emplois ; on a fait entrer en compte deux ou trois fois la même valeur, et on est arrivé à des résultats faux et exagérés.

« Je prie le lecteur de me permettre d'insister sur ces premiers principes, qui sont absolument nécessaires pour l'intelligence de tous les résultats contenus dans cet Essai, et de me pardonner les détails qui paraîtront peut-être d'un genre trivial à ceux qui n'en sentiront point l'importance.

« Les pailles sont un produit territorial : cependant, si, en évaluant les produits d'une ferme, on faisait entrer en ligne de compte le prix de la paille et celui du blé, on ferait évidemment un double emploi ; car les pailles, excepté dans les environs des grandes villes, ne sont point un produit qu'on puisse réaliser en argent ; et comme il est nécessaire de les consommer et de les convertir en fumier pour parvenir à la production du blé, leur valeur se trouve implicitement confondue dans celle du blé.

« Il en est de même des fourrages et de l'avoine qui se consomment par les chevaux de labour, et dont la valeur se trouve confondue dans celle du blé, comme faisant partie des frais de culture qui l'ont fait naître. On ne pourrait les porter en recette, sans être obligé de les porter aussitôt en dépense dans le compte de l'agriculture ; ce n'est donc point un revenu réel, et on ne peut les faire entrer que pour mémoire dans les richesses annuellement renaissantes de la nation.

« Ces mêmes considérations s'appliquent naturellement au produit des prairies et des herbages : ajouter ce produit à celui des bestiaux qui s'y élèvent ou qui s'en nourrissent, c'est évidemment compter deux fois la même chose.

« Mais le produit ou le revenu territorial, dépouillé de ces doubles emplois, débarrassé de cette recette et de cette dépense fictives n'est point encore le produit ou le revenu net. Ce dernier produit n'est qu'un résultat définitif auquel on n'arrive qu'après que toutes les dépenses, généralement quelconques, ont été défalquées.

« Je me trouve ainsi conduit à distinguer :

« 1° Le produit territorial en nature et je l'ai déjà défini ;

« 2° Le revenu territorial en argent, ou plutôt la portion du produit territorial susceptible d'être convertie en argent.

« 3° Le revenu net : c'est ce qui reste du revenu territorial en argent, après que toutes les dépenses et charges en ont été prélevées. Cette por-

tion est celle qui se partage entre le Trésor public et les propriétaires. »

Lavoisier termine ce mémoire par un chapitre VIII intitulé : *Résultat définitif évalué en argent*, qui commence ainsi :

« Produit général du territoire du royaume (*ce produit n'étant pas convertible en argent, du moins en totalité, on induirait le lecteur en erreur si on le portait ici autrement que pour mémoire*).

« Portion du produit territorial convertible en argent, défalcation de tout double emploi : c'est la totalité de ce qui se consomme par les hommes . . . . 2 750 000 000 livres. »

TABLE DES MATIÈRES

I

LE MARCHÉ INTÉRIEUR ET LE MARCHÉ D'EXPORTATION

Pages.

Tableau dressé par M. le Trésor de la Rocque et extrait du *Bulletin de la Société des agriculteurs de France* 1

II

SÉANCE DU 15 AVRIL 1891

Note sur la valeur de la production brute agricole présentée par M. Levasseur à la Société nationale d'agriculture à propos du tableau de M. le Trésor de la Rocque 6

III

SÉANCE DU 22 AVRIL 1891

Observations à propos du procès-verbal 26

IV

SÉANCE DU 29 AVRIL ET SÉANCE DU 6 MAI 1891

Fixation de l'ordre du jour. 31

V

SÉANCE DU 27 MAI 1891

Discussion sur la valeur de la production brute de l'agriculture en France 34

Document annexé. — Mémoire de M. le Trésor de la Rocque sur la production agricole et industrielle de la France (complément de la communication faite par M. le comte de Luçay au nom de M. le Trésor de la Rocque) 35

SÉANCE DU 3 JUIN 1891

Pages.

Suite de la discussion sur la valeur de la production brute de l'agriculture en France 90

Tableau des produits agricoles de la France d'après les deux évaluations de M. le Trésor de la Rocque, et d'après celle de M. Levasseur. 121

VI

Dernier mémoire de M. le Trésor de la Rocque inséré dans le *Bulletin de la Société des agriculteurs de France* des 1er et 15 juillet 1891. 132

VII

Extrait d'un mémoire de Lavoisier sur la richesse territoriale de la France.. 140

Paris. — Typ. Chamerot et Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 27873.